

**CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT LA RESPONSABILITE
SOCIETALE DE L'ENTREPRISE MINIERE KAMBOVE MINING
SAS VIS-A-VIS DES COMMUNAUTES DES QUARTIERS
KIWEWE, MITUMBA, KASHENGENEKE ET LA CITE DE
MIKUBA AFFECTEES PAR SES ACTIVITES MINIERES.**

*VERSION
FINALE*

Avril 2023.

A decorative border composed of small, stylized globe icons in blue and green, arranged in a rectangular frame around the central text.

**CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT LA RESPONSABILITE
SOCIETALE DE L'ENTREPRISE MINIERE KAMBOVE MINING
SAS VIS-A-VIS DES COMMUNAUTES DES QUARTIERS
KIWEWE, MITUMBA, KASHENGENEKE ET LA CITE DE
MIKUBA AFFECTEES PAR SES ACTIVITES MINIERES.**

Avril 2023.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
SIGLES ET ABREVIATIONS	2
TABEAU SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS CONVENUS	4
II. DESCRIPTION DETAILLEE DES PROJETS.....	6
PROJET 1 : APPUI DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE RTJ EN EQUIPEMENTS.....	6
Projet 2 : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE.....	9
Début du projet : Novembre 2023	9
PROJET 3. ADDUCTION D'EAU A LA POPULATION.....	35
PROJET 4 : CONSTRUCTION D'UN POSTE DE SANTE À KASHENGENEKE	42
Projet 5 : APPUI EN BANCS A L'INSTITUT KIWEWE	51
Projet 6 : CONSTRUCTION DE DEUX PONTS SUR LA RIVIERE KIWEWE	55
PROJET 7 : APPUI AU CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DE DEVELOPPEMENT ET ETUDES PERMANENTES (CIDEP) EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES	70
PROJET N°8 : PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ACCUEIL	74
Projet 9 : CONSTRUCTION DES LATRINES PUBLIQUES.....	96
Projet 10 :Construction de dépôt pour le stockage des produits agricoles	105
PROJET 11 : APPUI EN INTRANTS AGRICOLES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES EN TRANSFORMATION ET CONSERVATION AUX AGRICULTEURS	115
PROJET N°12: APPUI AU DEVELOPPEMENT SPORTIF ET AUX MOUVEMENTS DES JEUNES DANS LA COMMUNE DE KAMBOVE	125
DISPOSITIONS FINALES.....	136
ANNEXES	137

SIGLES ET ABREVIATIONS

K.M.S	: <i>Kambove Mining SAS</i> □
EIES	: <i>Etude d'Impact Environnemental et Social</i> □
MRCC	: <i>Numéro de Registre Commercial</i> □
P.E	: <i>Permis d'exploitation</i> □
RCCM	: <i>Registre de Commerce et Crédit Mobilier</i> □
SAS	: <i>Société par Action à Simplifiée</i> □
PDES	: <i>Plan de Développement Economique et Social</i> □
PU	: <i>Prix unitaire</i> □
PT	: <i>Prix Total</i> □
\$US	: <i>Dollar américain</i> □
ACE	: <i>Agence Congolaise de l'Environnement</i> □
FNPSS	: <i>Fonds National de Promotion et de Service Social</i> □
DPEM	: <i>Direction de Protection de l'Environnement Minier</i> □

CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT LA RESPONSABILITE SOCIETALE

Entre :

Les Communautés locales des quartiers KIWEWE, MITUMBA, MIKUBA et du Village KASHENGENEKE (Quartier Mitumba) situées dans :

La commune Urbano-rurale de KAMBOVE □

Territoire de KAMBOVE □

Province du Haut-Katanga □

République Démocratique du Congo

Représentées ici par :

MUMBA KYEMBE : Président du CLD, Quartier : MIKUBA

ILUNGA KANTENGA : Vice-Président du CLD, Quartier : MITUMBA

UMBA KANTENGA : Secrétaire du CLD, Quartier : MITUMBA

Ci-après dénommées « Communautés Locales » d'une part ;

Et

La société minière KAMBOVE MINING SAS.

Immatriculée au RCCM sous le numéro CD/LSH/ RCCM/ 17 – B – 4841.

CD/LSH/ RCCM/ 17-B-4841 ;

Numéro Identification Nationale : 6 – 18 – N20773Q

Numéro d'Impot : A1710145X

Ayant son siège social au numéro 02, Avenue BASOKO, Q/Lido – Golf, Commune de LUBUMBASHI, PROVINCE DU HAUT – KATANGA, en REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ;

Représentée par Monsieur WANG SHOUGAO, son Directeur Général ;

Ci – après dénommée « Entreprise minière », d'autre part.

- Etant entendu préalablement que l'entreprise KAMBOVE MINING SAS est titulaire des permis d'exploitation :

PE N°465 Valide du **16/10/2009** au **02/04/2024**, sans indication du n° ni de date de l'Arrêté mais couvrant une superficie de 30 carrés miniers. Certificat d'Exploitation n°CAMI/CE/7391/2017. □

PE13832 valide du **22/09/2017** au **04/10/2043**, sans indication du n° ni de date de l'Arrêté mais couvrant une superficie de 6 carrés miniers. Certificat d'Exploitation N°CAMI/CE/7308/2017. □

PE13229 valide du **21/09/2022** au **20/09/2027**, Arrêté N°00630/CAB.MIN/MINES/01/2022 du 01/10./2022 couvrant une superficie de 4 carrés miniers. Certificat d'Exploitation n°CAMI/CER/7327/2017.

PE13230 valide du **21/09/2022** au **20/09/2027**, Arrêté N°00629/CAB.MIN/MINES/01/2022 du 01/10./2022 couvrant une superficie de 2 carrés miniers. Certificat d'Exploitation n°CAMI/CER/7328/2017.

Monsieur Pamphile MUYELE FWIFWI, Bourgmestre Faisant Fonction de la commune Urbano-rurale de Kambove a assisté à la signature du présent cahier des charges en qualité de témoin et garant de la bonne exécution du présent cahier des charges dont le contenu ci-dessous □

TABEAU SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS CONVENUS

N°	Dénomination de l'infrastructure/projet à réaliser	Secteur d'intervention	Localisation géographique	Brève description de l'infrastructure/projet à réaliser	Chronogramme d'activités	Budget en USD
1	Appui en équipements à la radio communautaire RTJ de Kambove	Développement Rural	Commune de KAMBOVE	Ce projet consiste en un appui en émetteurs radio et télévision à la radio communautaire RTJ	avril à sept 2023	48.000\$
2	Construction d'une école primaire	Education	KASHENGENEKE	Construction d'une école primaire de 6 salles de classe, Bâtiment administratif et son équipement	Novembre 2022 à Avril 2023	400.147,99 \$
3	ADDUCTION D'EAU	Energie et Développement Rural	MIKUBA, MITUMBA, KIWewe et KASHENGENEKE	Forage de puits d'eaux à pompe immergée solaire et construction des bornes fontaines	Avril 2023 à Avril 2027 2023	497.650\$
4	Construction d'un poste de santé	Santé	KASHENGENEKE	Construction d'un poste de santé et son équipement	Janvier-Juin 2023	129.350,42 \$
5	Appui en Bancs à l'Institut KIWewe	Education	MIKUBA	Appuyer l'Institut KIWewe avec 250 bancs en structure métallique et en bois massif.	Juillet à Décembre 2024	28. 000\$
6	Construction des ponts	Infrastructure	KMIKUBA et KIWewe	Jeter les ponts sur la rivière Kiwewe, sur les axes Kananga-Joli site et Safricas-Kiwewe	Avril à Septembre 2024	865.701,22\$
7	Appui au Centre Interdisciplinaire de Développement et Etudes Permanentes	Social	Commune de Kambove	Appuyer le CIDEP en Kits informatiques complets et en matériels didactiques en sciences infirmières	Janvier 2025 à janvier 2026	22.400\$

8	Construction d'un centre d'accueil	Social	KIWEWE	Construire un centre d'accueil des enfants en rupture familiale, l'équiper et assurer son fonctionnement	Avril 2025 à sept 2026	363332.77\$
9	Construction des toilettes publiques	Développement rural	MIKUBA et MITUMBA	Construction des toilettes publiques à côté du marché afin de lutter contre l'insalubrité	Mars à mai 2025	88.966,30\$.7
10	Construction d'un dépôt de stockage des produits agricoles	Agriculture	JOLI SITE et KIWEWE	Construire un dépôt de stockage des produits agricoles pour permettre aux agriculteurs de bien conserver leurs produits	Août à oct 2026	89.287,55\$.7
11	Fourniture en intrants agricoles	agriculture	KIWEWE, MITUMBA, KASHENGENEKE et MIKUBA	Fournir des intrants agricoles aux agriculteurs des quartiers et village concernées pour améliorer la production agricole dans la commune urbano-rurale de Kambove	De 2023 - 2027	320.800\$
12	Appui au développement sportif et aux mouvements des jeunes	Sports et loisirs	COMMUNE DE KAMBOVE	Apporter un appui en termes d'aménagement des aires de jeux de 6 disciplines sportives, d'équipements et d'encadrement sportif ainsi que celui des jeunes Kiros et Scouts pour leur développement humain.	Janvier 2024 à décembre 2026	155. 200\$
COUT TOTAL DU CAHIER DES CHARGES						3.008.836,25\$

II. DESCRIPTION DETAILLEE DES PROJETS

PROJET 1 : APPUI DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE RTJ EN EQUIPEMENTS

Début du projet : Septembre 2023

Durée : 3(trois) mois

Secteur d'intervention : Développement Rural

1. Contexte et justification

Le manque d'informations est facteur de sous-développement pour une population. La radio en tant que véhicule de l'information est un puissant moyen de communication et d'une utilité indéniable surtout pour un milieu à forte densité humaine. La Commune de Kambove, chef-lieu du territoire éponyme, a une forte démographie due aux activités minières qui s'y développent. La RTJ est la seule radio qui émet depuis Kambove, mais cette dernière accuse un gap significatif en termes de matériels et équipements de qualité pour diffuser les informations. Au vu de l'importance de cette dernière dans le milieu, un appui de taille en matériels de radiodiffusion est impératif afin de contribuer significativement au développement du territoire en général et de la commune en particulier. Au regard de cet impératif, les communautés impactées ont estimé important d'apporter un appui logistique à la RTJ pour ne pas rester en marge aussi bien de l'information que de la communication qui, du reste, est un vecteur de développement.

Dans l'approche participative communautaire, cette chaîne a joué, joue et jouera un rôle clé pour la mobilisation, la sensibilisation, la formation et l'éducation de masse. C'est là la raison de sa priorisation parmi les besoins des communautés devant figurer dans le cahier des charges négocié avec KAMBOVE MINING SAS. Dans un environnement où les creuseurs artisanaux sont actifs souvent dans les domaines privés, il est nécessaire d'avoir un moyen d'information et de communication de masse pour sensibiliser la population afin d'éviter tout malentendu qui déboucherait à des confrontations entre les gardes de sites privés et les creuseurs artisanaux par manque de communication.

2. Brève description du projet

Le projet vise à équiper la radio communautaire RTJ de la commune de Kambove en émetteur radio et télévision pour une couverture d'un rayon de plus de 125 Km. L'émetteur de la radio et celui de la télévision seront accompagnés des matériels de studio (kit studio) et de diffusion (kit émetteur + antenne).

3. Objectifs du projet Le projet vise à :

- Améliorer la qualité de son et images diffusés par la RTJ pour contribuer au développement et épanouissement de la population vivant dans les zones impactées par le projet minier de KAMBOVE MINING SAS ;
- Créer un canal de communication entre l'autorité locale et la population.

4. Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs de ce projet sont les communautés locales de la commune Kambove et celles de ses environs.

5. Localisation

La commune de Kambove territoire de Kambove, secteur de Lufira et source du Congo, province du Haut-Katanga.

6. Résultats attendus

- Nouveaux émetteurs radio et télévision installés à la RTJ ;
- Nouveaux kits de studio radio et télévision installés ;
- La qualité de son et d'images émis et diffusés par la RTJ est améliorée ;

6.1. Activités pour atteindre les résultats

1. Commande d'émetteurs radio et télévision ;
2. Réception de la commande passée ;
3. Installation desdits émetteurs ;
4. Commande des kits studio radio et télé ;
5. Réception de la commande ;
6. Installation desdits kits ;

6.2. Indicateurs des résultats

- Un émetteur radio commandé et installé à la RTJ ;
- Un émetteur télé commandé et installé à la RTJ ;
- Un kit studio radio complet commandé et installé ;
- Un kit studio télé complet commandé et installé ;
- Diffusion des signaux de la radio et de la télévision à la RTJ.

7. Stratégie et organisation

Conformément à la loi, le projet sera entièrement financé par KAMBOVE MINING SAS qui se choisira le fournisseur par voie d'appel d'offre. Les fournisseurs locaux seront privilégiés, à défaut de ces derniers, l'on recourra à un fournisseur national. Lorsqu'un fournisseur local ou national n'est pas trouvé KAMBOVE MINING SAS se chargera de commander auprès d'un fournisseur fiable pour respecter le délai de livraison convenu.

Au regard de l'appui apporté par la communauté à la RTJ qui est un bien privé appartenant à une ONG, il va falloir mettre en place un mécanisme de compensation de cette dotation communautaire. Ledit mécanisme consiste à signer un protocole d'accord entre l'ONG propriétaire et les représentants des communautés locales pour accorder un espace aux émissions à caractère communautaire, notamment la sensibilisation, la mobilisation et l'éducation de masse en rapport avec la vulgarisation

des obligations de la population vis-à-vis du patrimoine des entreprises ayant souscrit au cahier des charges.

8. Mécanisme de suivi-évaluation.

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du Règlement minier, le suiviévaluation est la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kambove. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de KAMBOVE MINING et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, la DPEM et du FNPSS, en tant que services étatiques, effectueront à leur tour un contrôle qui serait assorti des sanctions conformément à la loi en cas des manquements graves avérés lors de la mise en œuvre du projet. Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six(6) mois sur demande de l'Administrateur de Kambove. A chaque étape un rapport de sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi, un rapport sera élaboré et signé par les délégués des services concernés ensemble avec le délégué KAMBOVE MINING SAS. En conséquence, ce rapport lui sera opposable. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

9. Chronogramme du déroulement des activités

N°		Activités	Echéance 2023					
			T1			T2		
1		Lancement des appels d'offre	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
1.1		Préparation						
1.2		Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre						
1.3		Evaluation des offres, passation des marchés						
2		Réception des matériels						

4		Remise des ouvrages à l'autorité locale						

10.DEVIS DETAILLE POUR EQUIPEMENT DE LA RTJ

N°	LIBELLES	Qté	P.U	P.T
1	Emetteur Radio	1	13000	13.000\$
2	Emetteur TV	1	15000	15.000\$
3	Dictaphones	4	250	1.000\$
4	Kit studio Radio	1	7000	7.000\$
5	Kit studio TV	1	9.000	9.000\$
6	Installation	FF	3.000	3.000\$
TOTAL				48.000\$

Le coût total de ce projet est de : **48.000\$**

Projet 2 : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE

Début du projet : Novembre 2023

Durée : 6 (six) mois

Secteur d'intervention : Education

1. Contexte et justification.

Le Plan de Développement Economique et Social de la Province du HautKatanga a inscrit dans l'axe d'intervention en rapport avec la Promotion du Développement Social le programme relatif au développement du système éducatif à tous les niveaux de l'enseignement. Parmi les actions retenues dans ledit programme, il est à noter entre autres la construction et la réhabilitation des écoles sur toute l'étendue de la province. La mise en application de la gratuité de l'enseignement primaire par le Gouvernement telle que prévue par la constitution réveille la problématique de la construction d'établissements scolaires pour la réussite de ce vaste programme du Gouvernement. Le nombre d'établissements scolaires publics dans le territoire de Kambove en général est insuffisant, ce qui justifie la nécessité de ce projet qui apportera un appui considérable dans ce domaine.

La naissance des entreprises minières dans ce milieu accroît l'afflux des populations vers cette entité pour des raisons professionnelles et de survie. Par conséquent, cela crée également l'augmentation des enfants en âge de scolarité à Kashengeke comme dans tout le territoire de Kambove. KAMBOVE MINING SAS ne pouvait résister à cette proposition importante aussi bien pour son personnel résidant à Kashengeke que pour la population impactée.

2. Description du projet.

Ce projet consiste à construire une école primaire de 6 salles de classe et l'équiper en bancs de structures métalliques et en bois massif ainsi que les meubles de bureaux. Cette école sera construite en matériaux durables : fondation en moellons, élévation des murs en briques cuites ou en blocs ciments avec colonnes et poutres en béton armé, toiture en tôles ondulées galvanisées (BG28). La structure et les dimensions de chaque bâtiment scolaire sont les suivantes :

- 6 salles de classe de 8 m x 7 m ; - 1 bâtiment comprenant :
 - 1 bloc sanitaire de 14 portes à raison de 12 portes pour les élèves et 2 pour le corps enseignant + 6 urinoirs pour les garçons et;
 - 1 bâtiment administratif comprenant : 2 Bureaux, 1 dépôt et 1 salle de réunions ;
 - Une clôture pour protéger l'école des interventions extérieures.
- 1 véranda,
- Hauteur sous plafond à 3,5 m ;
- 1 point d'eau ;
- Equipements (meubles de bureau + bancs).

3. Objectifs du projet

3.1. Objectif global

- Contribuer au développement du système éducatif à tous les niveaux de l'enseignement dans la province ;

3.2. Objectifs spécifiques

- Construire et équiper une école au bénéfice de la population de KASHENGENEKE;
- Assurer l'augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école ;
- Garantir l'éducation de qualité pour tous les enfants ;
- Améliorer le cadre de formation des enfants ;
- Réduire les distances parcourues par les enfants pour atteindre une école ;
- Réduire la déperdition scolaire.

4. Localisation : l'école primaire sera construite à KASHENGENEKE dans le territoire de Kambove à 145km de Lubumbashi.

5. Bénéficiaires : Les bénéficiaires sont les enfants de ± 6 ans à ± 12 ans vivant à KASHENGENEKE.

6. Résultats attendus.

- Une école sont construite et équipée ;
- L'augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école est assurée ;
- L'éducation de qualité est assurée pour tous les enfants du Quartier ciblé ;
- Déperdition scolaire réduite ;
- Distance parcourue par les enfants réduite ;
- Le cadre de formation est amélioré.

6.1. Indicateurs des résultats

- Une école primaire de 6 salles de classe construite au quartier KASHENGENEKE;
- Un bâtiment administratif construit et équipé en meuble de bureau à KASHENGENEKE ;
- 1 bloc de latrines de 12 portes avec fosse sèche, 6 urinoirs et 2 portes pour les enseignants ;
- 1 forage à pompe immergée et panneaux solaires pour l'école ;
- Equipements de type pupitres dans les salles de classe, tables bureau et chaises pour les professeurs en classe et dans leurs salles ainsi que dans le bâtiment administratif.

6.2. Activités pour atteindre les résultats.

- Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction, les fournisseurs d'équipements et les bureaux d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques :
- Préparation ;
- Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
- Evaluation des offres, passation des marchés.
- Réalisation des études géotechniques et topographiques

- Exécution des travaux de construction :
 - Travaux préparatoires ;
 - Terrassement et fondations ;
 - Travaux de gros œuvres ;
 - Travaux de finissage (intérieur et extérieur).
- Equipement du bureau, de la salle des enseignants et des salles de classes respectivement en mobiliers et en bancs ;
- Remise de l'ouvrage à l'autorité locale.

7. Stratégie de mise en œuvre.

Les intervenants-clés dans la mise en œuvre du projet sont notamment l'autorité locale et l'entreprise KAMBOVE MINING SAS. L'autorité locale va mettre à la disposition du projet le terrain devant servir à la construction de l'école à l'aide d'un acte de cession irrévocable ou d'acquisition dudit terrain. Le financement ainsi que la gestion du projet sera assurée par KAMBOVE MINING SAS. Cette dernière va procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction, d'un fournisseur d'équipements ainsi que d'un Bureau d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques.

Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés publics. Elle réalisera les travaux en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. KAMBOVE MINING SAS va fournir à l'entrepreneur les résultats d'études géotechniques et topographiques effectuées par un Bureau d'études agréé. Elle va plus encore équiper l'école en mobiliers bien spécifiés en recourant à un fournisseur sélectionné dans la transparence. A la fin des travaux interviendra la remise de l'ouvrage à l'autorité locale par KAMBOVE MINING SAS. L'échéance des travaux est fixée à 6 mois par ouvrage à partir de novembre 2022.

9. Chronogramme détaillé d'exécution du projet.

N	Activités et tâches	Echéance					
		Nov	Dec	Janv	Fev	Mars	Avril
1	Lancement des appels d'offre						
1.1	Préparation						
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre						

1.3	Evaluation des offres, passation des marchés						
2	Exécution des travaux de construction						
2.1	Travaux préparatoires						
2.2	Terrassement						
2.3	Travaux des gros œuvres						
2.4	Travaux de second œuvre						
4	Remise des ouvrages à l'autorité locale						

8. Mécanisme de suivi-évaluation

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation relève de la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kambove. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de KAMBOVE MINING SAS et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, de la DPEM et du FNPSS, en tant que services étatiques assureront à leur tour un contrôle pouvant être assorti des sanctions conformément à la loi en cas de manquements graves dans la mise en œuvre du projet. Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six (6) mois sur demande de l'Administrateur de Kambove. A chaque étape un rapport de sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi un rapport sera élaboré et signé par les délégués des services concernés ensemble avec le délégué de KAMBOVE MINING SAS ; dès lors, ce rapport lui sera opposable. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes

9. DEVIS DETAILLE DE LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE ET BATIMENT ADMINISTRATIF

9.1. Devis détaillé de la construction d'un (1) bâtiment de 6 classes.

	DESIGNATION DESOUVRAGES	UNITE	QTE	PRIX U	PRIX TOTAL
A	BATIMENT SALLE DE CLASSE				
1	installatinn du chantier	FF	1	1000	3500
	SOUS TOTAL 1				3500.00
II	FONDATION				
1	Fouille de fondation	m3	50	5	250.00
2	béton de propriété dosée à 150g/m3	m3	6,7776	150	1 016,64
3	maçonnerie de fondation en moellons	m3	67,84	150	10 176
	SOUS TOTAL 2				11 442,64
III	ELEVATION				
1	maçonnerie en bloc de ciment	m3	112	87	9 744
2	béton armé pour linteau et colonnes 350g/m3	m3	8.91	350	3 118,5
	SOUS TOTAL 3				12 862,5
IV	TOITURE				
1	charpente en bois scié 5/15 y compris protection	pce	10.5	500	5 250.00
2	pannes en bois scié 7/7 y compris protection	pce	13.9	250	3 475.00
	chevrons 4/11	pce	14.0	180	2 520.00
5	couverture en tôles BG28	m2	460	50	23,000.00
	planches de rive	m3	1	200	200.00
	SOUS TOTAL 4				34 445.00
V	REVETEMENT DES MURS				
1	crépissage au mortier de ciment à I & E	m3	76,32	200	15 264
	SOUS TOTAL				
VI	REVETEMENT DES SOLS				15 264
					1 979,04
1	sous pavement	m3	9,8952	200	.00
2	carrelage	m2	123,69	30	3 710,7.00
3	béton de trottoir périphérique	m3	9.85	300	2,955.00
	SOUS TOTAL 5				5 692,695.00

VII	PLAFOND				
1	plafond en feuille unalite y compris gitage en chevron 7x7	m2	48.2	60	2,892.00
	SOUS TOTAL 6				2,892.00
VIII	HUISSERIE				
1	portes métalliques semi-vitrées	pce	6	250	1,500.00
2	fenetres metalliques	pce	42	200	8,400.00
	SOUS TOTAL 7				9,900.00
IX	PEINTURE				

1	Latex sur les murs interieurs et extérieurs	m2	983	10	9830.00
2	Email sur plafond & murs intérieurs, H=1,50	m2	509	10	5 090.00
	SOUS TOTAL 9				14 920.00
X	SANITAIRE				
1	Fouille de fondation	m3	6	5	30.00
2	fondation en moellons	m3	12.9	180	2,322.00
3	béton de sous pavement	m3	3.4	300	1,020.00
4	rampe d'entrée sur 2 toitures	m3	0.09	500	45.00
5	maçonnerie d'elevation	m3	25.43	200	5,086.00
6	béton pose charpente	m3	0.64	500	320.00
7	béton de propriété dosée à 150g/m3	m3	1	260	260.00
8	faillence H=2	m2	286	25	7 150.00
9	carreaux anti derapant	m2	50	30	1 500.00
10	couverture en tôle BG28	m2	91	50	4,550.00
11	WC turc +urinoirs	pce	14	50	700.00
12	cuve + accessoires	pce	2	150	300.00
13	plomberie + fosse seche		1	4500	4500.00
14	chape sur fondation en BA dosé à 350kg/m3	m3	2.37	200	474.00
15	Construction fosse septique	FF	1	3000	3000.00
16	cout de forage avec pompe immergée à panneaux solaire	FF	1	30000	30,000.00
	SOUS TOTAL9				61 257
XI	CLOTURE				
1	deblai pour fondation	m3	96	5	480.00
2	béton de propriété dosée à 150g/m3	m3	9.3	300	2,790.00

3	maçonnerie en moellon	m3	128	200	25,600.00
4	pose de l'enclos de fut e colonne	m3	6.8	600	4,080.00
5	barrière métallique				1000.00
	SOUS TOTAL 10				33 950.00
XI	EQUIPEMENT SALLES DE CLASSE				
1	Banc pupitre	pce	156	100	15600.00
2	tables pour enseignants en bois massif	pce	12	75	900.00
3	chaises pour enseignants en bois massif	pce	12	50	600.00
	SOUS TOTAL 11				17,100.00
XIII	COUT ELECTRICITE		1	5351	5351.00
	SOUS TOTAL				5351.00
	IMPREVU 3%				6,316.15
	TOTAL				226 097,03
	MAIN D'OEUVRE				67 829,1
	ETUDES GEOTECHNIQUES 5%				6000.00
XIV	Amenagement exterieur et plantation d'arbres	FF	1	3000	5683.82
	COUTTOTAL				305,609.95

Le coût du bâtiment de 6 salles de classe et clôture : 305,609.95\$

9.2. DEVIS DETAILLE POUR LE BATIMENT ADMINISTRATIF ET EQUIPEMENTS

	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	PRIX U	PRIX TOTAL
A	BATIMENT ADMINSTRATIF				
II	FONDATION				
1	Fouille de fondation	m3	16.1	5.00	80,5
2	Béton de propriété dosée à 150g/m3	m3	2.3	150	345
3	Maçonnerie de fondation en moellons	m3	26	150	3 900
4	Chape sur fondation en BA dosé à 350kg/m3	m3	3.68	350	1 288
	SOUS TOTAL 2				5 613,5
III	ELEVATION				

1	Maçonnerie en bloc ciment	m3	43	87	3 741
2	Béton armé pour linteau et colonnes 350g/m3	m3	2,673	350	935,55
	Béton de trottoir peripherique	m3	2.65	300	795
	SOUS TOTAL 3				5 471,55
IV	TOITURE				
1	Charpente en bois scié 5x15 y compris protection	pce	3.6	500	1800
2	Pannes en bois scié 4/11	pce	5.6	380	2 128
3	Couverture en tôles ondulée galvanisée BG28	m2	144	20	2 880
	SOUS TOTAL 4				6 808
V	REVETEMENT DES MURS				
1	Crepissage I & E mortier de ciment	m2	567	10	5 680
	SOUS TOTAL 6				5 680
VI	REVETEMENT DES SOLS				
1	Sous pavement	m3	8,6184	200	1 723,68

1	Faïence	m2	36	25	900
3	Béton du trottoir peripherique	m3	6	300	1800
4	Carrelage	m2	107,73	30	3 231,9
	SOUS TOTAL 6				7 655,58
VII	PLAFOND				
1	Plafond en feuille unalite y compris gitage en chevron 7x7	m2	115	60	6900
	SOUS TOTAL 7				6900
VIII	HUISSERIE				
1	Portes métalliques vitrées 1,20x2,10	pce	2	250	500
2	Porte métalliques	pce	1	100	100
3	porte interieur en bois massif	pce	3	200	600

4	Fenêtres métalliques semi vitrées 1.20x1.10m	pce	3	150	450
4	Fenêtres 2x2.20m	pce	4	250	1000
	SOUS TOTAL 8				2650
X	PEINTURE				
1	Latex sur les murs I & E	m2	567	10	5670
3	Email sur structures métalliques et murs intérieurs, H=2,10	m2	146.16	10	1 461,6
	SOUS TOTAL 9				7 131,6
XI	SANITAIRE				
1	Tuyauterie d'évacuation et alimentation	ff	1	180	180
2	WC monobloc complet	pce	2	200	400
3	Lave main	pce	2	110	220
4	Fosse septique	pce	1	2500	2500
5	Porte papier hygienique	pce	2	8	16
	SOUS TOTAL 10				3 316
XII	EQUIPEMENT BUREAUX ADMINISTRATIFS				
1	Chaises	pce	12	150	1 800
2	Tables bureau	pce	3	250	750
3	Armoire bureau	pce	6	200	1200
4	Chaises	pce	20	150	3000
5	Tables pour salle de reunion	pce	2	500	1000
	SOUS TOTAL 10				7 750
	TOTAL				58976,23
	MAIN D'OEUVRE				17 692,86
	IMPREVU 3%				2666.16
	COUT INSTALLATION ELECTRIQUE				3000
	SOUS TOTAL11				82 669,09
	Fourniture de bureau et appuis au fonctionnement				11 868,95
	TOTAL GENERAL				94538.04

- Devis pour bâtiment Administratif et équipement: **94538.04 USD**

BUDGET TOTAL DU PROJET : 400147.99

10. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE

01. Fouille de fondation

- Largeur de fouille est de 0,50 m ;
- Profondeur de la fouille est de 0,50 m ; -
Le fond de la fouille est horizontal.

02. Semelle de propreté.

- Le dosage doit être de 150 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ; -
La salle doit être exempte d'impureté.

03. Fondation en moellon.

- Les moellons doivent être durs, pas tendre ; - Les moellons doivent être compacts et non poreux ;

04. Chape d'égalisation.

- Le dosage doit être de 300 Kg/m³ ;
- Les agrégats, se conférer à la semelle de propreté.

05. Dalle de sole ou sous pavement.

- Dosé à 300 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ; -
Le sable, cfr. Semelle de propreté.

06. Elévation en maçonnerie.

- L'élévation doit être en bloc ciment dont les dimensions : l= 0,5 ; h= 0,20 ; L=0,40
- Les parpaings doivent être compactés et résistants.

07. Le comble.

- Le bois ne doit pas avoir des nœuds ni d'aubier ;
- Les fermes sont en dimension 4/11 ;
- Les pannes en bois de dimension 5/7 ;
- Les bois ne doivent pas être tendus ;
- On utilisera le bois résineux sec, pas humide ;
- Le bois mulombwa, lusanga ou autre bois tropical peut être utilisé ;

- Les tôles sont en BWG 28 ;
- La charpente doit recevoir une couche d'anti-termite.

08. Le pavement.

- Le pavement est en carreaux céramiques antidérapants sur du béton de souspavement encore frais.

09. L'enduit.

- L'enduit est au mortier de ciment dosé à 300 Kg/m³ et d'épaisseur de 2,3 Cm.

10. La peinture.

- La peinture est de marque PAIN NATIONAL ou d'une autre qualité supérieure à celle-ci ;
- La peinture est faite de 2 couches après ponçage de l'enduit.

11. Huisserie.

- Les fenêtres sont métalliques et semi-vitrées ;
- Les fenêtres sont vitrées et l'ossature métallique ;
- Les parties métalliques sont badigeonnées avec de l'antirouille avant l'application de la peinture à huile ;

12. Le plafond.

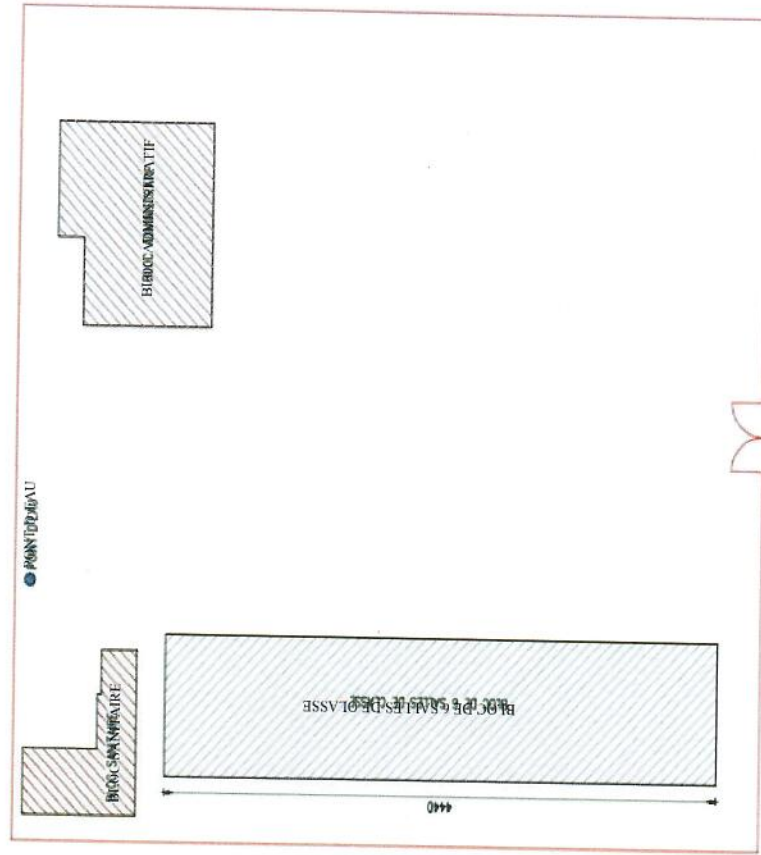
- Le gitage (ossature) est en bois de 5/5 ;
- Les feuilles sont unalites ;
- Les joints laissés par les unalites sont formés par des lattes ; - La partie visible du plafond doit recevoir 2 couches de latex.

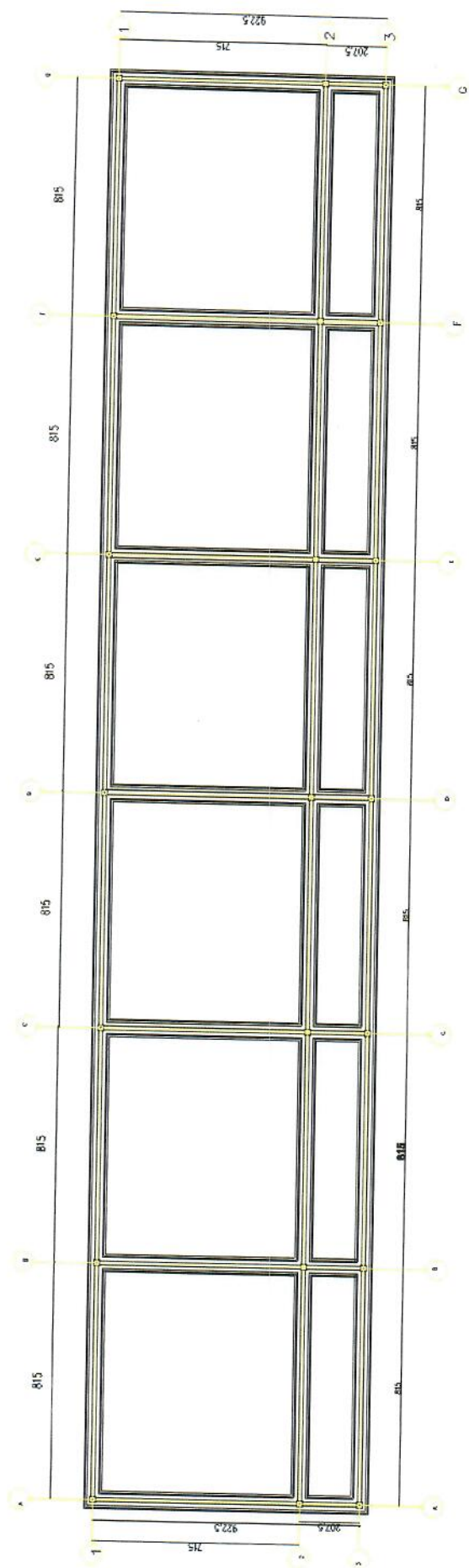
13. Autres matériaux.

- L'eau de gâchage doit être propre, exempte de toute impureté (graisse et matière solide) ;
- Les aciers pour le chaînage sont de diamètre 10 mm pour les armatures longitudinales et cadres en diamètre 6 mm espacés de 20 Cm ; - Les bois de coffrage doivent être bien droit, pas tordus.

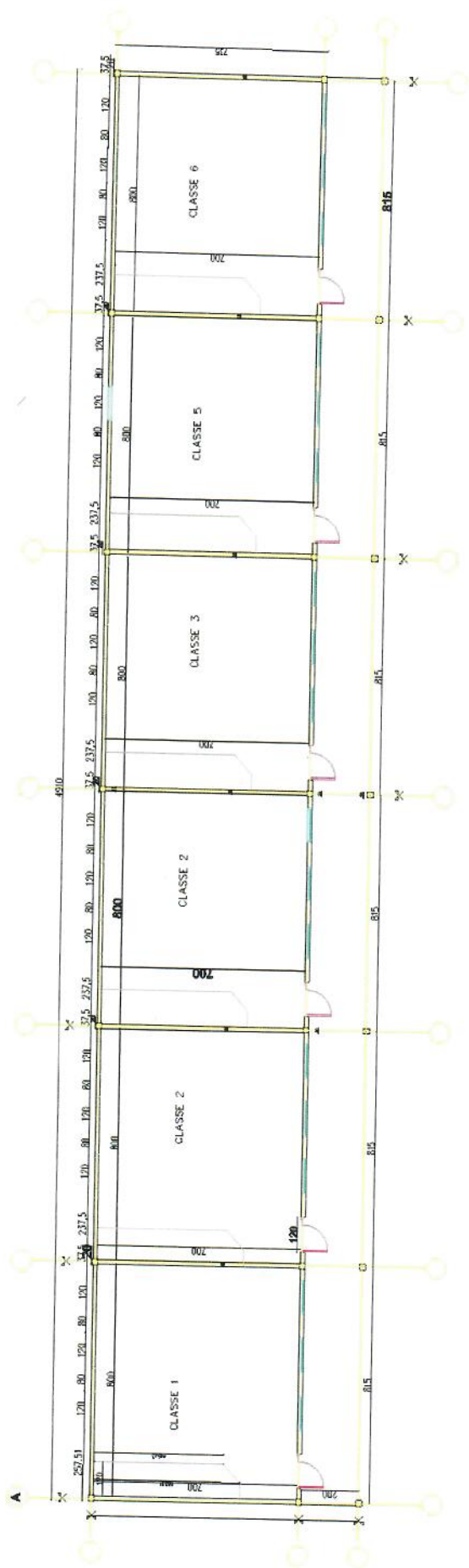
PLANS

PLAN DE MASSE
PLAN DE MASSE

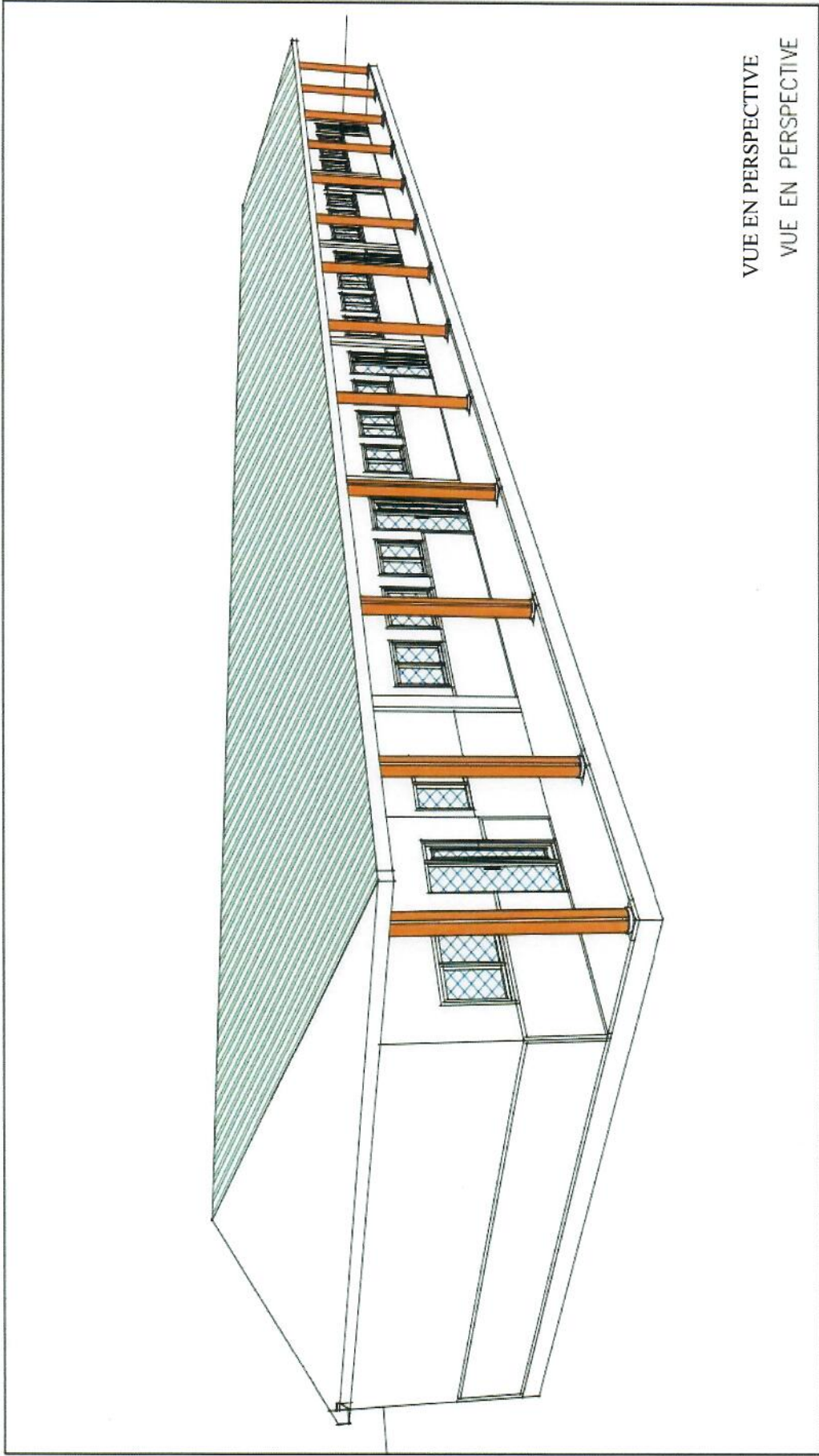




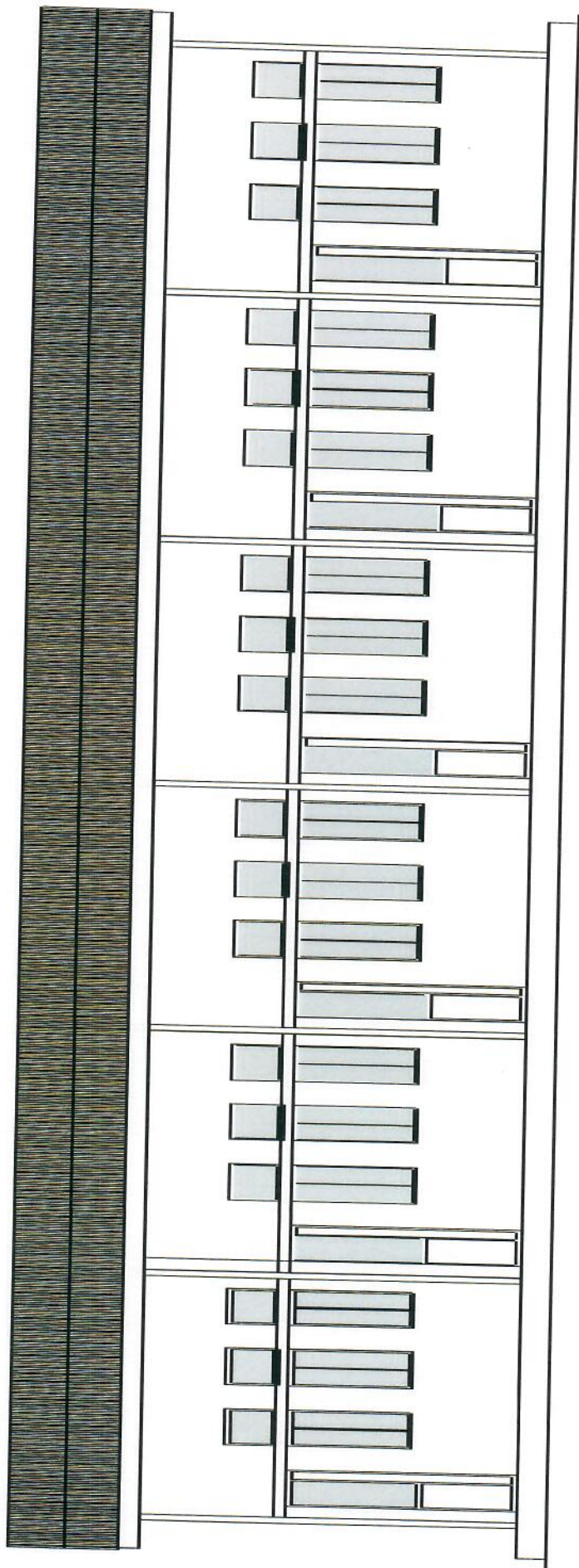
PLAN DE FONDATION SALLE DE CLASSE



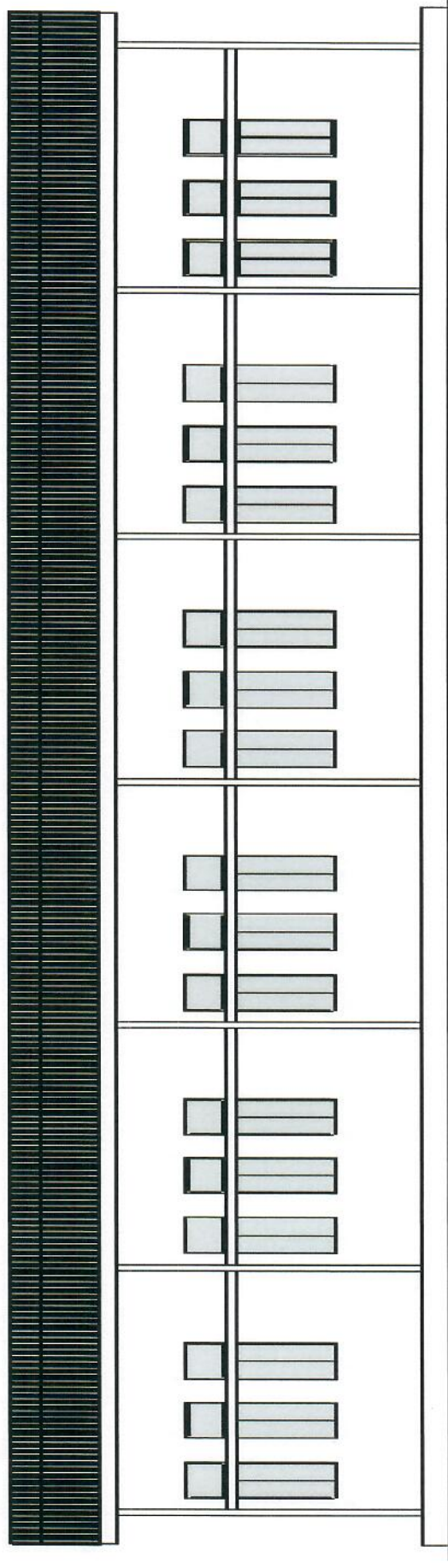
VUE EN PLAN BLOC DES SALLES DE CLASSE



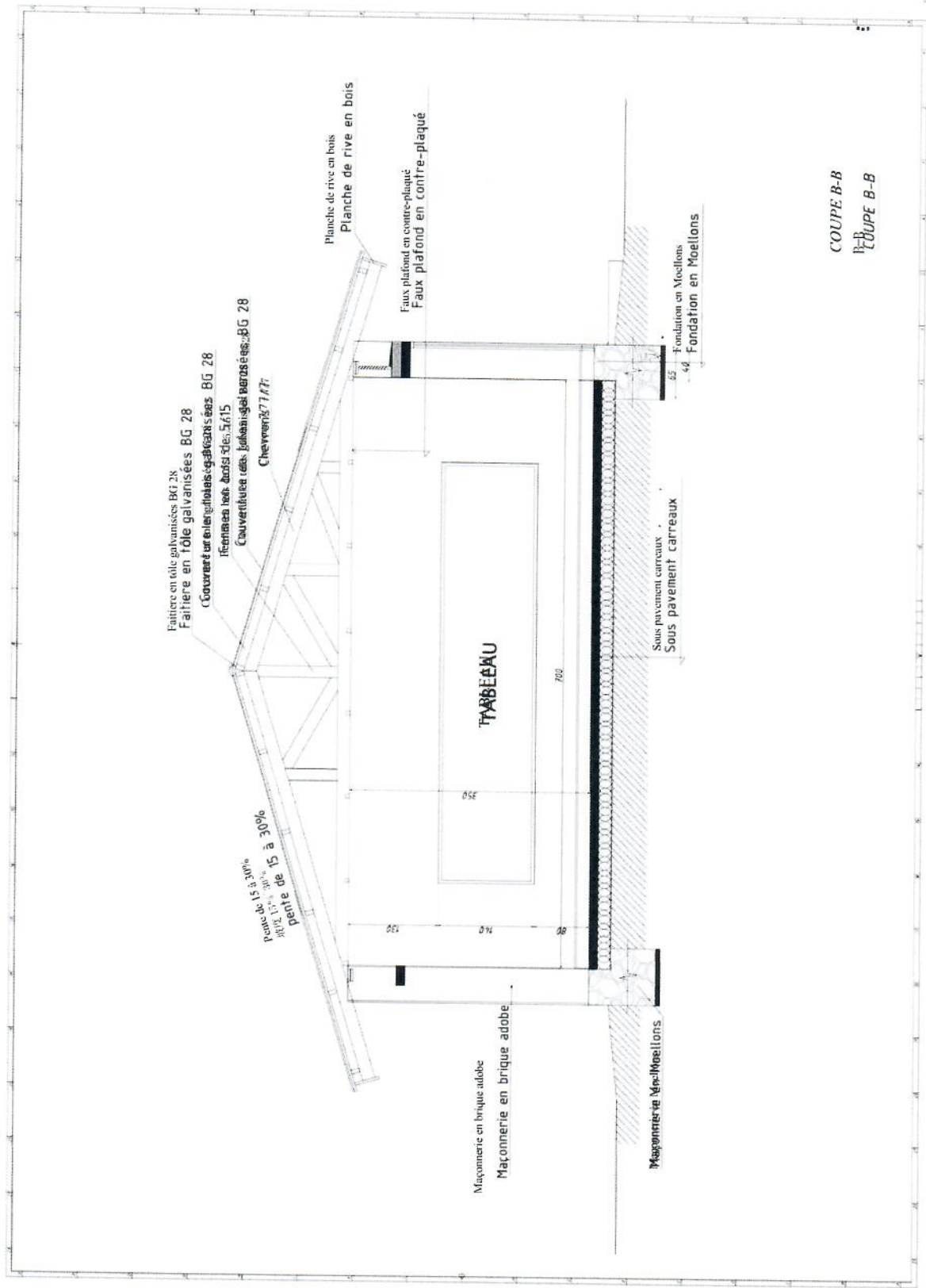
VUE EN PERSPECTIVE
VUE EN PERSPECTIVE



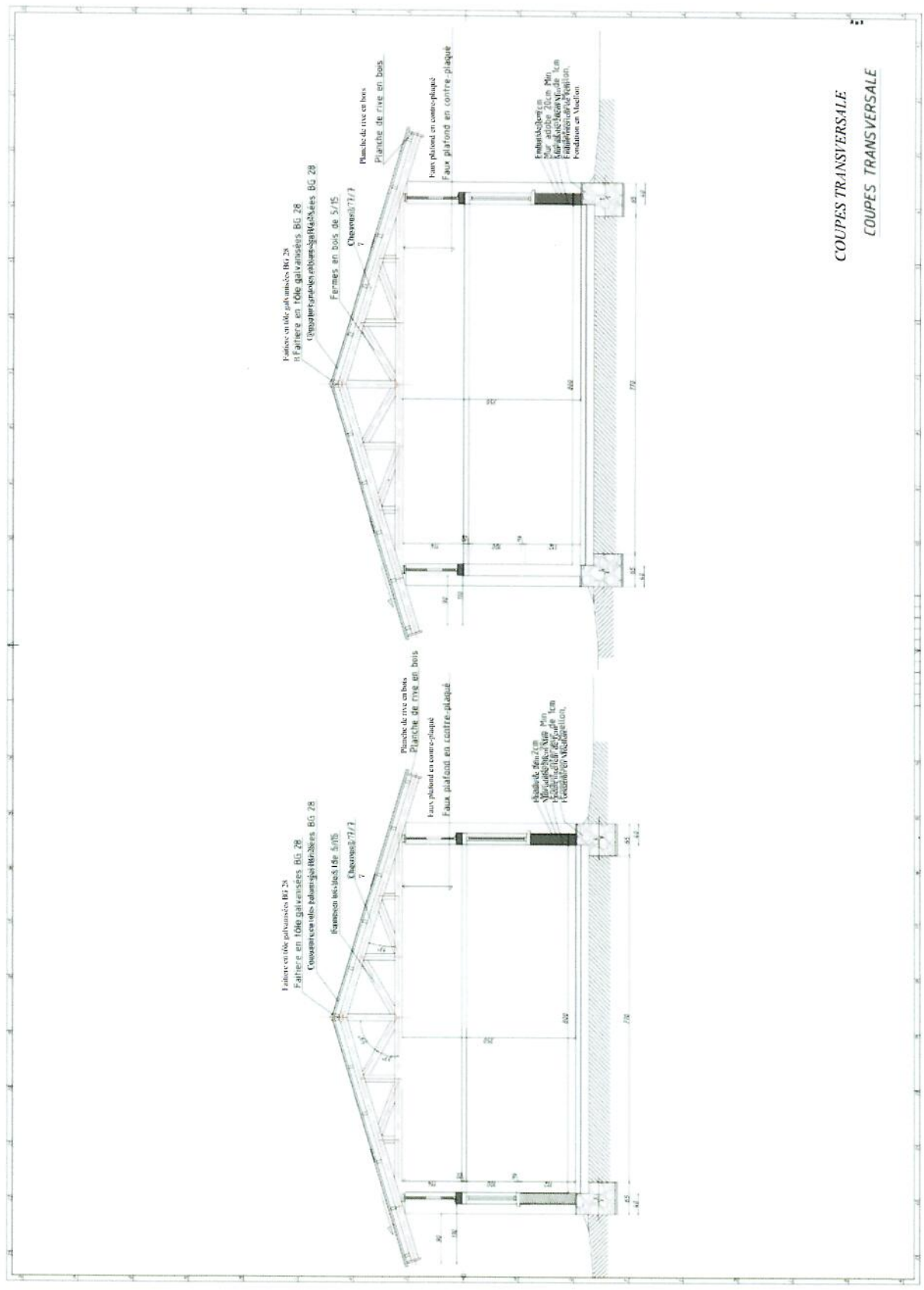
FACADE PRINCIPALE



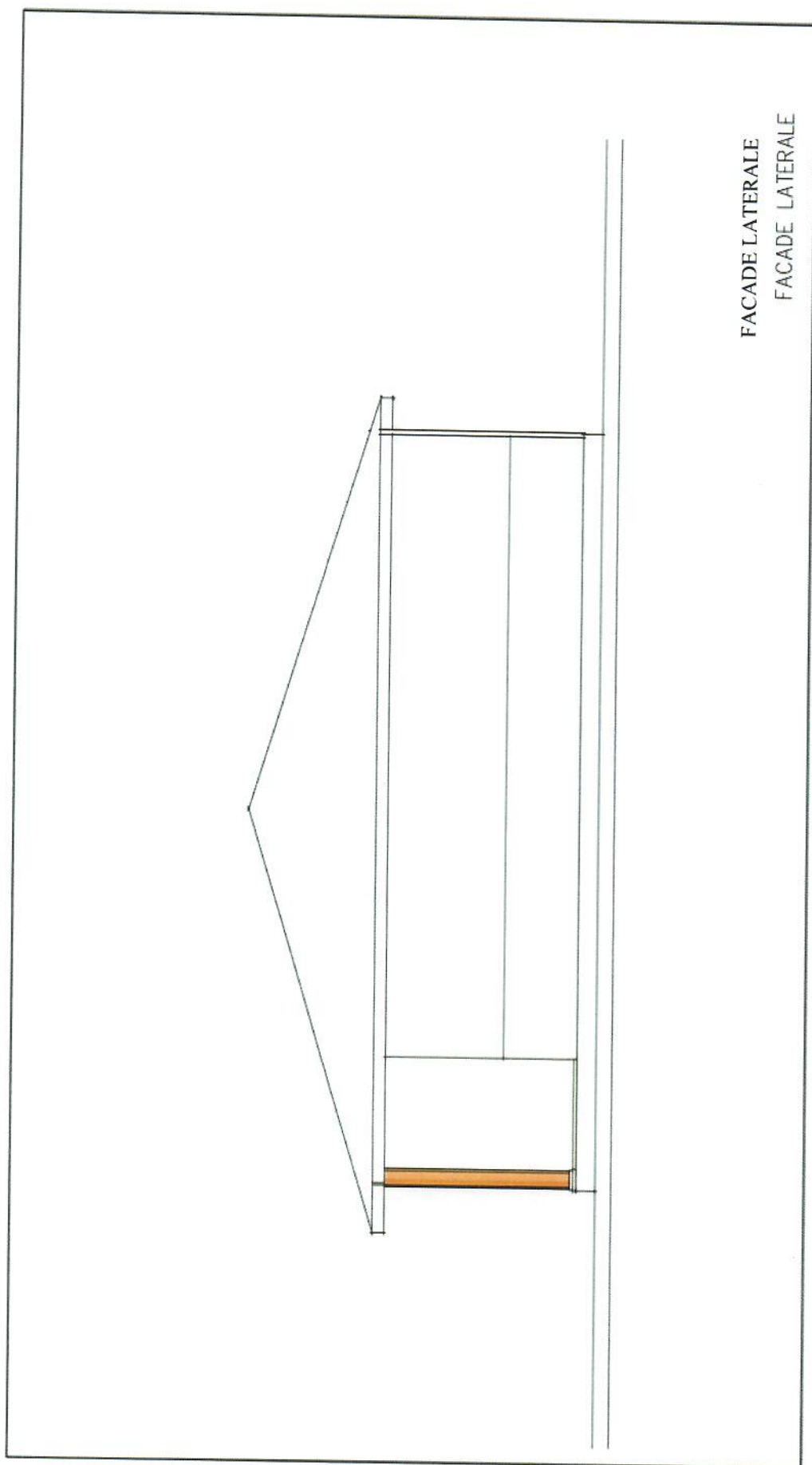
FACADE POSTERIEURE

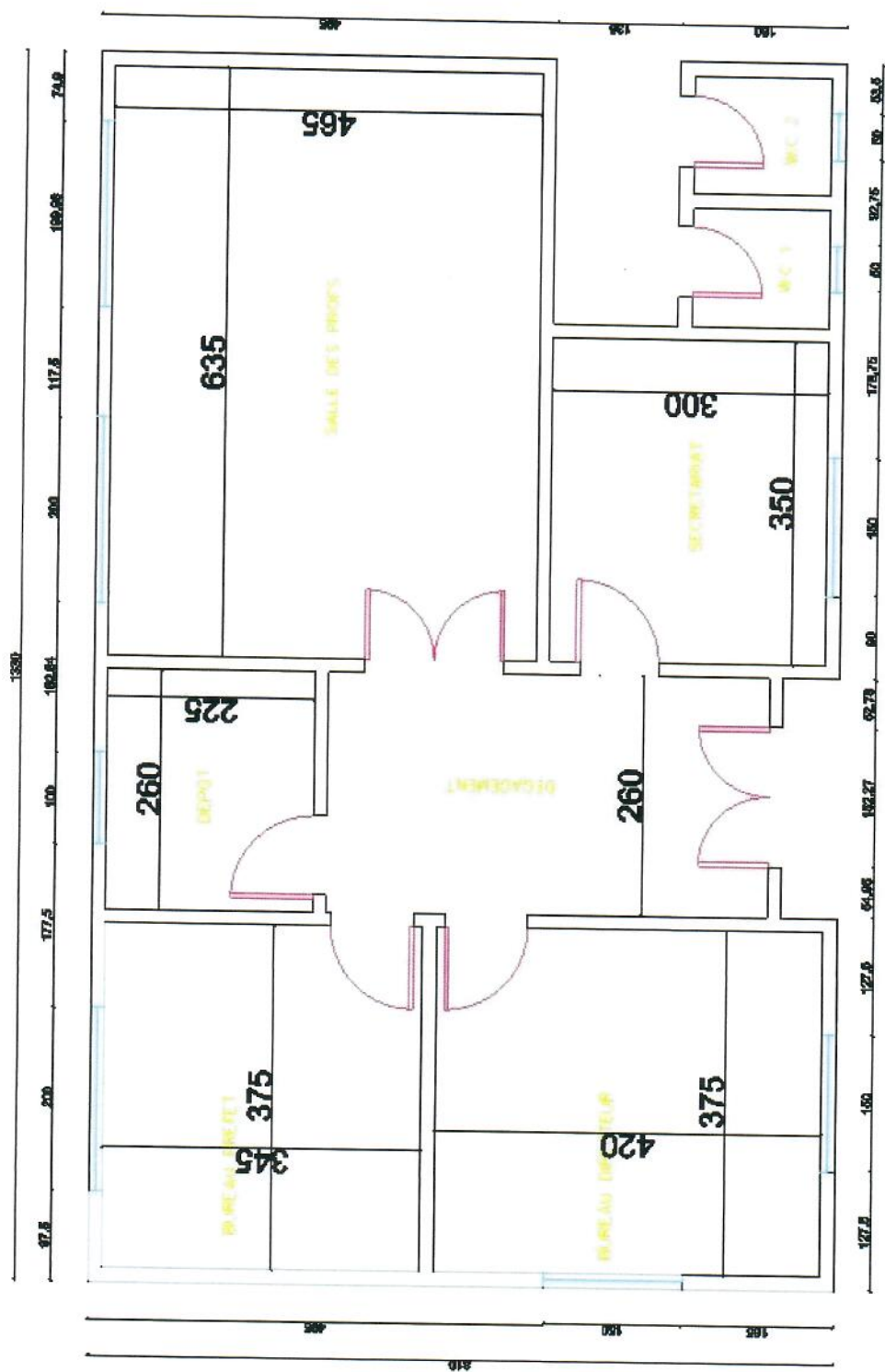


COUPE B-B
COUPE B-B

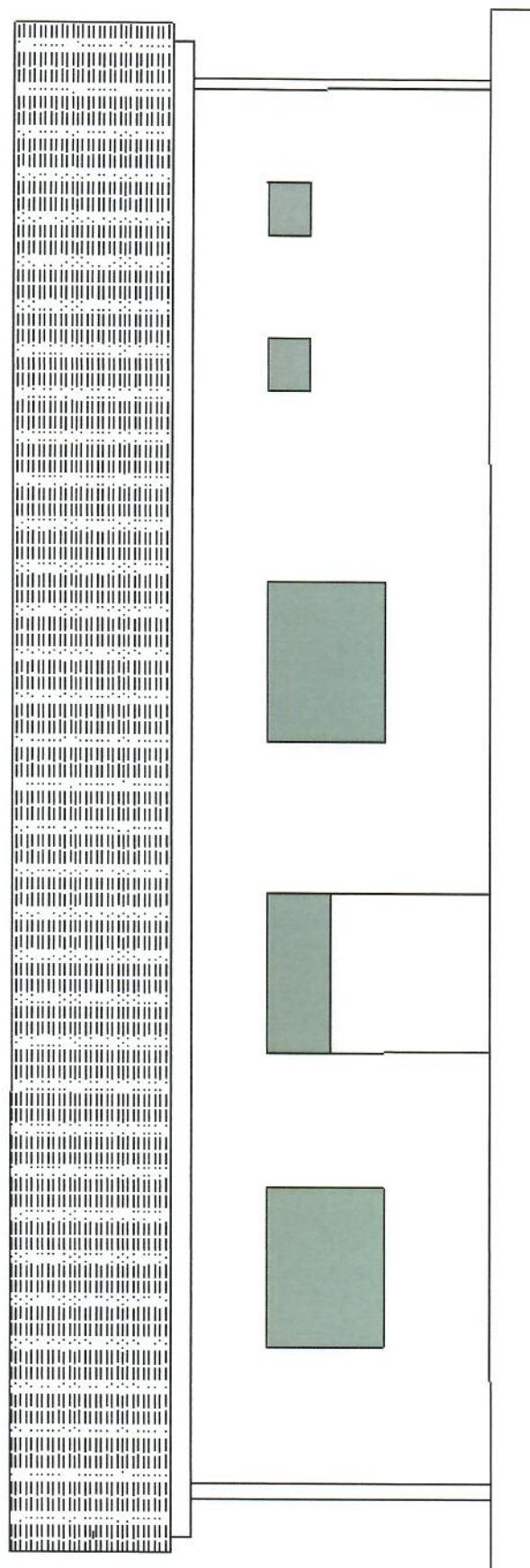


COUPES TRANSVERSALE
COUPES TRANSVERSALE

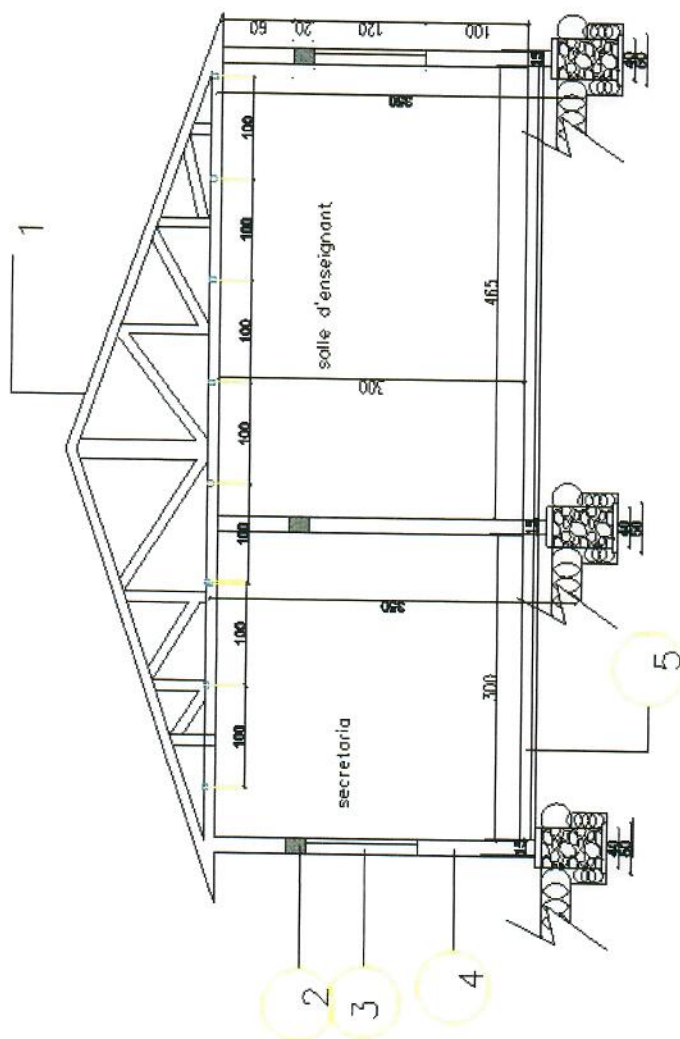




VUE EN PLAN DU BATIMENT ADMINISTRATIF

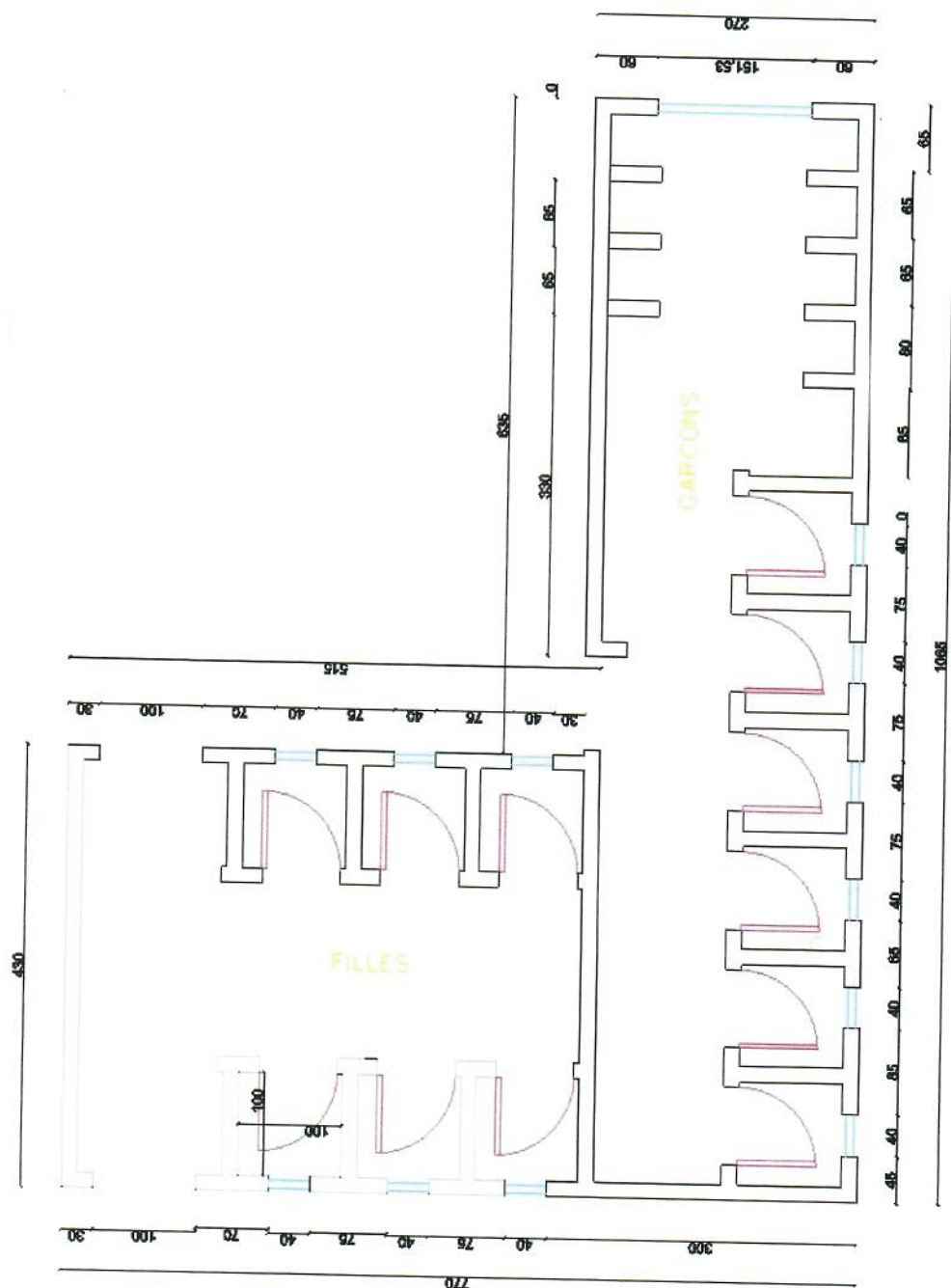


FACADE PRINCIPALE BATIMENT ADMINISTRATIF



- 1 — charpente en bois ou métallique, avec couverture en tôle ondulée galvanisée BG28
- 2 — colonne en béton armé dosé à 350kg/m³
- 3 — Fenêtre métallique vitrée
- 4 — mur en bloc de ciment ou matériaux locaux disponibles
- 5 — pavé en carreaux antidérapants de 60/60
— Béton dosé à 250kg/m³
— Chape en béton armé dosé à 150kg/m³
— fondation en moellons de 40cm
— béton de propreté dosé à 150kg/m³
— bon sol

COUPE BATIMENT ADMINISTRATIF



PROJET 3. ADDUCTION D'EAU A LA POPULATION.

Début du projet : Avril 2023.

Durée : 5 (cinq) ans.

Secteur d'intervention : Développement Rural

1. Contexte et justification

Se procurer une eau saine en quantité suffisante sans avoir à parcourir une longue distance, est une priorité absolue pour l'homme. Raison pour laquelle, dans le cadre de cahier des charges de l'entreprise KAMBOVE MINING SAS la population a priorisé l'adduction en eau potable. Ceci dans l'intérêt de résoudre ce problème de distance à parcourir généralement par les femmes pour se procurer de l'eau potable dans ce milieu. La résolution de ce problème passe notamment par l'augmentation des sources d'approvisionnement tout en rapprochant ces dernières de la population. L'on sait en effet que l'eau est une denrée de première nécessité pour tout être humain ; voilà la motivation principale qui a poussé les communautés impactées à opter pour les forages des puits d'eau. La consommation de l'eau de mauvaise qualité occasionne beaucoup de maladies d'origine hydrique surtout dans les milieux urbano-ruraux.

2. Brève description du projet.

Ce projet consiste à forer cinq (5) puits d'eau à pompe immergée et panneau solaire munis des citernes pour le stockage et des bornes fontaines. Les 5 puits seront répartis de la manière suivante : 1 à l'EP KITULIZO, 1 à l'EP JOHARI, 1 à l'EP KISIMA, 1 à l'institut NEEMA et 1 au quartier KASHENGENEKE. Tous les puits seront à pompe immergée solaire avec une borne fontaine de 4 robinets.

S'agissant des indications techniques, chaque puits aura une profondeur de ± 150 m, 140 mm de diamètre avec une pompe immergée solaire, 1.5Hp, une citerne de 5m³ et un support métallique pour la citerne, le tout sécurisé dans un enclos pour empêcher tout accès non autorisé. La pompe immergée aura les spécificités suivantes : type 4sDM10/5, 220V, 50hz, 1000w, débit 2.3m³/h. La source d'énergie est de 4 panneaux solaires de 240w chacun.

3. Objectifs du projet.

- Assurer à la population l'accès à l'eau potable ;
- Réduire les distances à parcourir par les ménages pour accéder aux points d'eau potable ;
- Réduire la morbidité due aux maladies d'origine hydrique ;
- Assurer une gestion durable des ouvrages d'eau.
- Garantir l'accès à l'eau potable à la population des entités impactées ;

4. Localisation.

Les sites d'implantation du présent projet seront à l'EP KITULIZO, EP JOHARI, EP KISIMA, EP NEEMA et au quartier KASHENGENEKE

5. Bénéficiaires : Les communautés impactées par le projet minier de KAMBOVE MINING SAS.

6. Résultats attendus.

- 5 forages à pompe immergée et panneaux solaires réalisés;
- Les distances parcourues pour atteindre un point d'eau sont réduites ;
- La morbidité due aux maladies d'origine hydrique est réduite ;
- 5 bornes fontaines construites ;
- Les comités de gestion d'eau des forages sont implantés et formés.

6.1. Activités pour réaliser les résultats.

- 1) Lancement des appels d'offre des entreprises de forage et des bureaux d'études ;
- 2) Etudes hydrogéologiques ;
- 3) Forage et installation des bornes fontaines ;
- 4) Construction des ouvrages d'assainissement (margelles et puits perdus) ;
- 5) Construction de la clôture de sécurité ;
- 6) Désignation et formation des comités de gestion des forages ; 7) Remise des ouvrages à l'autorité locale.

6.2. Indicateurs des résultats

- 5 puits d'eau potable forés à l'EP KITULIZO, à l'EP NEEMA, EP JOHARI, EP KISIMA et à KASHENGENEKE ;
- 5 bornes de fontaines construites avec une rampe de 4 robinets chacune ;
- 5 enclos de sécurité construits par puits ;
- 5 comités de gestion des forages d'eau formés

7. Stratégie de mise en œuvre

Les parties prenantes dans la mise en œuvre du projet sont notamment l'autorité locale et l'entreprise KAMBOVE MINING SAS. En ce qui concerne les forages qui seront exécutés dans l'enceinte des établissements scolaires, un horaire sera mis en place pour ne pas perturber le déroulement normal des cours. Les chefs desdits établissements doivent être sensibilisés afin d'éviter l'appropriation des patrimoines communautaires ou les assimiler aux patrimoines de l'école. Quant à ceux qui seront exécutés hors des établissements scolaires, des actes de cession doivent être fournis. Le financement ainsi que la gestion du projet sera assurée par KAMBOVE MINING SAS. Cette dernière va procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence d'une entreprise de forage et d'un Bureau d'études devant effectuer les études hydrogéologiques. Les travaux de forage seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés publics.

KAMBOVE MINING va fournir à l'entrepreneur les résultats d'études hydrochimiques et hydrogéologiques effectuées par un Bureau d'études agréé. Elle va plus

encore procéder à la construction des murs de sécurisation des forages et à la formation des comités de gestion d'eau pour inscrire les ouvrages dans la pérennité. A la fin des travaux interviendra la remise des ouvrages à l'autorité locale par KAMBOVE MINING SAS. L'échéance des travaux est fixée à 3 mois par ouvrage au cours des années suivantes : 1^{er} semestre de 2023 (2 puits) et 1^{er} semestre 2026 (3 puits).

8. Mécanisme de suivi-évaluation

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation est la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kambove. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de KAMBOVE MINING et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, de la DPEM et du FNPSS effectueront en tant que services étatiques effectueront un contrôle à un second niveau.

Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six(6) mois sur demande de l'Administrateur de Kambove. A chaque étape un rapport de sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi un rapport sera élaboré et signé par les délégués des services concernés ensemble avec le délégué KAMBOVE MINING SAS, dès lors, ce rapport est opposable à toutes les parties. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

9. CHRONOGRAMME DU DEROULEMENT DES ACTIVITÉS

CALENDRIER D'ENGAGEMENT DES ACTIVITES					
N°	Activités	Avril 2023			
		1er Semaine	2ème Semaine	3ème Semaine	4ème Semaine
FORAGE à KASHENGENEKE					
01	Lancement d'appel d'offre				
02	Etudes hydrochimiques et hydrogéologiques				
03	Forage et installation des bornes fontaines				

04	Construction des ouvrages d'assainissement (margelles et puits perdus)				
05	Construction de la clôture de sécurité				

06	Désignation et formation des comités de gestion des forages				
07	Remise des ouvrages à l'autorité locale				

FORAGE à l'EP NEEMA

N°	Activités	Avril 2023			
		1 ^{er} Semaine	2 ^{ème} Semaine	3 ^{ème} Semaine	4 ^{ème} Semaine
01	Lancement d'appel d'offre				
02	Etudes hydrogéologiques				
03	Forage et installation des bornes fontaines				
04	Construction des ouvrages d'assainissement (margelles et puits perdus)				
05	Construction de la clôture de sécurité				
06	Désignation et formation des comités de gestion des forages				
07	Remise des ouvrages à l'autorité locale				

FORAGE à l'EP KISIMA

N°	Activités	Avril 2026			
		1 ^{er} Semaine	2 ^{ème} Semaine	3 ^{ème} Semaine	4 ^{ème} Semaine
01	Lancement d'appel d'offre				
02	Etudes hydrogéologiques				
03	Forage et installation des bornes fontaines				

04	Construction des ouvrages d'assainissement (margelles et puits perdus)				
05	Construction de la clôture de sécurité				
06	Désignation et formation des comités de gestion des forages				
07	Remise des ouvrages à l'autorité locale				

FORAGE à l'EP JOHARI

N°	Activités	Avril 2026			
		1 ^{er} Semaine	2 ^{ème} Semaine	3 ^{ème} Semaine	4 ^{ème} Semaine
01	Lancement d'appel d'offre				
02	Etudes hydrogéologiques				
03	Forage et installation des bornes fontaines				

04	Construction des ouvrages d'assainissement (margelles et puits perdus)				
05	Construction de la clôture de sécurité				
06	Désignation et formation des comités de gestion des forages				
07	Remise des ouvrages à l'autorité locale				

FORAGE à l'EP KITULIZO

N°	Activités	Avril 2026			
		1 ^{er} Semaine	2 ^{ème} Semaine	3 ^{ème} Semaine	4 ^{ème} Semaine
01	Lancement d'appel d'offre				
02	Etudes hydrogéologiques				
03	Forage et installation des bornes fontaines				
04	Construction des ouvrages d'assainissement (margelles et puits perdus)				
05	Construction de la clôture de sécurité				
06	Désignation et formation des comités de gestion des forages				
07	Remise des ouvrages à l'autorité locale				

10.DEVIS DETAILLE POUR LE FORAGE DES PUITTS ET BORNES FONTAINES

N°	LIBELLE Libellé	UNITE	QUANTITE	PU USD	PT en USD
FORAGE DE PUITTS D'EAU					
A	FORAGE AVEC PVC	M	150	250	37 500
B	POMPE SOLAIRE + KIT COMPLET	KIT	1	2500	2500
C	CABLE VTMB 3X2.5mm	Rouleau de 100m	1	1500	1500
D	PANNEAUX SOLAIRES 240W	KIT	4	300	1200
E	Citerne 5m3	1	2	1500	3000
F	Support TANK		1	3500	3500
G	CONSTRUCTION BORNES FONTAINES ET CLOTURE	FF	1	2500	6500
TRANSPORT E+F		FF	1		4500
TRAVAUX AMENAGEMENT EXTERIEUR ET ASSENISSEMENT					6500
MAIN D'ŒUVRE 30%					20010
ETUDE HYDROCHIMIQUE					6000
FORMATION DU COMITE DE GESTION					6820
TOTAL PAR PROJET					99530
COUT GLOBAL POUR 5 PUITTS : 17616USD par puits x 5puits					497650

PROJET 4 : CONSTRUCTION D'UN POSTE DE SANTE À KASHENGENEKE

Début du projet : Janvier 2024 Durée

: 6 (six) mois.

Secteur d'intervention : Santé

1. Contexte et Justification

Le territoire de Kambove étant vaste, la population de Kambove en général a besoin d'un poste de santé pour administrer les premiers soins avant de rejoindre l'Hôpital Général de Référence. A ces jours, il n'existe pas à KASHENGENEKE une structure médicale publique pouvant offrir à la population les soins de santé à moindre coût. Le poste de santé assure la proximité entre la population et les structures de santé dans la mesure où il constitue un point de secours. C'est ainsi que la population a mis parmi ses priorités la construction d'un poste de santé dans ce milieu lors des négociations du cahier des charges avec KAMBOVE MINING SAS.

2. Brève description

Ce projet consiste en la construction d'un poste de santé à KASHENGENEKE, pour permettre d'administrer les soins de santé primaires à la population. Il sera constitué d'une salle de consultation et celle d'observation, d'une maternité équipée, d'une pharmacie, d'un incinérateur construit, d'un point d'eau et d'une clôture ainsi que des sanitaires et des douches.

3. Objectif du projet

- Donner les soins primaires à la population ;
- Assurer à la population la proximité à une structure des soins de santé ;
- Donner les soins de santé à moindre coût ;

4. Localisation

Le poste de santé sera construit au quartier KASHENGENEKA, dans la commune de Kambove et dans le territoire portant le même nom, province du Haut-Katanga.

5. Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ce projet sont les populations vivant à KASHENGENEKE et tout celui qui sera éventuellement soigné dans ce poste de santé.

6. Résultats attendus :

- Un poste de sante est construit en matériaux durables ;
- Accès aux soins de santé assuré à la population à moindre coût ;
- Une pharmacie dotée des médicaments sera également construite.

6.1. Activités pour atteindre les résultats :

- L'obtention du terrain par la communauté ou l'autorité locale ;
- Lancement de l'appel d'offre publique ;
- Sélection du maître d'œuvre ;

- Démarrage de la construction ;
- Equipement du poste de santé
- Remise de clé au médecin chef de zone.

6.2. Indicateurs des résultats :

- 1 poste de sante construit à KASHENGENEKE ;
- 5 lits d'observation installés ;
- 1 maternité et 1 pharmacie respectivement équipée et fournie en médicaments ;
- 1 incinérateur construit ;
- 1 point d'eau disponible ;
- 1 clôture et des sanitaires (toilettes et douches) construites.

7. Stratégie de mise en œuvre

Conformément à la loi, le projet sera entièrement financé par KAMBOVE MINING SAS qui se choisira le maître d'œuvre à l'issue d'un appel d'offre publique. Les entrepreneurs locaux seront privilégiés, à défaut les entrepreneurs nationaux. Il revient à l'autorité locale ou à un membre de la communauté de mettre à la disposition de KAMBOVE MINING SAS un terrain à KASHENGENEKE où le poste santé sera construit. A cet égard un acte de cession irrévocable sera requis. Le maître d'œuvre choisi a l'obligation de remplir toutes les conditions requises pour une entreprise de construction.

Les études topographiques et géotechniques sont à charges de l'entrepreneur au titre de son contrat. KAMBOVE MINING SAS en sa qualité du titulaire du droit minier, est répondant vis-à-vis de l'entrepreneur ; à ce titre ils sont les deux parties prenantes sur le plan contractuel, KAMBOVE MINGING SAS recevra l'ouvrage de l'entrepreneur et à son tour, il le remettra au Médecin chef de zone en présence de l'autorité locale.

8. Mécanisme de suivi-évaluation

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation est la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kambove. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de KAMBOVE MINING SAS et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, de la DPEM et du FNPSS en tant services de l'Etat effectueront à un second niveau un contrôle susceptible des sanctions à l'endroit de l'entreprise en cas de constat des manquements graves. Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six(6) mois sur demande de l'Administrateur de Kambove. A chaque étape un rapport de sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi un rapport sera élaboré et signé les délégués des services concernés ensemble avec le délégué KAMBOVE MINING SAS, dès lors, ce rapport sera opposable à toutes les parties impliquées dans le processus. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

9. Calendrier du déroulement des activités

N	Activités et tâches	Echéance(2024)					
		janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin
I	Construction de poste de Santé à Kashengeneke						
1	Lancement des appels d'offre						
1.1	Préparation						
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre						
1.3	Evaluation des offres, passation des marchés						
2	Exécution des travaux de construction						
2.1	Travaux préparatoires						
2.2	Terrassement						
2.3	Travaux des gros œuvres						
2.4	Travaux de second œuvre						
3	Equipement de poste de Santé						

4	Remise des ouvrages au médecin chef de zone						
----------	--	--	--	--	--	--	--

10.DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF DETAILLE

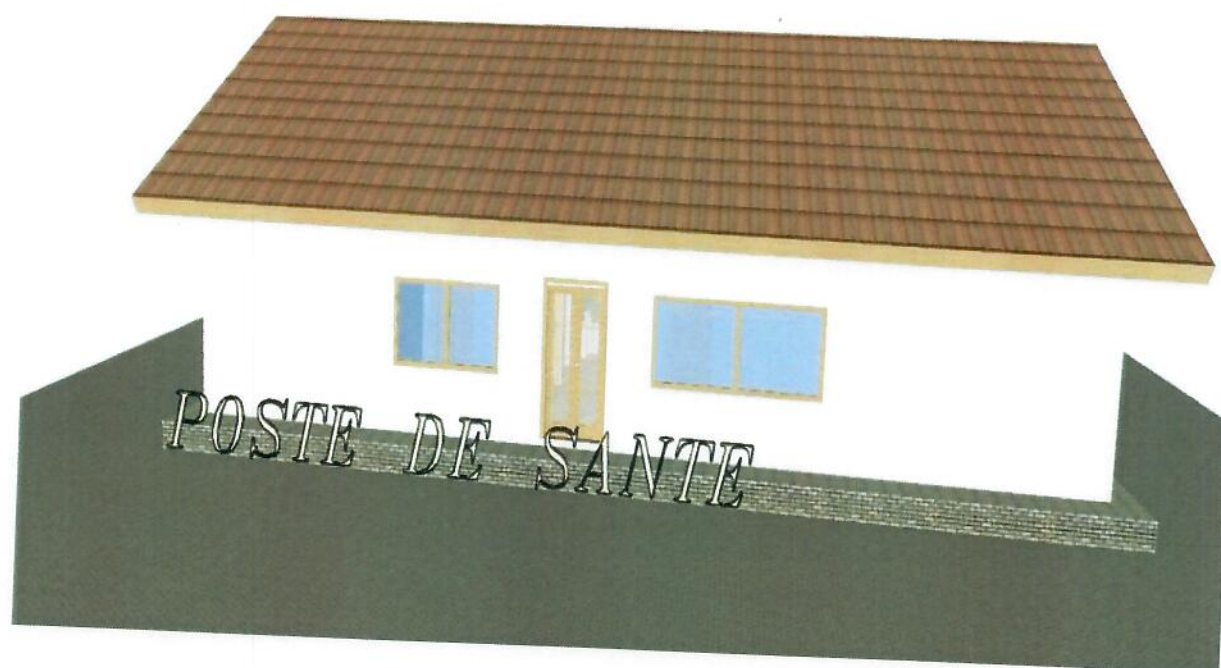
	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	PRIX U	PRIX TOTAL
1	Installationn du chantier	FF	1	800	800
	SOUS TOTAL 1				800
II	FONDATION				
1	Fouille de fondation	m3	119	5	595
2	Béton de propriété dosée à 150g/m3	m3	2.35	150	352,5
3	Maçonnerie de fondation en moellons	m3	20	150	3 000
4	Chape sur fondation en BA dosé à 350kg/m3	m3	2.632	350	921,2
	SOUS TOTAL 2				4 868,7
III	ELEVATION				
1	Maçonnerie en bloc ciment	m3	82.3	87	7 160,1
2	Béton armé pour linteau et colonnes 350g/m3	m3	3.3	350	1 155
	Béton de trottoir peripherique	m3	4.7	300	1 410
	SOUS TOTAL 3				9 725,1
IV	TOITURE				
1	Charpente en bois scié 5x15 y compris protection	PCE	52	20	1040
2	Pannes en bois scié 4x11	PCE	27	18	486
3	Couverture en tôles ondulée galvanisée BG28	m2	112	50	5600
	SOUS TOTAL 4				7126
V	REVETEMENT DES MURS				
1	Crepissage I &E mortier de ciment	m3	13	150	1950
	SOUS TOTAL				1950
VI	REVETEMENT DES SOLS				
1	Sous pavement	m3	17.85	200	3570

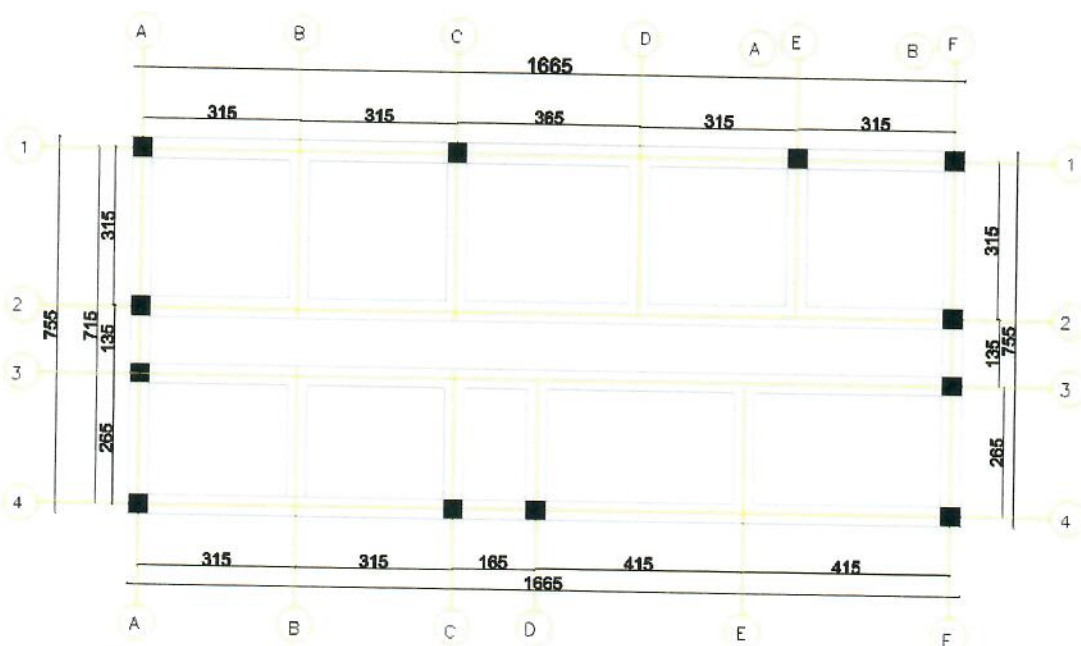
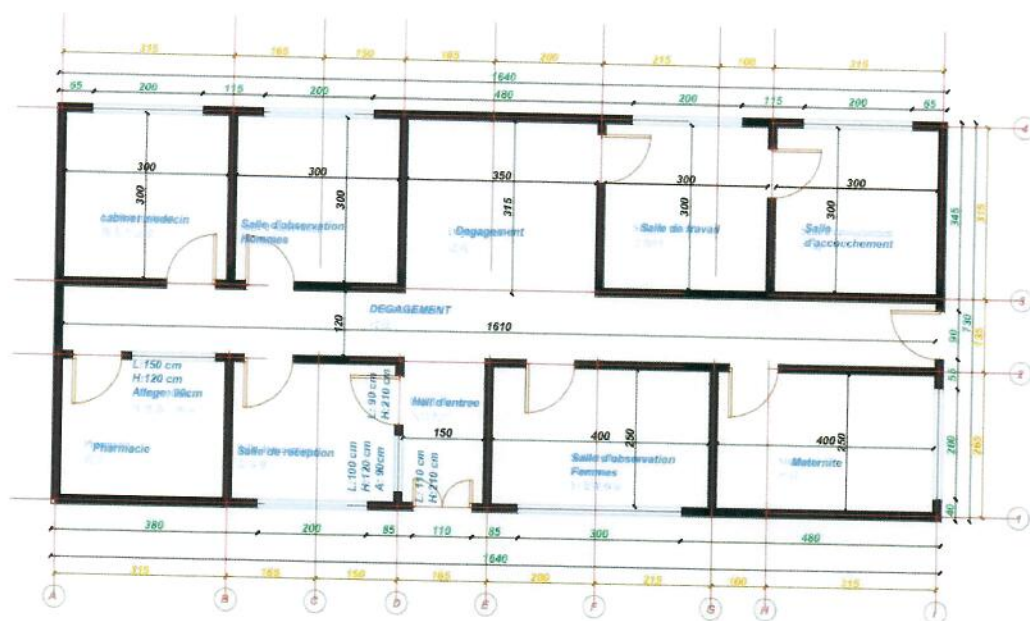
1	Faïence	m2	29	45	1305
4	Carrelage	m2	94	45	4230
	SOUS TOTAL 5				9105
VII	PLAFOND				
1	Plafond en feuille unalite y compris gitage en chevron 7x7	m2	94	60	5640
	SOUS TOTAL 6				5640
VIII	HUISSERIE				
1	Portes métalliques vitrées 1,50x2,10	pce	1	250	250
2	Porte métalliques semi vitrée 90x2,10	pce	1	100	100
3	porte interieur en bois massif	pce	8	150	1200
4	Fenêtres métalliques semi vitrées 1.50x1.10m	pce	9	150	1350
	SOUS TOTAL 7				2900
X	PEINTURE				
1	Latex sur les murs I & E	m2	523	10	5230
3	Email sur structures métalliques et murs intérieurs, H=2,10	m2	224	10	2240
	SOUS TOTAL 9				7 470
XI	SANITAIRE				
1	Tuyauterie d'évacuation et alimentation	ff	1	180	180
2	WC TURC	pce	2	70	140
3	Lave main	pce	2	110	220
4	Fosse septique	pce	1	2500	2500
5	porte papier hygienique	pce	2	8	16
	forage à pompe immergée et panneau solaire	FF	1	22500	22500
	SOUS TOTAL 10				25 556
	TOTAL				75 140,8
XII	EQUIPEMENT POUR HOTIPAL				
1	Lit d'hospitalisation	pce	10	210	2100
2	Matelas	pce	10	70	700

3	Draps de lit	pce	20	20	400
4	Plateau de soins	pce	2	20	40
5	Table de bureau	pce	1	100	100
6	Microscope binoculaire	pce	1	500	500
7	Lit d'examen	pce	1	350	350
8	Lit d'accouchement	pce	2	350	700
9	Autoclave	pce	2	900	1800
10	Balance avec toise	pce	1	250	250
11	Boite laparotomie	pce	1	600	600
12	Aspirateur electrique	pce	1	600	600
13	Table de mayo inox	pce	1	300	300
14	COÛT MEDICAMENTS EN PHARMACIE	FF	1	4000	4000
	SOUS TOTAL 11				12440
	COÛT ETUDES GEOTECHNIQUES ET TOPOGRAPHIQUES				4500
	COÛT INSTALLATION ELECTRIQUE				4000
	MACONNERIE DE L'INCINERATEUR, TROUS À PLACENTA ET À ORDURES				4250
	TRAVAUX D'AMENAGEMENT EXTERIEUR				2052.62
	MAIN D'OEUVRE				26 367
	ACHAT POUBELLES ET MATERIELS D'ASSENISSEMENT				600
	TOTAL GENERAL				129350.42

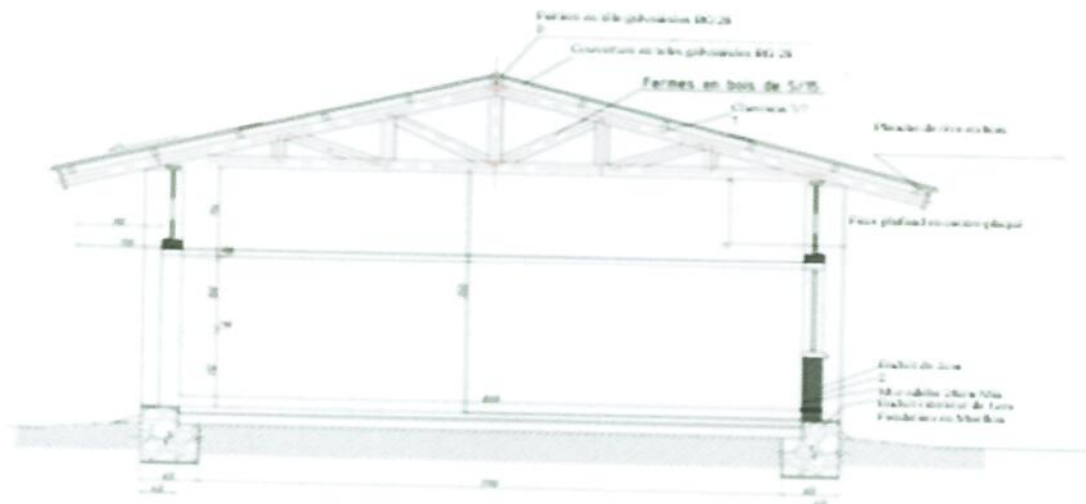
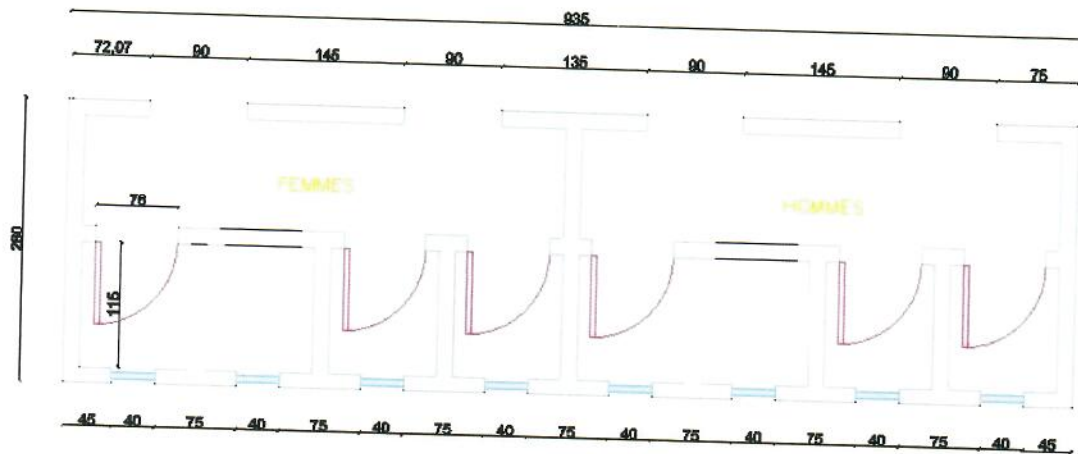
Le coût total du projet est de : 129350.42\$

11. PLANS DU POSTE DE SANTE





PLAN DES COUPES (SANITAIRE ET BATIMENT)



PLAN DE L'INCINERATEUR



C'est pour cette raison que les communautés représentées par le Commuté Local de Développement (CLD) ont exprimé le souhait d'un appui en bancs afin d'améliorer les conditions d'enseignement, d'augmenter les effectifs des élèves dans les salles de classes conformément à l'ODD9 et à la politique du gouvernement en matière de la modernisation des infrastructures. Cette école catholique, comptée parmi les meilleures, se retrouve de nos jours sans bancs de bonne qualité ; ce qui détruit le cadre de formation et par conséquent entache la formation des élèves et futurs cadres de la société.

2. Description détaillée du projet

Ce projet consiste en un appui en bancs à l'Institut KIWEWE pour améliorer le cadre de formation des enfants. Ces bancs seront en structures métalliques et les pupitres en bois massif. Cet appui sera constitué de 250 bancs à pupitre à l'Institut KIWEWE.

3. Objectif du projet :

- Améliorer les conditions de formation des élèves ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions du déroulement de cours dans les salles de classes ;
- Contribuer à l'augmentation des effectifs des élèves dans les salles de classes.
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'écriture des élèves.

4. Localisation

L'Institut KIWEWE est situé dans la cité MIKUBA, dans la commune de Kambove et province du Haut-Katanga en République Démocratique du Congo.

5. Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs de ce projet sont les élèves de l'Institut KIWEWE habitants la cité MIKUBA et ses environs.

6. Résultats attendus :

- Les élèves s'assoient dans les bonnes conditions ;
- Les conditions du déroulement des cours dans les salles de classes sont améliorées ;
- L'augmentation des effectifs des élèves dans les salles de classes est atteinte, •
La qualité de l'écriture des élèves dans les salles de classes est améliorée.

6.1. Activités pour atteindre les résultats :

- Sélection du fabriquant des bancs ;
- Signature du contrat et définition du délai de livraison ;
- Fabrication des bancs ;
- Récupération des bancs ;
- Remise des bancs au Chef d'établissement.

6.2. Indicateurs des résultats :

- 250 bancs à pupitre dotés à l'Institut KIWEWE ;

7. Stratégie de mise en œuvre

Pour la réalisation de ce projet, le fournisseur sera choisi à l'issue de l'appel d'offre. Les fournisseurs locaux seront privilégiés, mais à défaut un fournisseur national sera choisi. KAMBOVE MINING SAS et le fournisseur choisi sont les 2 parties prenantes sur le plan contractuel ; elles assureront la bonne exécution du contrat. Kambove Mining

SAS recevra les bancs du fournisseur pour les remettre au Chef de l'ETD qui, à son tour les remettra solennellement au Chef de l'Etablissement.

8. Mécanisme de suivi-évaluation

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation est la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kambove. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de KAMBOVE MINING SAS, de quatre (4) représentants désignés des communautés locales, les représentants de l'ACE, la DPEM et FNPSS. Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six (6) mois sur demande de l'Administrateur de Kambove. A chaque étape un rapport de sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi un rapport sera élaboré et signé les délégués des services concernés ensemble avec le délégué KAMBOVE MINING, dès lors, ce rapport lui sera opposable. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

9. Calendrier du déroulement des activités

N°	Activités et tâches	Echéance					
		Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
1	Lancement des appels d'offre						
1.1	Préparation						
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre						
1.3	Evaluation des offres, passation des marchés						
2	Fabrication des bancs						

3	Remise des bancs au Chef d'établissement						
----------	---	--	--	--	--	--	--

10.DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF DETAILLE

N°	LIBELLES	UNITE	QUANTITE	PRIX INITAIRE EN USD	PRIX TOTAL EN USD
1	Bancs	pièces	250	100	25 000.00
2	Transport		250	12	3 000.00
	TOATAL	28 000.00 USD			



Image d'illustration

Projet 6 : CONSTRUCTION DE DEUX PONTS SUR LA RIVIERE KIWEWE.

Début du projet :Juillet 2024

Durée : 6 (six) mois

Secteur d'intervention : Infrastructure

1. Contexte et Justification

La rivière KIWEWE, source d'eau pour les activités agricoles, constitue a contrario un obstacle pour le passage des piétons, motos et véhicules. Pour faciliter le trafic des personnes et de leurs biens, il sied de procéder à la construction des ponts sur les 2 axes qui traversent la rivière. Les ponts s'avèrent nécessaires pour la population qui connaît d'énormes difficultés pour traverser la rivière sur l'axe Joli site - Kananga et SafricasKIWEWE. La communauté du Quartier KIWEWE a proposé à KAMBOVE MINING SAS de jeter les ponts sur ces axes. Sans pont, la traversée est difficile surtout pendant la saison des pluies. Il va de l'intérêt général surtout des communautés impactées de part et d'autre de la rivière de jeter 2 ponts qui joueront un rôle économique important avec la fluidification du trafic sur les axes visés.

2. Brève description du projet

Ce projet consiste à jeter deux ponts sur la rivière KIWEWE sur l'axe Joli site– Kananga et l'axe Safricas–Kiwewe. Le pont sur l'axe Kananga–joli site est situé près du centre de santé Tabernacle. Le pont en question est de 12 mètres de longueur et 2 mètres 30 de largeur pour une capacité prévue de 5 tones. Le second, situé sur l'axe Safricas–Kiwewe avec une portée de 23 m de long et 2,30 m de large pour une capacité prévue de 5 tones, est sur l'avenue Kananga prolongée tout près du centre de santé Tabernacle.

3. Objectifs du projet :

- Construire un pont sur les axes Safricas-Kiwewe et Joli site Kananga ;
- Améliorer l'évacuation des produits vivriers ;
- Faciliter la circulation des personnes et de leurs biens
- Rendre la traversée aisée pour la population sur ce tronçon.

4. Localisation du projet

Ces ponceaux sont localisés sur la rivière KIWEWE sur l'axe Safricas-Kiwewe et l'axe Joli site –Kananga.

5. Bénéficiaires du projet.

Les bénéficiaires directs sont les populations fréquentant l'axe Safricas –Kiwewe et l'axe joli site -Kananga. Ces ouvrages seront bénéfiques pour tous ceux qui passeraient par ce tronçon.

6. Résultats attendus :

- 2 ponts sont construits dont l'un de 12 mètres de longueur et 2 mètres 30 de largeur, et l'autre de 23 mètres de longueur et 2 mètres 30 de largeur sur la rivière KIWEWE;

- L'évacuation des produits vivriers sur l'axe routier est améliorée ; •
- La traversée pour les usagers est aisée;

6.1. Activités pour atteindre les résultats :

- Lancement des appels d'offre (préparation, publication de l'avis d'appel d'offre, distribution du dossier d'appels d'offre) ;
- Sélection du maître d'œuvre ;
- Réalisation des études géotechniques et topographiques ; •
- Exécution des travaux :
 - Travaux préparatoires : déviation du lit, construction d'une passerelle provisoire, fouille des fondations et ouverture du lit de la rivière en amont et en aval ; -
 - Gros œuvres : bétonnage des culées et piles, bétonnage des poutres et entretoises, bétonnage du tablier, construction des murs en aile ;
 - Travaux pour la sécurité et la finition : fixation des garde-fous et des panneaux de signalisation
- Remise de l'ouvrage à l'autorité locale

7. Stratégie de mise en œuvre du projet.

Conformément à la loi, le projet sera entièrement financé par KAMBOVE MINING qui se choisira le maître d'œuvre à l'issue d'un appel d'offre publique. Le maître d'œuvre choisi à l'obligation de remplir toutes les conditions requises pour une entreprise de construction. Le privilège sera accordé aux entrepreneurs locaux, et à défaut nationaux.

Les études topographiques et géotechniques sont à charges de l'entrepreneur au titre de son contrat. KAMBOVE MINING SAS en sa qualité du titulaire du droit minier, et est répondant vis-à-vis de l'entrepreneur, à ce titre ils sont les 2 parties prenantes sur le plan contractuel, KAMBOVE MINING SAS recevra l'ouvrage de l'entrepreneur et son tour, il remettra à l'autorité locale.

8. Mécanisme de suivi-évaluation.

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation est la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kambove. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de KAMBOVE MINING et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales, les représentants de l'ACE, la DPEM et FNPSS. Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six (6) mois sur demande de l'Administrateur de Kambove. A chaque étape un rapport de sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi un rapport sera élaboré et signé les

délégués des services concernés ensemble avec le délégué KAMBOVE MINING, dès lors, ce rapport lui sera opposable. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

9. Chronogramme détaillé d'activités.

N°	Activités	Echéance 2024					
		Axe Safricas-KIWEWE et Kananga-Joli site					
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept
1	Lancement des appels d'offre et sélection des entrepreneurs et bureaux d'études						
2	Etudes géotechniques et topographiques						
3	Travaux de construction du pont						
3.1	Installation chantier						
3.2	Travaux préparatoires						
3.2.1	Déviations du lit de la rivière						
3.2.2	Construction d'une passerelle provisoire						
3.2.3	Fouille des fondations						
3.2.4	Curage de la rivière en amont et en aval pour l'ouverture du lit						
3.3	Gros œuvres						
3.3.1	Bétonnage des culées et piles						

3.3.2	Bétonnage des poutres et entretoises						
3.3.3	Bétonnage du tablier						
3.3.4	Construction des murs en aile						
3.4	Travaux pour la sécurité et l'entretien						
3.4.1	Fixation des garde-fous						
3.4.2	Panneaux de signalisation						
3.5	Repli chantier						
4	Remise de l'ouvrage à l'autorité locale						

10.DEVIS DÉTAILLÉ POUR LA CONSTRUCTION DES PONTS.

A. Devis pour le pont de 12 mètres de longueur et 2.30 de largeur.

	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	PRIX U	PRIX TOTAL
1	Installation du chantier	FF	1	5000	5000
	SOUS TOTAL 1				5000
	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1	Déviations rivière et construction passerelle	ff	1	4000	4000
2	Fouille des fondations (excavation)	m3	450	30	13500
3	Curage en amont et en aval		1	5000	5000
	SOUS TOTAL 2				22 500
	GROSSES ŒUVRES				

III	Béton de propreté en dosé à 200kg/m3	m3	5	500	2500
1					
2	Semelle en BA dosé à 350kg/m3	m3	16.2	1200	19440
3	Culée en BA dosé à 350kg/m3	m3	90	1200	108000
4	Poutres en BA dosé à 400kg/m3	m3	8.2	1600	13120
5	Entretoises en BA dosé à 400kg/m3	m3	3.12	1600	4992
6	Tablier en BA dosé à 350kg/m3	m3	28	1 743	48 804
7	Murs en maçonnerie des moellons	m3	194	200	38 800
8	Remblai d'accès au pont dosé à 350kg/m3	m3	1000	20	20000
9	Béton armé d'accès au pont dosé à 350kg/m3	m3	10	800	8000
10	Bordures en BA dosé à 350kg/m3	m3	1.6	600	960
11		t	6.5	6000	19000
			1	10000	10000
	SOUSTOTAL3				264 616
	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SITE				8000
IV	TRAVAUX DE SECURITE ET FINISSAGE				
1	Garde-fous	m	30	40	1200
2	Peintureemailsurgardefousetpanneaux	m2	30	20	600
	SOUSTOTAL4				1800
	TOTAL				274 416
1	Etudes géotechniques,topographique et hydrologiques				5000
	Main d'œuvre				
	IMPREVUS				82 324,8
					2127.26
	TOTALGENERAL				363868.06

Le coût du pont de 12m de longueur et 3.50 mde largeur est de : 363868.06 USD

B. Devis pour pont de 23 mètres de longueur et 2.30 mètres de largeur.

	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNIT E	QTE	PRIX U	PRIX TOTAL
1	Installation du chantier	FF	1	4000	4000
	SOUS TOTAL 1				4000
	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1	Déviation rivière et construction passerelle	ff	1	10000	10000
2	Fouille des fondations (excavation)	m3	450	30	13500
3	Curage en amont et en aval		1	8000	8000
	SOUS TOTAL 2				31 500
II I	GROS ŒUVRES				
1	Béton de propreté en BB dosé à 200kg/m3	m3	7	500	3500
2	Semelle en BA dosé à 350kg/m3	m3	45	1200	54 000
3	Culée en BA dosé à 350kg/m3	m3	120	1200	144000
4	Poutres en BA dosé à 400kg/m3	m3	16.2	1600	25920
5	Entretoises en BA dosé à 400kg/m3	m3	5.12	1600	8192
6	Tablier en BA dosé à 350kg/m3	m3	75	1600	75200
7	Murs en ailes en maçonnerie des moellons	m3	75	200	15000
8	Stabilisation du sol et Remblai d'accès au pont dosé à 350kg/m3	m3	1000	35	35000
9	Rampe d'accès au pont en BA armé dosé à 350kg/m3	m3	14	850	11 900
10	Bordures en BA dosé à 350kg/m3	m3	2.5	600	1500
11	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SITE			12000	12000
	SOUS TOTAL 3				386 212

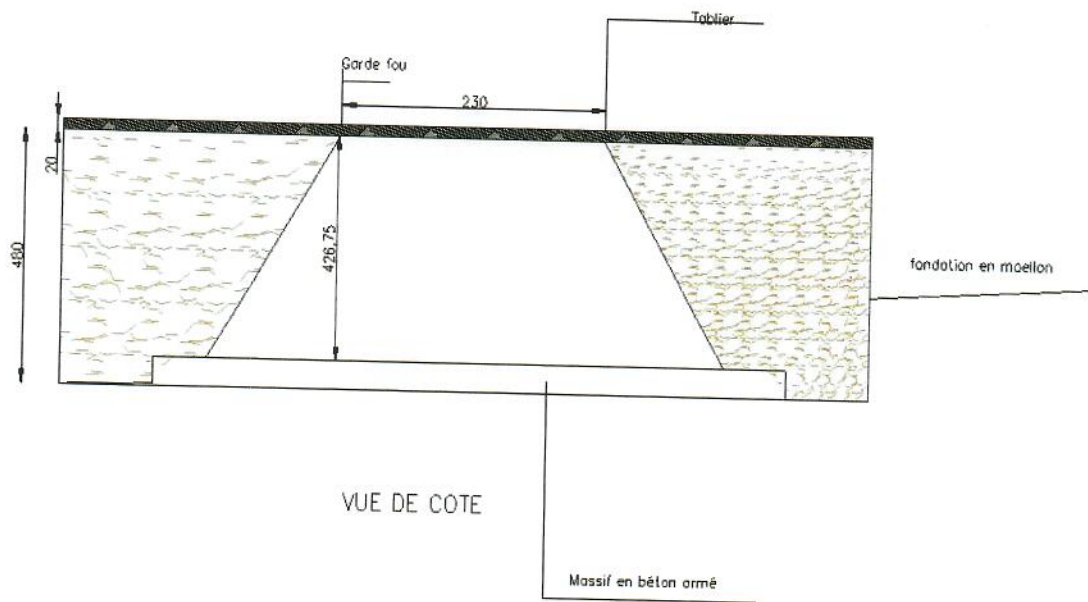
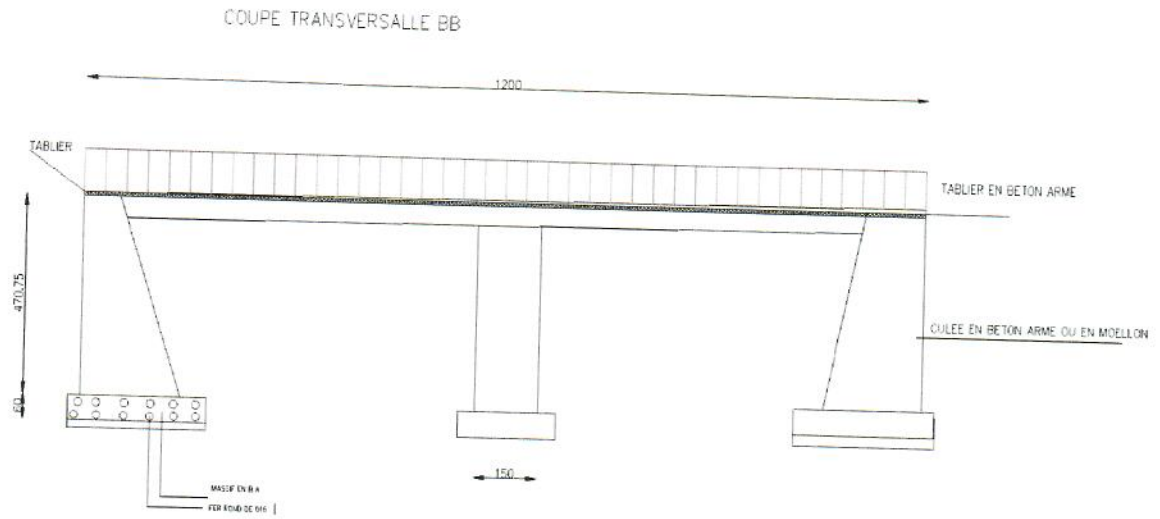
IV	TRAVAUX DE SECURITE ET FINISSAGE				
1	Garde-fous	m	50	40	2000
2	Peinture email sur garde fous e tpanneaux	m2	35	20	700
	SOUSTOTAL4				2700
	TOTAL				424412
1	Etudes géotechniques, topographique et hydrologiques				17 489,98
2	MAIN D'ŒUVRE				42441.2
3	IMPREVU				17 489,98
	TOTALGENERAL				501.833,1 6

Le coût global du projet construction du pont de 23m de longueur et de 3.50 m de largeur est : 501.833,16\$

Le coût total du projet est de: 865.701,22\$

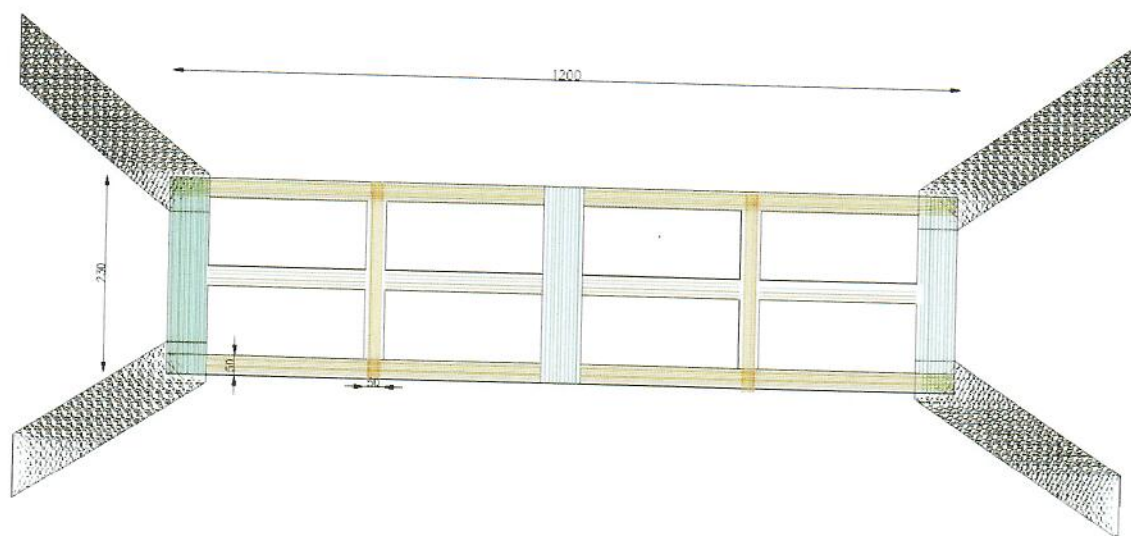
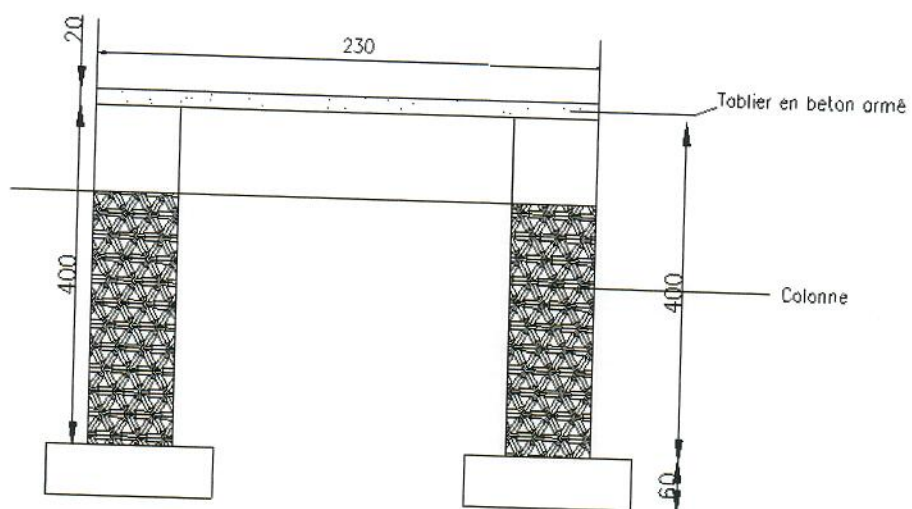
11.PLANS DES PONTS

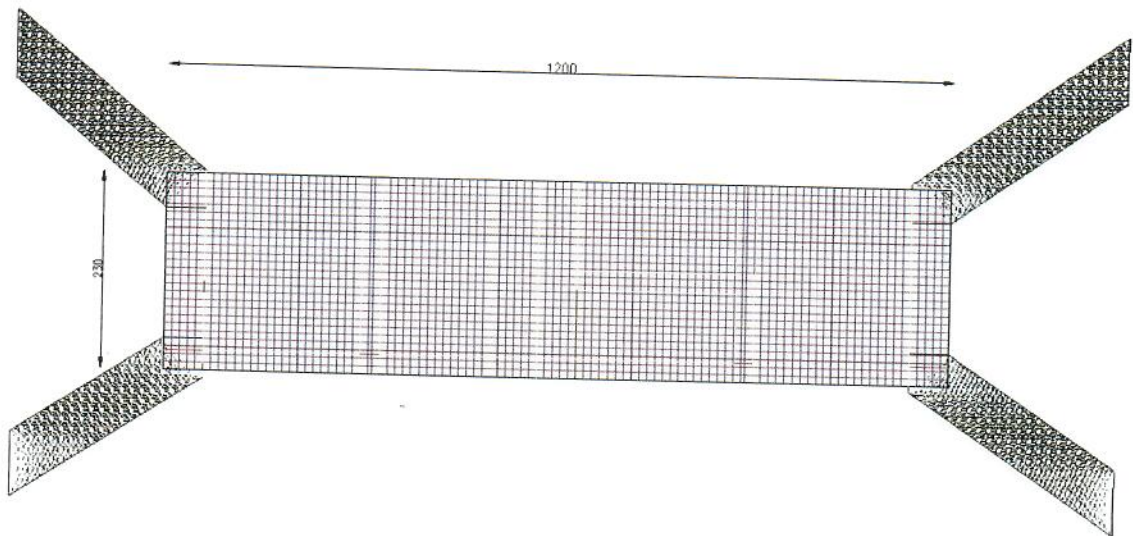
A.Pont de 12 mètres de longueur et 2.30 de largeur.



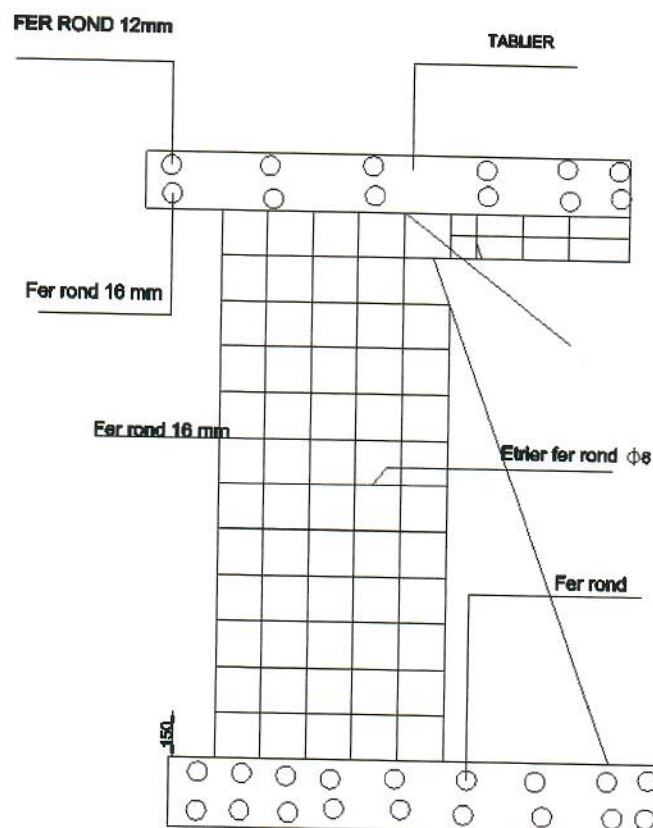
COUPE A-A

COUPE TRANSVERSALLE AA





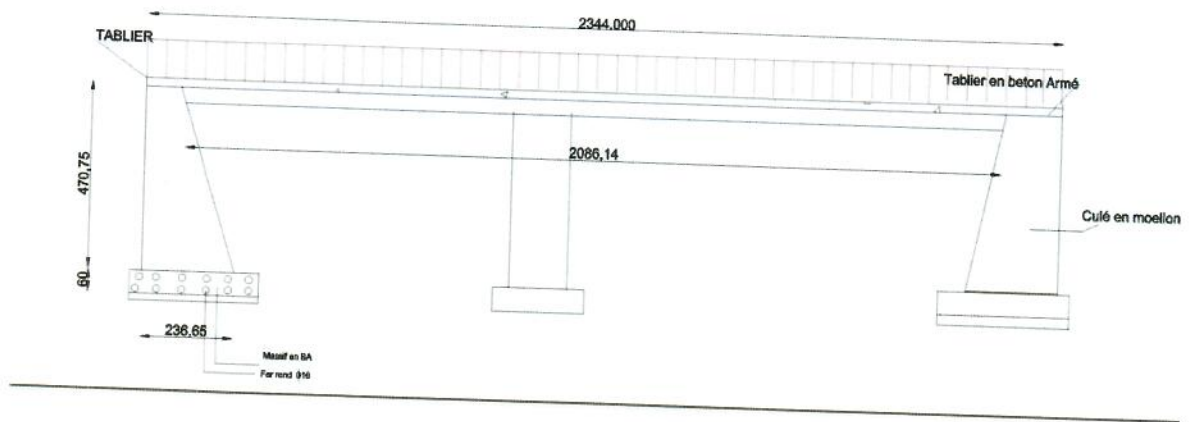
VUE EN PLAN ARMATURE

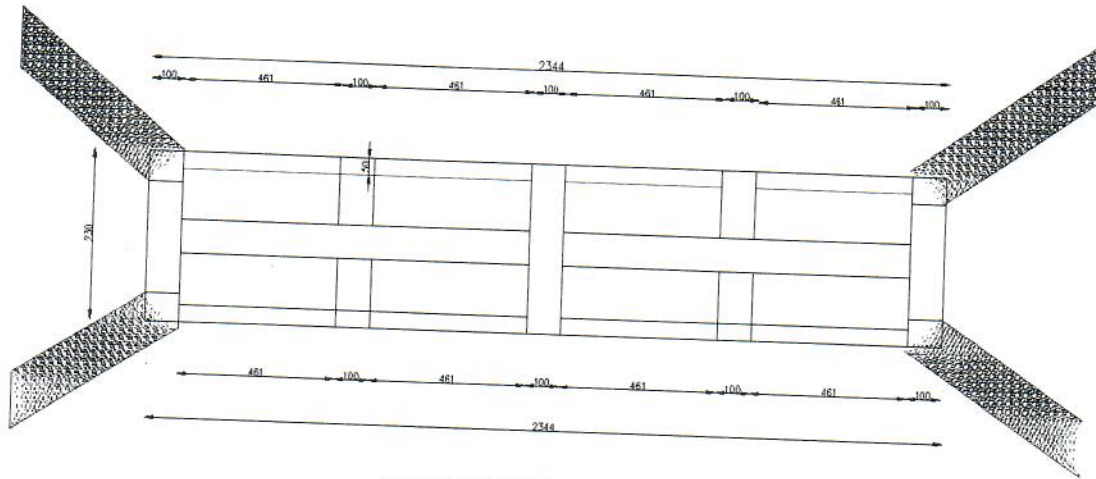


COUPE COLONE

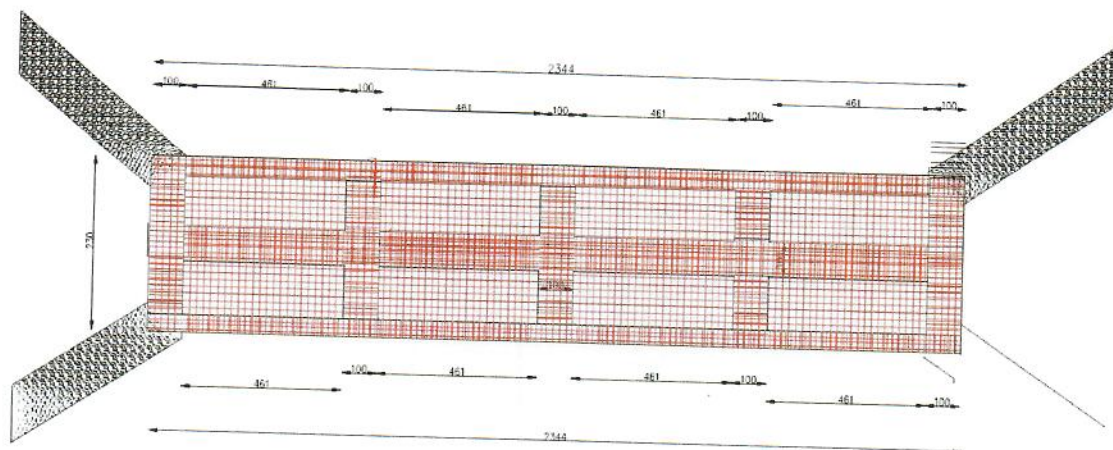
B. Pont de 12 mètres longueur et 2.30 mètres largeur.

COUPE TRANSVERSALLE BB

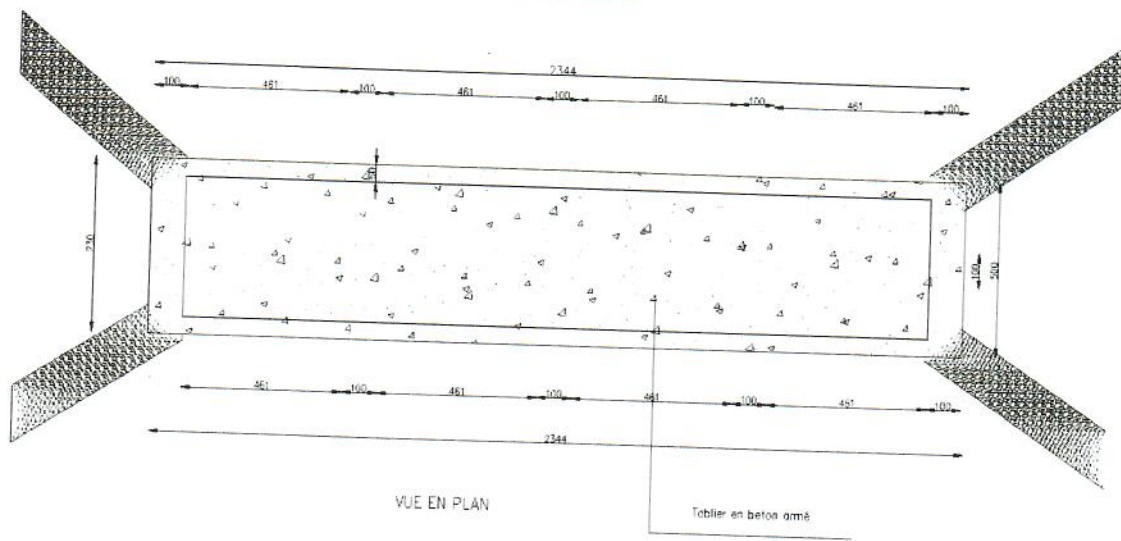


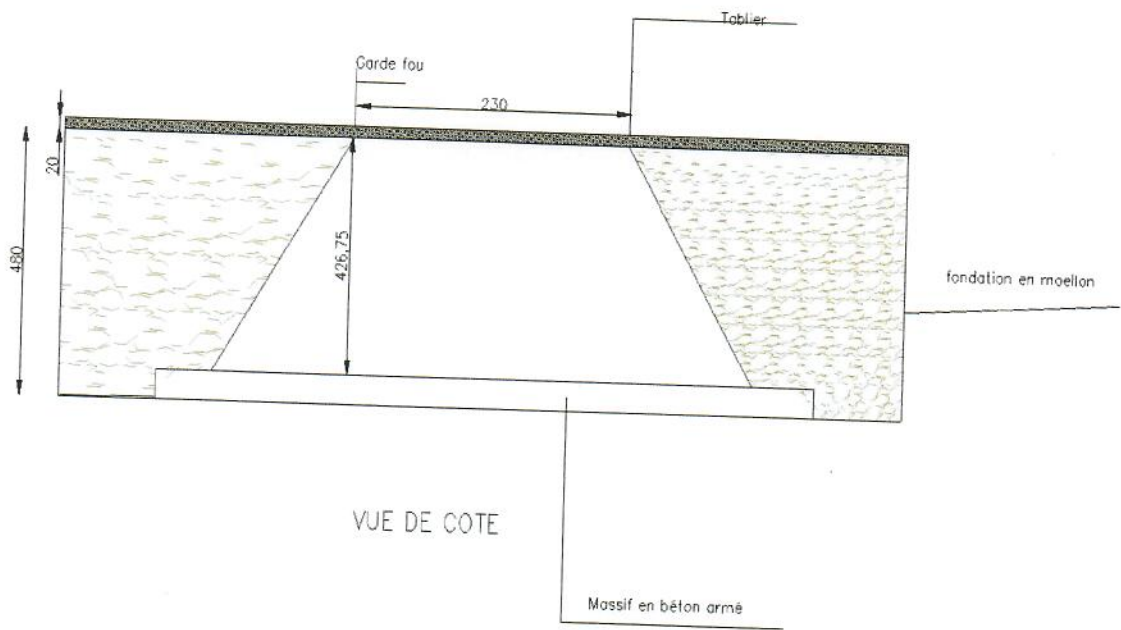


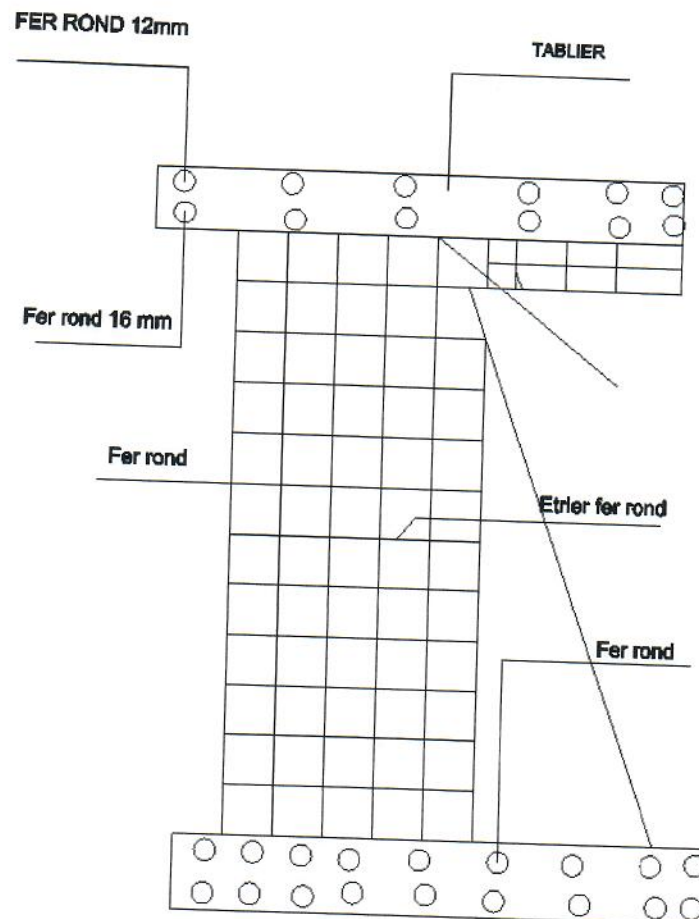
VUE EN PLAN DE POUTRAISON



VUE EN PLAN ARMATURE







COUPE COLONE

12. Prescriptions techniques pour la construction des ponts

- Pont en poutres : 3 de dimension 1x1m ;
- Tablier en BA d'une épaisseur de dimension : a) 23x2.3x0.2m; b) 12x2.3x0.2
- Entretoises en BA de dimension 60 x 45 x 45 Cm ;
- 2 culées en BA de dimension 2.3 x 1x4 m;
- Une pile en BA dosé à 400kg/m³ pour le pont de 23m de longueur.

Toute structure en béton armé doit avoir le dosage minimal de 350 Kg/m³ et comme armature minimale de 16 diamètres.

PROJET 7 : APPUI AU CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DE DEVELOPPEMENT ET ETUDES PERMANENTES (CIDEP) EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Début du projet : Janvier 2025

Durée : 12 (douze) mois

Secteur d'intervention : Education

1. Contexte et justification

Le centre interdisciplinaire de Développement et Etudes Permanentes étant un établissement d'études supérieures, joue un rôle important pour la formation des cadres et agents dans plusieurs domaines. Celui de la commune de Kambove s'est retrouvé sans équipements ni matériels pour la pratique, notamment dans les domaines informatique et médical, ce qui affecte sa mission d'encadrement. Au vu de son utilité, la population par le canal de sa représentation a émis un souhait d'appui dans le cadre des négociations sur le cahier des charges. KAMBOVE MINING SAS a accordé une attention particulièrement à cette proposition pour appuyer cette structure.

2. Brève description :

Le Centre Interdisciplinaire de développement et études permanentes CIDEP en sigle, a pour objectif d'atteindre les travailleurs qui veulent avoir les diplômes de 1^{er} et 2^{ème} cycle dans une des options suivantes :

- Sciences infirmières ;
- Informatique de gestion ;
- Droit ;
- Economie.

La formation commence à partir de 18 à 20 heures. Jusqu'à ce jour 21 étudiants s'y sont inscrits.

Le projet consiste à appuyer le CIDEP en matériels informatiques (kits composés des ordinateurs fixes complets), connexion internet pendant une année pour l'administration et en matériels didactiques des sciences infirmières constitués des équipements de la salle technique pour accouchement (mannequins d'apprentissage, matériels de laboratoire tels que le microscope et autres ustensiles...).

3.Objectifs du projet :

- Moderniser le CIDEP par l'acquisition des matériels de la nouvelle technologie ;
- Améliorer les conditions d'apprentissage aux bénéficiaires ;
- Permettre l'accès aux technologies de l'information et de la communication ; - Mettre à jour les techniques infirmières.

4. Localisation :

Le projet est localisé dans la commune de Kambove à 145km de Lubumbashi, dans la province du Haut-Katanga.

5. Bénéficiaires :

Les bénéficiaires directs du projet sont les travailleurs et les jeunes de la cité de Kambove désireux de poursuivre les études supérieures et ceux des alentours inscrits au

programme de formation du CIDEP ainsi que toute personne désireuse de participer à l'apprentissage des modules informatiques.

6. Résultats attendus :

- Augmenter le taux de performance des apprenants inscrits au CIDEP ;
- Augmenter le nombre de personnes en connaissances basiques ou avancées en utilisation de l'outil informatique ;
- Contribuer à faire du CIDEP un centre d'apprentissage de référence dans les secteurs ciblés au niveau de la cité de Kambove et ses environs.

6.1. Activités pour atteindre les résultats :

- Publication de l'appel d'offre ;
- Etudes des dossiers ;
- Sélection des fournisseurs ;
- Livraison et réception des équipements devant l'autorité locale ;
- Installation des équipements dans les locaux.

6.2. Indicateurs des résultats :

Le projet a pour indicateurs des résultats l'appui en matériels ci-dessous donné au CIDEP :

- 17 ordinateurs ;
- Une connexion Internet assurée pendant une année ;
- 10 onduleurs ;
- 2 microscopes binoculaires électroniques biologiques classiques ;
- 4 ensemble de matériels de laboratoire 15 pièces appareil de distillation ;
- 4 lits d'accouchement ;
- Mannequin d'accouchement

7. Stratégies de mise en œuvre

KAMBOVE MINING SAS va recruter par appel d'offres le fournisseur des équipements. Ce fournisseur tiendra compte de toutes les spécifications des équipements demandés. Les équipements informatiques et matériels didactiques seront mis à la disposition du CIDEP qui en est de fait propriétaire et gestionnaire. Le CIDEP doit disposer d'un Manuel des procédures de gestion de tout le matériel reçu. Ledit Manuel sera élaboré de manière à garantir la transparence dans l'usage des matériels et à verrouiller toute propension à l'aliénation des biens acquis. Les équipements seront remis de manière solennelle au CIDEP par KAMBOVE MINING SAS en présence de l'autorité locale.

8. Mécanisme de Suivi et évaluation.

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation est la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kambove. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de KAMBOVE MINING et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales, les représentants de l'ACE, la DPEM et FNPSS. Le suivi sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des équipements et matériels à fournir et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six (6) mois sur demande de l'Administrateur de Kambove. A chaque étape un rapport de mission sera établi par le CLS. Un audit de financement du projet sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi un rapport sera élaboré et signé les délégués des services concernés ensemble avec le délégué KAMBOVE MINING, dès lors, ce rapport lui sera opposable. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

9. CALENDRIER DU DEROULEMENT DES ACTIVITES

N°	Activités	Chronogramme
1	Appui en kits informatiques	2025
2	Appui en matériels didactiques en sciences infirmières	2025

10. DEVIS DES TRAVAUX

N°	Désignation	Qté	PU(USD)	PT(USD)
1	Ordinateurs de bureau	17	500	8500
2	Connexion Internet	12	200	2400
3	Onduleur LINKQNET 850VA 480W AVR LINE-INTERACTIVE UPS LINKQNET 850VA 480W AVR ,	10	90	900
4	Microscope binoculaire électronique biologique classique	2	240	480

5	Ensemble de matériel de laboratoire 15 pièces appareil de distillation	4	300	1200
6	Mannequin d'accouchement	4	1230	4920
7	Lit d'accouchement	4	1000	4000
TOTAL				22.400

Le coût total du projet est de : **22.400\$**

PROJET N°8 : PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ACCUEIL

Début du projet : Juillet 2025

Durée : 24 (vingt-quatre) mois

Secteur d'intervention : Social

1. Contexte et justification

La RD Congo est un pays potentiellement riche en sol et sous-sol, richesses exploitées par des entreprises qui en retirent d'énormes profits. Malheureusement, cela ne profite pas à de larges couches de la population congolaise. Celle-ci se caractérise par une extrême pauvreté avec plus de 71% des habitants vivant avec moins de 1\$US par jour, et un taux de dépendance de 95%. Le pays est à majorité jeune avec 50% des Congolais qui ont moins de 16 ans.

La situation économique et sociale de la République Démocratique du Congo n'est guère prospère. Elle affichait en 2014 un PIB par habitant égal à 650 dollars US selon la Banque Mondiale. Son taux de chômage est de 43 %, et ce taux concerne pas moins de 70% de la population en âge de travailler. Le taux de pauvreté reste donc élevé et classe le pays parmi les plus pauvres au monde (Indice de développement humain : 176^{ème} rang sur 188 pays).

Les Nations Unies estiment à environ 2,3 millions le nombre de personnes déplacées et réfugiées en RD Congo. L'urgence humanitaire est toujours d'actualité dans les zones les plus instables de la RD Congo. Dans ce contexte, les enfants représentent le groupe de la population le plus vulnérable. En effet, un enfant sur cinq meurt avant l'âge de cinq ans. A plus de vingt-cinq ans de la ratification de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant (CDE) par la RDC, la situation de l'enfant reste encore très fragile ; elle est due

entre autres, au faible cadre politique et réglementaire de protection des enfants vulnérables, ainsi qu'au manque d'harmonisation des pratiques de protection des enfants et du très faible niveau d'efficacité et d'efficience des interventions dans le secteur.

Le 10 janvier 2009, le Gouvernement a promulgué la « Loi N° 09/001 » portant sur la protection de l'Enfant, et déterminant les principes fondamentaux relatifs à la protection des enfants et à la promotion de leurs droits, conformément aux articles 122, point 6, 123, point 16 et 149 de la Constitution. Cette loi veut « garantir à l'enfant le droit de bénéficier des différentes mesures à caractère administratif, social, judiciaire, éducatif, sanitaire, et autres visant à le protéger de toutes formes d'abandon, de négligence, d'exploitation, et d'atteinte physique, morale, psychique et sexuelle ». La législation entend également « renforcer la responsabilité des parents, de la famille et de l'ensemble de la communauté à l'égard de l'enfant... ». Ce texte de loi fournit une base de collaboration non négligeable pour les Organisations non gouvernementales (ONG) actives dans le secteur de la protection de l'enfance et les autorités publiques compétentes mais dont l'application et le potentiel sont encore sous exploités.

Des initiatives ont été réalisées au niveau ministériel avec l'appui de certains bailleurs de fonds, en vue de contribuer à l'application du cadre légal en vigueur au pays. Ainsi, en 2014, le Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale (MINAS), avec l'appui de la Banque Mondiale (BM) et de l'UNICEF ont publié « Les Normes et Standards de prise en charge des enfants vulnérables en RDC ». A travers la Direction des Interventions Sociales pour la Protection de l'Enfant (DISPE), le Gouvernement cherche à favoriser les réponses adaptées à la vulnérabilité et aux besoins spécifiques des enfants en situation difficile en général et des enfants de la rue, en particulier.

Par ailleurs, la Stratégie Nationale de Protection Sociale (2015) prévoit de garantir « aussi vite que possible » à tous les enfants du pays un appui de qualité dans les trois domaines qui conditionnent directement leur bien-être et leur avenir à savoir : la santé,

l'alimentation et l'éducation. Pour ce faire, le Gouvernement avec l'appui de l'UNICEF cherche à développer des programmes pour garantir l'accès aux services sociaux de base des enfants les plus démunis, notamment dans trois domaines d'intervention :

- (a) rendre effective la gratuité de l'enseignement primaire ;
- (b) assurer l'accès à une alimentation saine et équilibrée en milieu scolaire primaire, prioritairement en milieu rural et dans les banlieues les plus défavorisées;
- (c) renforcer les mesures spécifiques d'aide sociale aux enfants en situation difficile.

Dans les faits, la réalisation de ces objectifs accuse un gap important. Voilà pourquoi, avec l'opportunité offerte par le Code minier de 2018 instituant le Cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières, les communautés locales impactées par KAMBOVE MINING SAS se sont saisies de l'occasion pour tenter d'apporter une réponse au problème des enfants en rupture familiale, notamment ceux qui se retrouvent vivant dans les rues de leurs quartiers, afin de les en retirer, de les réinsérer socialement et de promouvoir dans le milieu un environnement protecteur des enfants.

2. Brève description du projet.

Le présent projet se veut être une contribution à la promotion des droits des enfants et à leur protection dans la Province du Haut-Katanga en général et, en particulier dans la Commune de Kambove. Il veut concrètement contribuer à réduire le nombre d'enfants des rues encore nombreux dans différents quartiers de la Commune de Kambove pour des raisons diverses, notamment le taux élevé de chômage des parents, la pauvreté, le décrochage scolaire, l'endoctrinement religieux, etc. Ce qui amène les familles à ne plus conserver les liens familiaux et les enfants à se retrouver livrés à eux-mêmes et bien souvent à la rue. Pour y parvenir, le projet compte axer son action sur deux volets principaux à savoir :

1. La mise en place d'une infrastructure d'hébergement transitoire des enfants en rupture familiale ;
2. L'accompagnement des enfants jusqu'à leur réinsertion dans leurs familles d'origine ou d'accueil ainsi que la sensibilisation des communautés sur les droits des enfants.
3. **Localisation du projet.**

Le site d'implantation du projet se trouve à KIWEWE, l'un des 4 Quartiers de la Commune de Kambove dans le Territoire de Kambove. Kambove est une cité minière située à environ 145 Km au sud-ouest de Lubumbashi. Cette cité est accessible par voie routière en passant par la ville de Likasi distant de Lubumbashi de 120 Km.

4. **Bénéficiaires du projet.**

4.1. **Bénéficiaires directs.**

Le projet vise directement 50 enfants en rupture familiale (enfants de la rue) et leurs familles respectives. Les filles vont bénéficier d'une attention toute particulière étant donné leur plus grande vulnérabilité dans cet espace. La réinsertion familiale de 50 enfants apportera du réconfort à au moins 50 ménages dont la taille moyenne est d'au moins 5 personnes. A la fin du projet, plus ou moins 250 personnes auront des effets directs du projet.

4.2. **Bénéficiaires indirects.**

- La population de la Commune de Kambove dont les rues seront libérées des dangers que présentent ces enfants d'une extrême violence, et des actes de maltraitance dont ils sont aussi victimes de la part de cette même population.
- Les services étatiques (Affaires sociales, Genre, Mairie, les Quartiers) pourront bénéficier des expériences positives du projet pour davantage affiner les mécanismes de promotion et de protection des enfants.

5. **Objectifs du projet.**

5.1. **Objectif général.**

Contribuer à améliorer l'environnement de croissance des enfants de la Commune de Kambove. Ce projet se veut un apport dans la dynamique de la promotion et de la protection des droits des enfants dans la mesure où il s'inscrit dans la logique de réduire les abandons, les maltraitances et les violences dont sont victimes les enfants en général, et plus particulièrement ceux qui sont dans les rues.

5.2. Objectifs spécifiques

1. Construire une infrastructure d'accueil et d'encadrement des enfants en situation difficile, plus précisément ceux en rupture familiale qui sont à la rue ;
2. Assurer le fonctionnement du centre en vue d'accompagner les enfants identifiés dans les rues pour leur réinsertion dans leurs familles d'origine ou d'accueil ;
3. Organiser la sensibilisation des communautés sur les droits des enfants afin de promouvoir un environnement protecteur des enfants.

6. Résultats attendus.

- 6.1. Un centre d'accueil et d'encadrement des enfants en rupture familiale est construit et équipé ;

Indicateurs de réalisation liés à la construction:

- 1 centre d'accueil ou de transit construit et équipé : 2 dortoirs séparés destinés respectivement aux filles et aux garçons avec équipements en literie et mobilier; Bureaux des Encadreurs, Réfectoires, Cuisines, Dépôts, latrines, point d'eau, éclairage, clôtures ;
- 6.2. L'identification et la réunification des enfants avec leurs familles d'origine ou d'accueil sont assurées ;

Indicateurs de réalisation liés au fonctionnement:

- Nombre de personnel d'encadrement affecté au centre: 6 personnes à raison de 2 encadreurs et 4 assistants sociaux ;
 - Existence des moyens de locomotion (2 motos) et des frais de fonctionnement du centre
 - Au moins 25 réunifications familiales sont réalisées annuellement ;
 - Au moins 5 visites familiales sont réalisées avant la réunification de chaque enfant.
- 6.3. La scolarisation pour les uns et l'apprentissage des métiers pour les autres sont assurés ;

Indicateurs de réalisation liés à l'encadrement des enfants:

- Nombre d'accords de fournitures des services d'apprentissage des métiers signés avec les prestataires pour les enfants de plus de 14 ans ;
 - Inscriptions dans les établissements scolaires ou dans les centres de rattrapage scolaire effectués pour les moins de 14 ans ;
 - Existence d'une provision financière pour le paiement des services offerts et des frais de scolarisation.
- 6.4. Les familles vulnérables d'où proviennent les enfants des rues sont renforcées économiquement à l'aide d'une provision financière et d'un accompagnement en matière de gestion d'une activité génératrice des revenus ;

Indicateurs de réalisation liés à l'encadrement des familles:

- Une provision financière d'au moins 200 \$US allouée à chaque famille dont est issu un enfant de moins de 14 ans. Nombre de séances de formation et de suivi de la gestion des provisions financières réalisées annuellement.

6.5. Les quartiers de provenance des enfants des rues et leurs familles sont suffisamment sensibilisés sur les droits des enfants.

Indicateurs de réalisation à la sensibilisation:

- 4 quartiers de la Commune de Kambove sensibilisés;
- Nombre de séances de sensibilisation réalisées (émissions radios, campagnes de masse avec sketches) dans la Commune.

7. Activités pour atteindre les résultats.

7.1. Activités du résultat 1 : Un centre d'accueil et d'encadrement des enfants en rupture familiale est construit et équipé.

- Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction, les fournisseurs d'équipements et les bureaux d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques :
 - Préparation ;
 - Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ; - Evaluation des offres, passation des marchés.
- Exécution des travaux de construction :
 - Travaux préparatoires ;
 - Terrassement ; - Travaux de gros œuvres;
 - Travaux de second œuvre.
- Equipement des bureaux en mobiliers, en literies et autres ustensiles de cuisines ainsi que les kits des jeux ;
- Remise des ouvrages à l'autorité locale.
-

7.2. Activités du résultat 2 : L'identification et la réunification des enfants avec leurs familles d'origine ou d'accueil sont assurée.

- Sélection par appel d'offre d'une organisation spécialisée en accueil et réinsertion des enfants en situation difficile en général et particulièrement les enfants dits de la rue ;
- Identification, hébergement et réunification des enfants avec leurs familles.

7.3. Activités du résultat 3 : La scolarisation pour les uns et l'apprentissage des métiers pour les autres sont assurés.

- Identification des écoles et structures de formation professionnelle ;
- Inscription des apprenants dans les établissements d'enseignement et de formation professionnelle ;
- Scolarisation et apprentissage des métiers ;
- Octroi des kits de sortie aux jeunes ayant appris les métiers.

7.4. Activités du résultat 4 : Les familles vulnérables d'où proviennent les enfants des rues sont renforcées économiquement à l'aide d'une

provision financière et d'un accompagnement en matière de gestion d'une activité génératrice des revenus.

- Identification des ménages concernés ;
- Formation des ménages au choix, à la planification et à la gestion d'une activité génératrice des revenus (AGR) ; Octroi aux ménages de la provision financière d'au moins 200 \$US ; Organisation des sessions de suivi des AGR au sein des ménages.

7.5. Activités du résultat 5 : Les quartiers de provenance des enfants des rues et leurs familles sont suffisamment sensibilisés sur les droits des enfants.

- Elaboration d'un plan de communication et d'animation sur les droits des enfants dans les quartiers de la Commune de Kambove ;
- Mise en œuvre du plan de communication et d'animation.

8. Stratégie de mise en œuvre du projet.

Pour pouvoir atteindre les objectifs du projet, les résultats ainsi que les indicateurs fixés, la stratégie envisagée se présente en termes de responsabilité des acteurs-clés qui sont l'autorité locale et l'entreprise KAMBOVE MINING SAS:

1. La responsabilité de l'autorité locale : mise à la disposition de KAMBOVE MINING SAS de l'espace de construction du Centre d'accueil moyennant un acte de cession ou d'acquisition ;
2. La responsabilité de KAMBOVE MINING SA :
 - Financer et gérer toutes les activités du projet (sélectionner par appel d'offres les prestataires des services : constructeurs, bureaux d'études, fournisseurs des services et d'équipements) ;
3. Exécuter les travaux de construction conformément aux plans et aux prescriptions techniques en respectant le chronogramme d'activités et les coûts ;
4.
 - Procéder à la remise des clés à l'autorité locale à la fin des travaux de construction du centre d'accueil ;
5.
 - Financer toutes les activités d'identification, de réunification et de réinsertion sociale des enfants, celles d'appui économique aux ménages d'où seront issus les enfants en situation difficile ou de la rue ainsi que celles d'animation des communautés pour promouvoir un environnement protecteur des enfants. Ces opérations seront conduites par une organisation non gouvernementale spécialisée en matière d'identification et de réinsertion des enfants en situation difficile et ceux dits de la rue. Cette dernière sera sélectionnée par voie d'appel d'offres pour garantir la transparence face aux éventuels conflits d'intérêts dans le domaine d'offre des services.

9. Chronogramme détaillé d'activités

N	Activités et tâches	Echéance
---	---------------------	----------

		2025			2026		
		T2	T3	T4	T1	T2	T3
1	Travaux de construction du centre d'accueil						
1.1	Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction, les fournisseurs d'équipements et les bureaux d'études		x				
1.2	Exécution des travaux de construction		x				
1.3	Equipement du centre		x				
1.4	Remise des clés à l'autorité locale		x				
2	Identification et la réunification des enfants avec leurs familles d'origine ou d'accueil sont assurée						
2.1	Sélection par appel d'offre d'une organisation spécialisée en accueil et réinsertion des enfants en situation difficile et les enfants dits de la rue						
2.2	Identification, hébergement, réunification						
3.	Scolarisation et apprentissage des métiers						
3.1	Identification des écoles et structures de formation professionnelle						
3.2	Inscription des apprenants dans les établissements d'enseignement et de formation professionnelle						
3.3	Scolarisation et apprentissage des métiers						
3.4	Octroi des kits de sortie de la formation professionnelle						

4	Appui des familles vulnérables en AGR						
4.1	Identification des familles vulnérables						
4.2	Formation des ménages au choix, à la planification et à la gestion d'une activité génératrice des revenus (AGR) et octroi de la subvention						
4.	Suivi des activités des AGR des familles						
5	Sensibilisation des communautés sur les droits des enfants						
5.1	Elaboration du plan de communication et d'animation de la commune de Kambove						
5.2	Mise en œuvre du plan de communication						

10. Mécanisme de suivi-évaluation

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi et évaluation est la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kambove. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de KAMBOVE MINING et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, la DPEM et du FNPSS en tant que services étatiques, effectueront à leur tour un contrôle assorti des sanctions conformément à la loi en cas de manquements graves dans l'exécution du projet. Le suivi sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des équipements et matériels à fournir et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six (6) mois sur demande de l'Administrateur de Kambove. A chaque étape un rapport de mission sera établi par le CLS. Un audit de financement du projet sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, Le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. Etant donné que ce projet a 3 volets principaux, le volet construction, le volet encadrement des enfants et le volet appui aux familles des enfants vulnérables ; le suivi et évaluation sera étendu sur tous ces aspects pour atteindre les objectifs du projet définis. A chaque mission d'évaluation et suivi, un rapport sera élaboré et signé par les délégués des services concernés ensemble avec le délégué KAMBOVE MINING. Dès lors, ce rapport lui sera opposable. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

10. Budget/devis du projet

10.1. Devis de la construction du Centre d'accueil

	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	PRIX U	PRIX TOTAL
A	BATIMENT ADMINSTRATIF				
1	Installation du chantier	FF	1	1800	1800
	SOUS TOTAL 1				1800
II	FONDATION				
1	Fouille de fondation	m3	44,69	5	223,45
2	Béton de propriété dosée à 150g/m3	m3	4.85	300	1455
3	Maçonnerie de fondation en moellons	m3	71,504	150	10 725,6

4	Chape sur fondation en BA dosé à 350kg/m3	m3	7,1504	350	2 502,64
	SOUS TOTAL 2				14 906,69

III	ELEVATION					
1	Maçonnerie en bloc ciment	m3	117,31125	87	10 206,07875	
2	Béton armé pour linteau et colonnes 350g/m3	m3	7,37385	350	2 580,8475	
3	Béton de trottoir peripherique	m3	5.44	300	1632	
	SOUS TOTAL 3				14 418,92625	
IV	TOITURE					
1	Charpente en bois scié 5x15 y compris protection	PCE	96	22	2112	

2	Pannes en bois scié 4x11	PCE	92	18	1656
3	Couverture en tôles ondulée galvanisée BG28	m2	286,9992	25	7 174,98
	SOUS TOTAL 4				10 942,98
V	REVETEMENT DES MURS				
2	Crepissage I&E au mortier de ciment de ciment à l'exterieur	M2	1 564,15	5	7 820,75

	SOUS TOTAL				7 820,75
VI	REVETEMENT DES SOLS				
1	Sous pavement	m3	37.5	200	7500
4	Carrelage	m2	251,6692	30	7 550,076
	SOUS TOTAL 5				15 050,076

6	Cout Forage à pompe immergée avec panneaux solaires	FF		1	22000	22000
	SOUS TOTAL 10					25 928
XII	EQUIPEMENT LE CENTRE D'ACCUEIL					
1	lit	pce		30	150	4500
2	Tables bureau	pce		30	150	4 500
3	Armoire bureau	pce		3	200	600
4	Tables de refectoire	pce		10	70	700
5	Chaises	pce		40	25	1000
6	Tables pour salle de reunion	pce		2	500	1000
	SOUS TOTAL 10					12 300

X	PEINTURE					
1	Latex sur les murs I & E	m2	483,6	10		4 836
3	Email sur structures métalliques et murs intérieurs. H=2.10	m2	372	5		1 860
	SOUS TOTAL 9					6 696
XI	SANITAIRE					
1	Tuyauterie d'évacuation et alimentation	ff	1	300		300
2	WC TURC	pce	6	70		420
3	Lave main	pce	6	110		660
4	Fosse septique	pce	1	2500		2500
5	Porte papier hygienique	pce	6	8		48

Le coût de la construction du centre est de : 186332.77 \$

N	Désignation	Nbre	PU en USD	Unité de mesure	Fréquence	PT en USD

A	Activité d'identification, d'hébergement et de réunification des enfants dans leurs familles d'origine ou d'accueil						
1.1	Encadreur	2	500	mois	15	15 000	
1.2	Assistants sociaux	4	200	mois	15	12 000	
	Hébergement des enfants						
1.3.1	Restauration	50	100	mois	15	75 000	

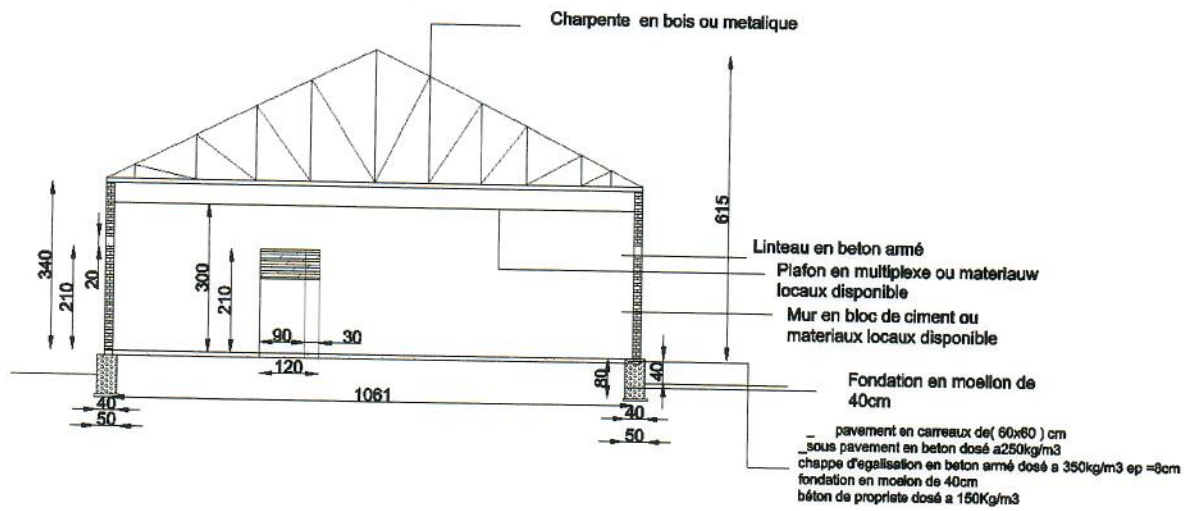
1.3.2	Habillement	50	50	an	1	2 500
1.3.3	Soins de santé et effets d'hygiène	50	300	an	1	15 000
1.3.4	Collation des assistants sociaux lors de l'identification des enfants	4	100	mois	15	6 000
	Sous-Total 1					125 500
B	Scolarisation et apprentissage des métiers					
2.1	Apprentissage des métiers	20	200	an	1	4 000

2.2	Scolarisation des enfants	30	100	an	2	6 000
2.3	Kits scolaires	50	50	an	2	5 000
2.4	Uniformes	30	15	an	2	900
2.5	Kits de sortie de la formation professionnelle	20	100	an	1	2 000
	Sous-Total 2					17 900
C	Appui aux AGR des familles vulnérables					
3.1	Formation des ménages choix, à la planification et à la gestion d'une AGR	1	2500	session	2	5 000
3.2	Octroi des subventions aux ménages vulnérables	50	200	an	1	10 000
3.3	Suivi des AGR	2	500	pers	5	5 000
	Sous-Total 3					20 000
D	Sensibilisation des communautés sur les droits des enfants					

4.1	Campagne de masse dans 4 quartiers de la Commune	4	1000	an	1	4 000
4.2	Emissions radios sur les droits des enfants	12	50	an	1	600
	Sous-Total 4					4 600
F	Logistique					
5.1	Fournitures de bureau	1	500	an	2	1 000
5.2	Moyens de locomotion	2	2 000	an	1	4 000
5.3	Fonctionnement des motos	2 000	1	Km	2	4 000
	Sous-Total 5					9 000
	Total Général (A+B+C+D+F) (A+B+C+D+F)					177 000

Le coût total du projet est de : 363332.77\$

11. Plans du centre d'accueil.

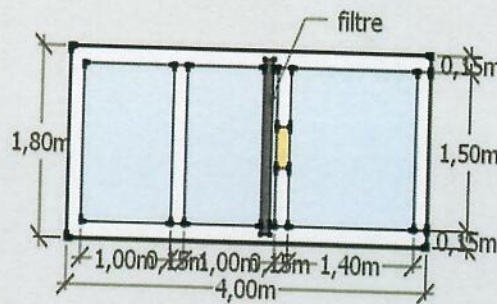
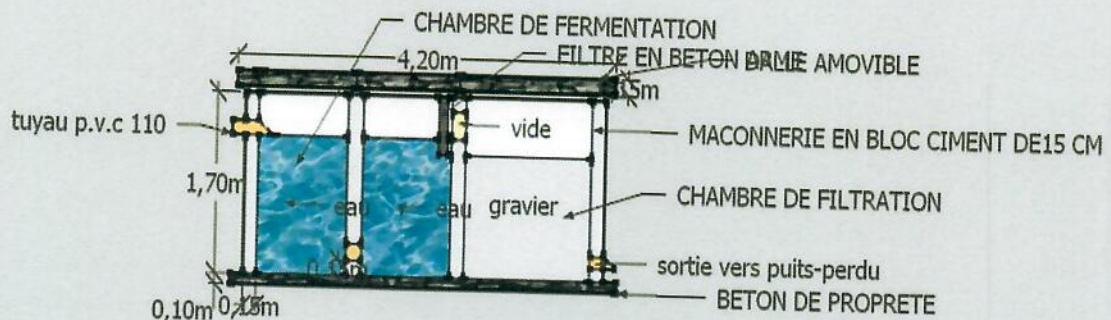


COUPE AA CENTRE D'ACCEUIL





Plan de la fosse septique des sanitaires du centre d'accueil

**VUE EN PLAN****COUPE : A-B**

Prescription technique pour le Centre d'accueil

Centre d'accueil

- Les études au préalable : études géotechniques et topographiques seront effectuées avant toute construction ;
- Terrassement : il s'agira de quantifier les déblais et remblais ;
- Semelle de propreté : cette semelle sera en BB dosé à 200kg/g/m³ ;
- La fondation : elle sera faite en moellon et quantifiée en m³ ;
- Chappe sur fondation : un béton d'égalisation dosé à 350kg/m³ sera posé sur la fondation ;
- Maçonnerie d'élévation : la maçonnerie d'élévation sera en briques de 20X40X2cm ;
- Pavement : un sous-pavement dosé 300kg/m³ ;
- Revêtement murs et sol : l'enduit sur murs intérieur et extérieur est prévu. Le sol pavé sera couvert par le carrelage ;
- Toiture : les bois 4/11 comme ferme et 5/5 comme traverse constitueront la charpente. Les tôles prévues sont les BG 28.

Projet 9 : CONSTRUCTION DES LATRINES PUBLIQUES.

Début du projet : Mars 2025

Durée : 2 (deux) mois

Secteur d'intervention : Développement Rural

1. Contexte et justification

La commune de Kambove est une entité qui a beaucoup d'activités. Sur le plan économique notamment, elle reçoit plusieurs personnes qui viennent de différents milieux du pays. Certaines gens qui fréquentent Kambove manquent de lieux d'hébergement par manque de moyens pour payer les frais d'hôtel ou encore par manque de familles d'accueil ou de connaissances. Cette situation les met dans une situation inconfortable et les pousse à passer la nuit à la belle étoile, le plus souvent à proximité des marchés ou d'autres lieux publics. Les besoins physiologiques comme la défécation sont irrésistibles pour l'être humain et n'épargnent personne. Lorsqu'ils arrivent, on ne peut s'y opposer. Certains passagers, pour se soulager, sont contraints à faire leurs besoins dans des endroits non recommandés voire devant les habitations. Ce phénomène s'observe avec inquiétude à Kambove. Pendant la saison des pluies, les excréta sont entraînés dans les lieux publics ou les marchés, avec comme conséquence les maladies infectieuses.

Fort de ce constat amer, dans le cadre des négociations du cahier des charges, sur proposition des représentants des communautés impactées par les activités minières de KAMBOVE MINING SAS, le projet sur la construction des toilettes publiques a été retenu, et ce pour essayer de résoudre ce problème dans la mesure du possible.

L'arrêt des bus et le marché central étant les endroits les plus fréquentés pour la simple raison qu'ils constituent respectivement la voie d'entrée et de sortie ainsi que le centre d'approvisionnement de Kambove, il s'avère mieux indiqué d'y ériger cette infrastructure d'intérêt public aussi bien pour les communautés locales que pour les éventuels visiteurs.

2. Brève description du projet

Les toilettes publiques seront construites en un bâtiment à blocs séparés pour les femmes et les hommes. Le bloc destiné aux hommes comportera 3 urinoirs et 3 pièces ayant chacune une cuvette turque. Il y aura également un bloc pour les femmes construit avec 3 cuvettes turques. Des lave-mains munis chacun d'une boîte de savon liquide devant servir à l'hygiène des mains seront placés à l'intérieur de chaque bloc. Dans chaque toilette, il y aura un dispositif pour y fixer les papiers hygiéniques. Une fosse septique de 8 m de long et 4 m de large pour 500 usagers y sera construite. L'ensemble de cet ouvrage comportera 2 blocs de latrines dont l'un pour les femmes et l'autre pour les hommes, des urinoirs pour les hommes, 2 douches tenant compte du genre et un dépôt.

3. Objectif du projet

- Promouvoir un environnement salubre dans le milieu ;
- Lutter contre les maladies infectieuses dues aux excréta humains ;
- Offrir aux passagers sans résidence ni connaissances un lieu d'aisance propre ;
- Offrir aux marchands des installations hygiéniques, propres et entretenues ;
- Réduire si pas arrêter la tendance anormale de se soulager sur la voie publique ;
- Maintenir le marché et l'arrêt des bus propres.

5. Bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires sont les populations locales, les marchands et les passagers.

6. Localisation :

Les toilettes publiques seront situées au marché central à côté de l'arrêt des bus, dans la commune de Kambove dans la province du Haut-Katanga.

7. Résultats attendus

- Un ouvrage de 2 blocs de toilettes pour hommes et femmes avec fosse septique, douches et dépôt est construit ;
- Les marchands et les passagers sont en mesure de se soulager dignement dans des toilettes propres ;
- La voie publique, l'arrêt des bus et le marché central sont exempts des excréta humains.

7.1. Indicateurs des résultats

- Une toilette de 2 blocs hommes /femmes construites au marché central/ arrêt bus;
- 6 cuvettes turques posées dans les toilettes ;
- 2 lave-mains hommes/femmes installés ;
- Une fosse septique;
- 2 douches construites ;
- 1 dépôt et 1 hall

8. Activités pour atteindre les résultats

1. Lancement de l'appel d'offre publique ;
2. Analyse des candidatures ;
3. Sélection du maître d'œuvre ;
4. Construction des toilettes et d'une fosse septique ;
5. Remise des clés à l'autorité locale.

9. Stratégie de mise en œuvre

Conformément à la loi, le projet sera entièrement financé par KAMBOVE MINING SAS qui se choisira le maître d'œuvre à l'issue d'un appel d'offre publique. Les entreprises locales seront privilégiées. A défaut de celles-ci, l'on recourra aux entreprises nationales. Toutefois, la population pourra participer bénévolement pour l'appropriation de l'ouvrage notamment par le creusage de la fosse septique. Il revient à l'autorité locale de mettre à la disposition de KAMBOVE MINING SAS un espace au marché central où les toilettes seront construites. A cet égard, l'autorité locale prendra toutes les dispositions pour que l'espace en question ne soit l'objet d'une quelconque réclamation.

Pour assurer la pérennité de ce projet, l'usage de ces installations hygiéniques sera conditionné au paiement d'un forfait aux commis à cette tâche, et l'argent collecté servira à la maintenance et l'achat des produits de nettoyage pour garantir la propreté. Un comité de gestion sera mis en place. Ce comité dépendra directement de l'autorité locale.

Les études topographiques et géotechniques sont à charges de l'entrepreneur au titre de son contrat. KAMBOVE MINING SAS en sa qualité du titulaire du droit minier, est répondant vis-à-vis de l'entrepreneur. A ce titre, ils sont les 2 parties prenantes sur le plan contractuel : KAMBOVE MINING SAS recevra l'ouvrage de l'entrepreneur et, à son tour, elle le remettra à l'autorité locale.

9. Mécanisme de suivi-évaluation.

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation relève de la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kambove. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de KAMBOVE MINING et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, la DPEM et du FNPSS, en tant que services étatiques, assureront à leur tour un contrôle qui serait assorti des sanctions conformément à la loi en cas des manquements graves dans l'exécution du projet. Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six (6) mois sur demande de l'Administrateur de Kambove. A chaque étape un rapport de sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et suivi un rapport sera élaboré et signé par les délégués des services concernés ensemble avec le délégué KAMBOVE MINING. En conséquence, ce rapport lui sera opposable. La Direction de Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes. **10.**

Chronogramme des activités

N	Activités et tâches	Echéance
		Mars 2025

		1 ^{er} S	2 ^e S	3 ^e S	4 ^e S	5 ^e S	6 ^e S	7 ^e S	8 ^e S
1	Lancement d'appel d'offre								
a	Traitement des candidatures								
B	Annonce du candidat choisi								
C	Signature de contrat								
2	CONSTRUCTION								
	Construction toilettes								
a	Creusage de la fosse septique								
b	Construction de la fosse septique								
c	Remise à l'autorité locale								

10. Devis estimatif détaillé pour la construction des toilettes

	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNIT E	QTE	PRIX U	PRIX TOTAL
A	BUREAU ADMINISTRATIF				
1	installation du chantier	FF	1		1500.00
	SOUS TOTAL 1				1500.00
	GROSSES ŒUVRES				
1	terrassment	m3	12	5.00	60.00
2	béton de propriété en BA dosée à 150kg/m3	m3	2.4	150.00	360.00
3	maçonnerie de fondation en moellons	m3	8.9	150.00	1 335
4	chape sur fondation en BA dosé à 350kg/m3	m3	1	350.00	350.00
5	maçonnerie d'elevation des murs en bloc ciment	m3	8.23	87	716,01
6	chape sur murs	m2	2	350	700.00
7	béton pour poutre	m3	1.54	350.00	525.00
8	béton pour colonnes	m3	1.26	350.00	441.00

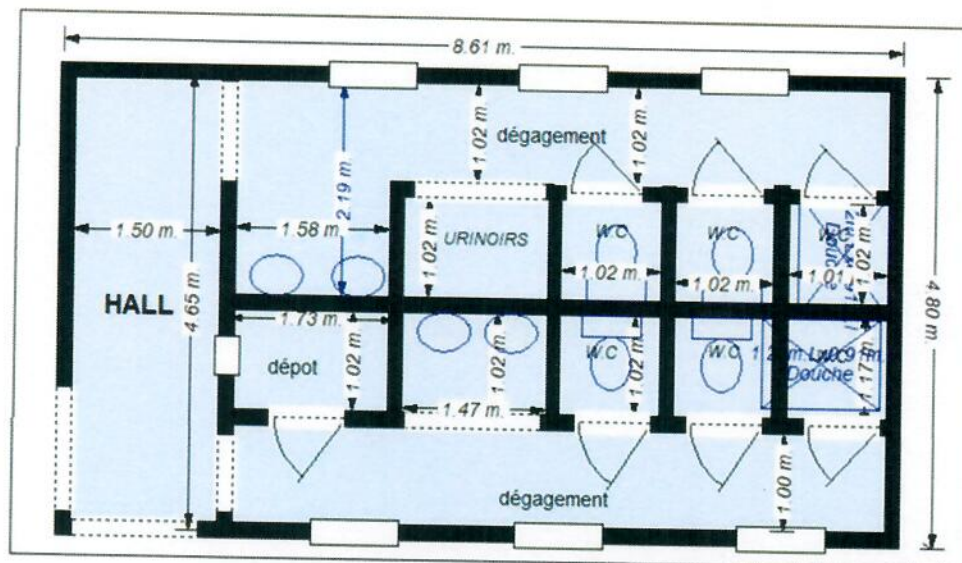
	SOUS TOTAL 2				4 487,01
III	ACCESSOIRES ET ELEVATION				
1	fourniture et pose latrine+urinoirs	pce	6	75.00	450.00
2	construction de la fosse septique et cabines		1	4500.00	4500.00
3	puits perdu		1	720.00	720.00
4	PVC 110	m	28	10.00	280.00
5	porte papier hygiénique	pce	6	5.00	30.00
6	lave main	pce	6	15.00	90.00
	SOUS TOTAL 3				6 070
IV	TOITURE				
1	ferme en bois 4/11	m3	2.8	480.00	1 344.00
2	traverse en bois 5/5	m3	0.9	280.00	252.00
3	clous de tôle et autres	kg	6	5.00	30.00
4	tôles BG28	pce	36	20.00	720.00
5	planches de rive	m2	64	5.00	320.00
6	faitières	m2	2.4	20.00	48.00
	SOUS TOTAL 4				2 714
V	PEINTURE				
1	ponçage +masticage	m2	80	6.00	480.00
2	peinture Email murs extérieurs	m2	80	5.00	400.00
	SOUS TOTAL				880
VI	REVETEMENT DES MURS ET SOLS				
1	sous pavement	m3	17.8 5	200.00	3,570.00
2	pavement en carreaux	m2	84	45.00	3 780.00
3	enduit extérieurs	m2	86	10.00	860.00
4	Faïence sur murs intérieurs H=2.10m	m2	70	45.00	3 150.00
	SOUS TOTAL 5				11 360
VIII	HUISSERIE				
1	portes	pce	6	75.00	450.00
2	fenêtres	pce	6	40.00	240.00
3	cout forage a pompe immerge au panneaux solaires	Ff	1	25.000	25,000.00
	SOUS TOTAL 7				25 690
IX	ELECTRICITE				
1	cout installation électrique	ff	1	1500.00	1500.00

	Travaux de cloture et amenagement exterieur				3500
	TOTAL				57 701,0 1
	Main d'oeuvre				17 310,3
	Etudes geotechnique et topographique				6000
	IMPREVU				3000
	Achat materiels et produits de nettoyage				4 954,99
	TOTAL GENERAL				88 966,3

Le coût de construction des toilettes publiques est de : 88,966.30 USD.

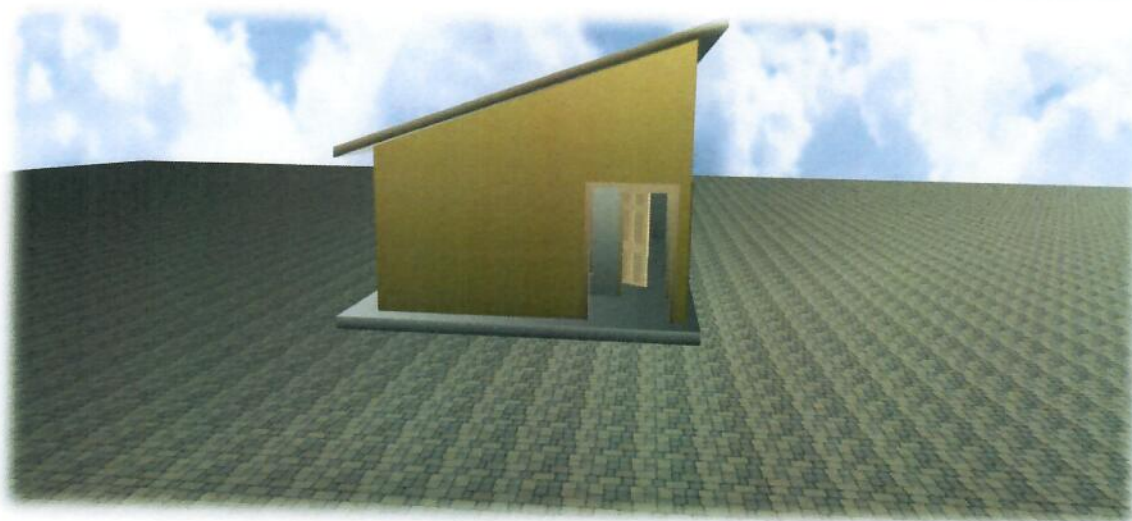
11.PLANS DE LA TOILETTE PUBLIQUE

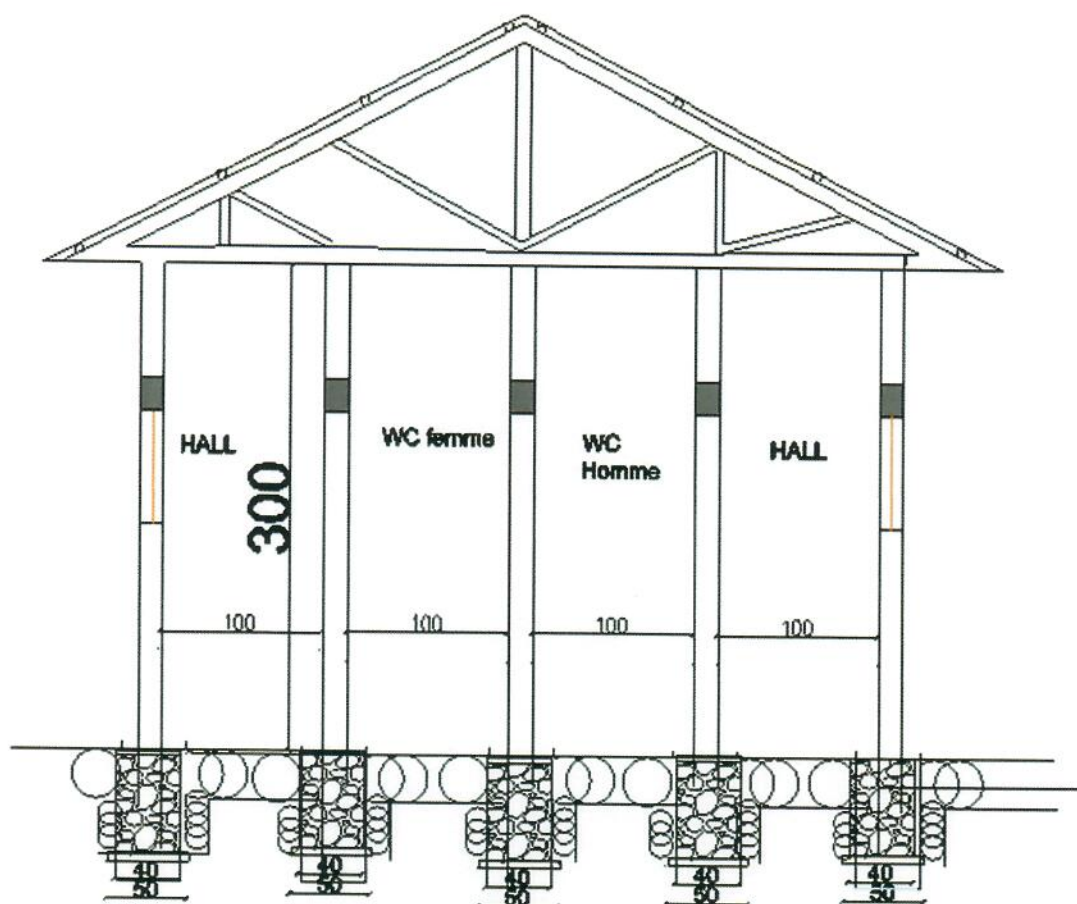
VUE EN PLAN COTE DES INSTALLATIONS SANITAIRES PUBLIQUES



TOILETTES

TOILETTES





COUPE AA TOILETTE PUBLIC

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Prescriptions techniques

- Les études au préalable : Les études hydrogéologiques afin de ne pas contaminer la nappe
- TERRASSEMENT : Ici il s'agira de quantifier les déblais et les remblais
- Semelle de propreté : Cette semelle sera faite en BB dosée à 200 Kg /m³
- La fondation :Elle sera faite en moellons et quantifiée en m³
- Chape sur fondation : Un béton d'égalisation dose à 350 Kg/m³ sera posé sur la fondation
- La maçonnerie d'élévation : La maçonnerie d'élévation sera en briques de 20X40X20 Cm
- Sous pavement : Le sous pavement sera dosé à 300 Kg/m³
- Revêtement murs et sols : les faïences sont prévues sur les murs intérieurs , l'enduit sur murs extérieurs et un pavement en carreaux est prévu
- La toiture : Les bois en 4/11 comme ferme et 5/5 comme traverse constitueront la charpen et les tôles prévues sont les BG28

Projet 10 : Construction de dépôt pour le stockage des produits agricoles.

Début du projet : Août 2026

Durée : 2(deux) mois

Secteur d'intervention : Agriculture

1. Contexte et justification

Le territoire de Kambove est constitué en majorité des agriculteurs qui produisent le maïs, le manioc, les arachides et tant d'autres produits. La plupart trouvent le débouché à Likasi et à Kolwezi ainsi qu'à Lubumbashi. Il se pose le problème de conservation de leurs produits par manque d'un dépôt respectant les normes de conservation des produits agricoles. Pour encourager la production et stimuler la population à cette activité qui est une alternative sûre aux exploitations minières, la population représentée par le CLD constitué aux des fins des négociations du cahier des charges, a proposé à KAMBOVE MINING SAS la construction d'un dépôt de stockage des produits agricoles.

Vu l'importance de cette activité qui s'inscrit dans le cadre des activités d'exploitation des ressources dites renouvelables, KAMBOVE MINING SAS a adhéré à cette cause en acceptant de ce projet.

2. Brève description

Ce projet consiste à construire un dépôt des produits agricole d'une capacité de 275 tonnes soit pour une production de 55 hectares de maïs conformément aux normes définies en la matière.

3. Objectifs du projet

- Encourager la production locale ;
- Stimuler la population à l'agriculture ;
- Améliorer les conditions de stockage des produits agricoles

4. Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ce projet sont les agriculteurs vivant à Kambove et identifiés par un comité ad hoc.

5. Localisation : Le projet est localisé dans la commune de Kambove, à 145km de Lubumbashi, dans la province du Haut-Katanga.

6. Résultats attendus

- 1 dépôt de conservation des produits agricoles est construit ;
- Les agriculteurs conservent leurs produits agricoles au dépôt avant leur vente ou avant leur utilisation en tant que semences;

6.1. Activités pour atteindre les résultats :

- 1) Publication de l'appel d'offre ;
- 2) Analyse et étude des dossiers ;
- 3) Sélection de l'entrepreneur ;
- 4) Travaux préparatoire ;
- 5) Construction
- 6) Formation et installation du Comité de gestion du dépôt
- 7) Remise de l'ouvrage à l'autorité locale qui à son tour le remettra à une coopérative agricole de la place.

6.2. Indicateurs des résultats :

- 1 dépôt construit ;
- Les agriculteurs disposent d'un lieu de stockage ;
- 1 comité de gestion du dépôt est mis en place.

7. Stratégie et organisation

Le projet sera entièrement financé par KAMBOVE MINGING SAS en choisissant un entrepreneur à l'issue d'un appel d'offre publique réunissant les conditions requises pour l'exécution des travaux publics. Dans le processus de sélection, les entrepreneurs locaux seront privilégiés ; à défaut de ces derniers, l'on recourra aux entrepreneurs nationaux. Pour ce qui est de stockage, un mécanisme de gestion du dépôt sera mis en place pour s'assurer de conditions de stockage. Un comité de gestion du dépôt sera constitué avec l'appui de l'autorité locale pour répertorier tous les agriculteurs désireux d'y stocker leurs produits.

8. Mécanisme de suivi et évaluation

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation est la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par l'Administrateur de Territoire de Kambove. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de KAMBOVE MINING et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les représentants de l'ACE, la DPEM et du FNPSS, en tant que services de étatiques, effectueront à leur tour un contrôle qui serait assorti des sanctions conformément à la loi en cas des manquements graves dans l'exécution du projet. Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public. La session est convoquée tous les six(6) mois sur demande de l'Administrateur de Kambove. A chaque étape un rapport de sera établi par le CLS. Un audit de financement des projets sera fait pour déceler les écarts de financement.

Toutefois, le CLS a la compétence d'exiger les modifications afin de se conformer aux prescriptions techniques recommandées et définies préalablement pour la réussite du projet. A chaque mission d'évaluation et de suivi, un rapport sera élaboré et signé par les délégués des services concernés ensemble avec le délégué KAMBOVE MINING SAS. En conséquence, ce rapport lui sera opposable. La Direction de

Protection de l'Environnement Minier et Agence Congolaise de l'Environnement jouent le rôle d'arbitre en cas de litige ou conflit d'interprétation entre les parties prenantes.

9. Chronogramme du déroulement des activités

N	Activités et tâches	Echéance							
		Août à septembre 2026							
		1 ^{er} S	2 ^e S	3 ^e S	4 ^e S	5 ^e S	6 ^e S	7 ^e S	8 ^e S
1	Lancement d'appel d'offre								
a	Traitement des candidatures								
B	Annonce du candidat choisi								
C	Signature de contrat								
2	CONSTRUCTION								
	Construction du dépôt								
a	Finissage								
B	Aménagement extérieur								
C	Remise à l'autorité locale								

10. Devis détaillé pour la construction du dépôt.

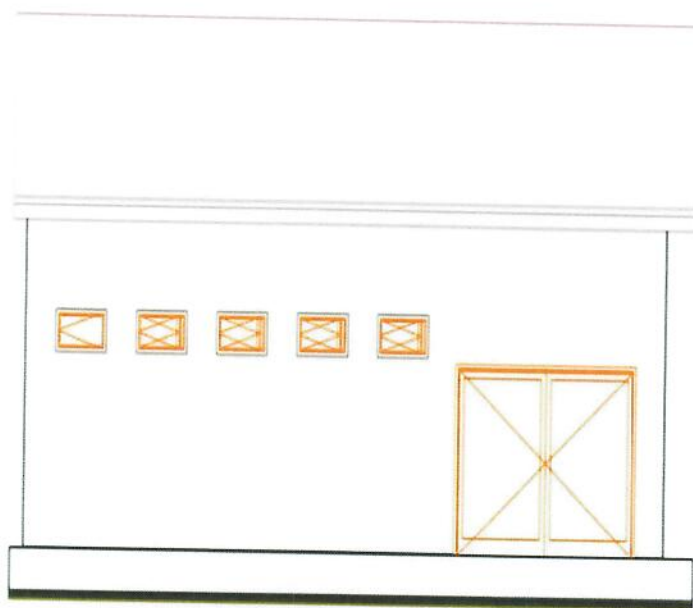
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	PRIX U	PRIX TOTAL
I	installation du chantier	FF	1	1,500.00	1,500.00

	SOUS TOTAL 1				1500
II	FONDATION				
1	Fouille de fondation	m3	15	5.00	75.00
2	béton de propriété dosée à 150g/m3	m3	1.3	150.00	195.00
3	maçonnerie de fondation en moellons	m3	10.4	150.00	1 560.00
4	chape sur fondation en BA dosé à 350kg/m3	m3	1.66	350.00	581.00
	SOUS TOTAL 2				2 411
III	ELEVATION				
1	maçonnerie en bloc ciment	m3	36.4	87	3 166,8.00
2	colonnes en BA dosé à 350 350kg/m3	m3	6	350.00	2 100.00
3	chainage en BA	m3	1.5	350.00	525.00
	SOUS TOTAL 3				5 791,8
IV	TOITURE				
1	charpente en bois scié 5x15 et 7/7	m3	2.0	500.00	1000.00
2	planches de rive traitées au peintoxol	m3	4	250.00	1000.00
3	couverture en tôlesgalvanisée Bg28	m2	85	20.00	1 700.00
	SOUS TOTAL 4				3 700
V	REVETEMENT DES MURS				
1	crepissage I & E au mortier de ciment	m2	254	10.00	2,540.00
	SOUS TOTAL5				2,540.00
VI	REVETEMENT DES SOLS				
1	sous pavement en béton épaisseur 8cm	m3	6.4	300.00	1,920.00
2	béton du trottoir périphérique dosé à 250kg/m3.	m3	5.1	300.00	1,530.00
3	carrelage	m2	72	30.00	2 160.00
	SOUS TOTAL 6				5 610

VII	PLAFOND				
1	plafond en feuille unalite et gitage	m2	72	40.00	2,880.00
	SOUS TOTAL 7				2880
VIII	HUISSERIE				
1	portes métallique vitrées	pce	1	200.00	200.00
2	fenêtres métalliques	pce	6	200.00	1,200.00
	SOUS TOTAL 8				1400
XI	SANITAIRE				
1	COUT FORAGE (manuel)	FF	1	20,000.00	20,000.00
3	tuyauterie d'évacuation et alimentation	m	20	16.00	320.00
4	WC à la turque +urinoirs	pce	6	60.00	360.00
5	porte savon	pce	2	5.50	11.00
7	porte papier hygienique	pce	15	5.50	82.50
8	fosse septique de 50 usagers et cabines	pce	1	2500.00	2500.00
9	puits perdu	pce	1	240.00	240.00
	SOUS TOTAL 10				23 513,5
XII	PEINTURE				
1	Latex sur murr et plafond H=1.50	m2	172	10.00	1720.00
2	Email sur structures métalliques et murs interieurs. H=1.10	m2	10	5.00	50.00
	SOUS TOTAL 11				1 770
XII	AMENAGEMENT ENTERIEUR				1000
2	poubelles 120L	pce	2	50.00	100.00
3	jardin et les arbres	pce	15	5.00	75.00
	Cout installation électricité	ff	1	1500.00	1500.00
	SOUS TOTAL11				1 675
	TRAVAUX D'ERECTION D'UNE CLOTURE				8000
	TOTAL				61 614,8
	MAIN D'OEUVRE				18 484,44

	etudes de geotechniques				4000
	ACHAT MATERIELS				5 188,31
	SOUS TOTAL GENERAL12				6,978.05
	TOTAL GENERAL				89,287.55

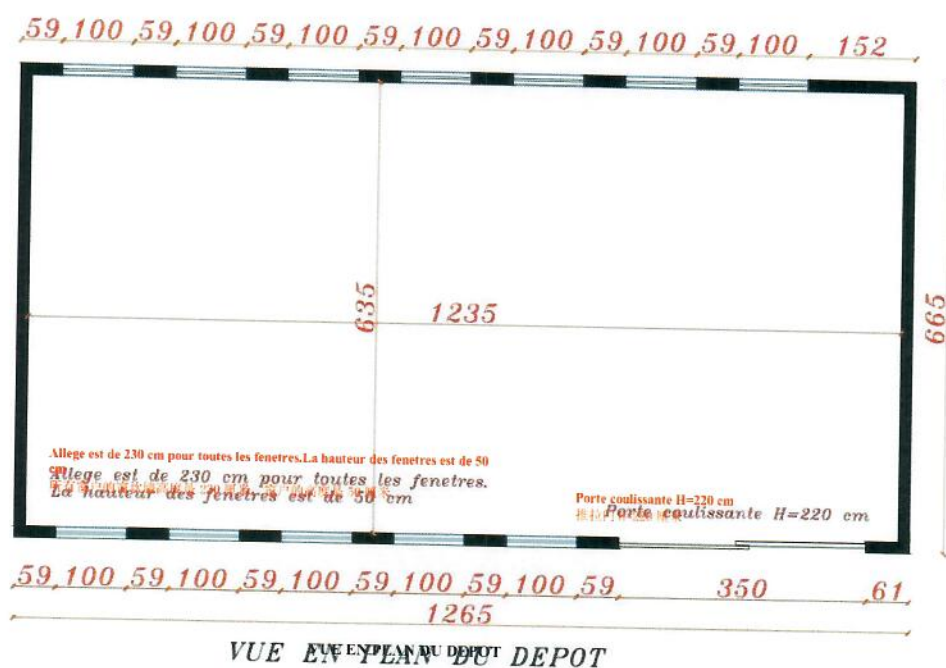
Le coût du projet est : 89,287.55 \$

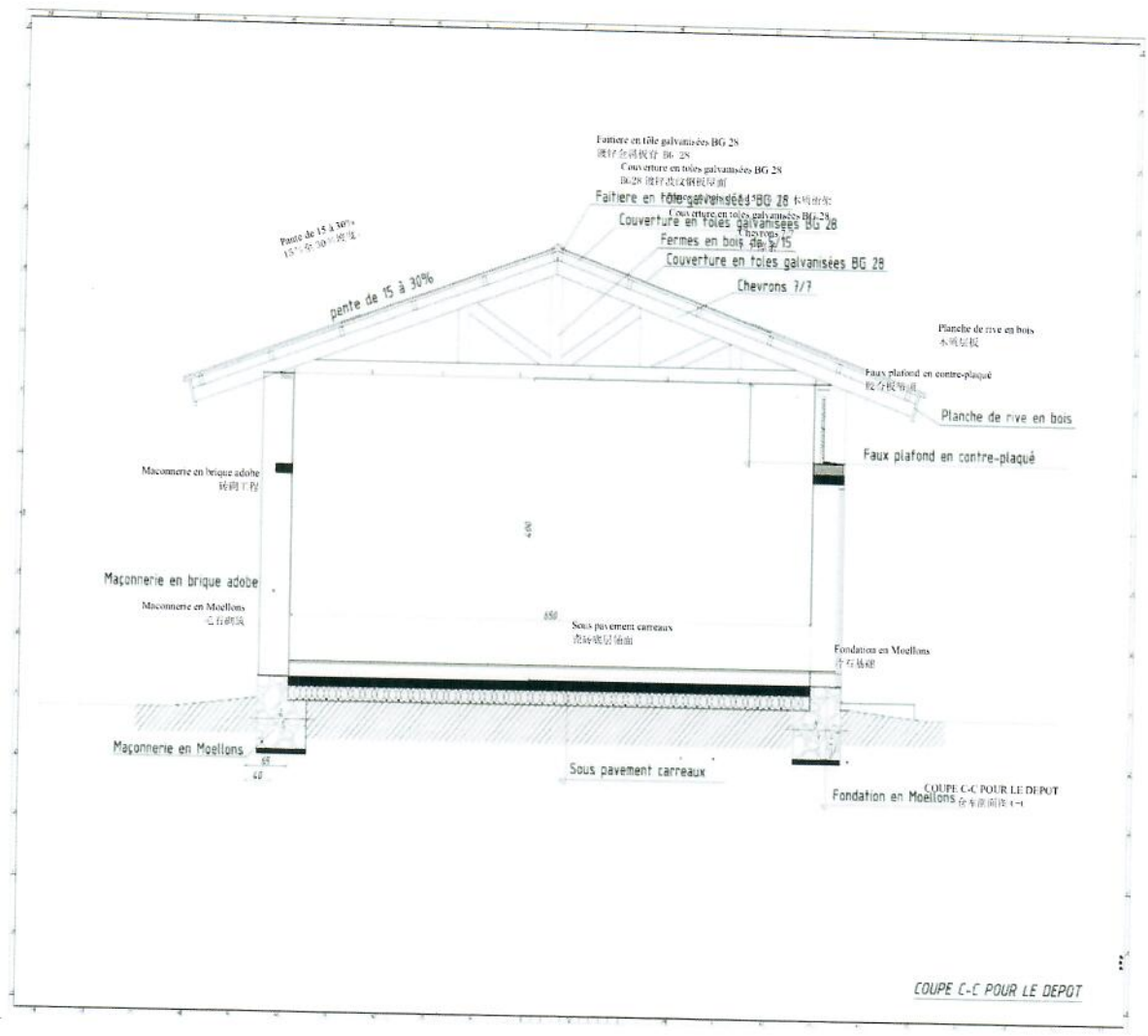
11.PLANS DU DEPOT

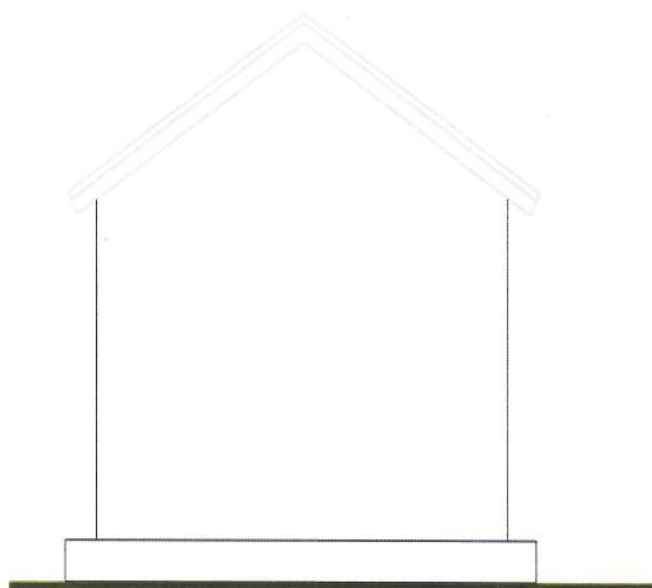
FACADE PRINCIPALE DU DEPOT



FACADE POSTERIEURE DU DEPOT







FACADE LATÉRALE GAUCHE

PROJET 11 : APPUI EN INTRANTS AGRICOLES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN TRANSFORMATION ET CONSERVATION AUX AGRICULTEURS.

Début du projet : Juillet 2023

Durée : 5 ans.

Secteur d'intervention : Agriculture.

1. Contexte et justification.

Le présent projet trouve son fondement dans la politique sur l'Agriculture Durable (PAD) du Gouvernement central et dans l'axe 3 du Plan de Développement Economique et Social de la province du Haut-Katanga qui concerne la promotion de la sécurité alimentaire et du développement agricole durable. Parmi les résultats stratégiques dudit axe, l'on note la relance de la production agricole, animale et halieutique mais aussi les techniques de conservation et de transformation. Dans cette dynamique, les actions à mener sont entre autres la production, la distribution de matériels génétiques améliorés de haricot, de maïs, intrants connexes et renforcement des capacités en conservation et transformation. La mise en œuvre de ces deux stratégies (politique sur l'agriculture durable et programme agricole provincial) est encore loin de toucher tous les petits exploitants agricoles des provinces en général et ceux des communautés de la Commune urbano-rurale de Kambove en particulier notamment les agriculteurs de KIWEWE, MITUMBA, KASHENGENEKE et MIKUBA.

Face aux contraintes de production agricole, de conservation, de transformation et celles d'assurer la sécurité alimentaire de leurs ménages, les populations des quartiers susmentionnés ont inscrit parmi leurs priorités de

développement l'acquisition des intrants agricoles et le renforcement des capacités. Grace à l'opportunité offerte par le Code minier révisé en instituant le cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières, le projet d'appui en intrants agricoles aux communautés impactées par l'entreprise minière KAMBOVE MINING SAS a figuré sur la liste des besoins négociés et retenus dans le cahier des charges de cette société minière.

2. Description du projet.

Ce projet consiste à distribuer les intrants agricoles à 300 ménages agricoles à raison de 75 ménages dans chaque quartier. Les intrants à distribuer sont notamment les semences de maïs et de haricot, les engrais (NPK et Urée) et les herbicides ainsi que les intrants connexes de production et transformation.

2.1. Les semences.

La semence à utiliser est une semence composite, caractérisée par une hybridation et perte lente de qualités semencières dans le milieu paysan. Pour le maïs, c'est la variété BABUNGO qui sera utilisée. La variété INERA servira pour la semence de haricot.

2.2. Les engrais chimiques (NPK et Urée).

Les techniciens de l'entreprise ayant fait les études de fertilité du sol autour de KAMBOVE SAS, ont démontré que le sol est ferrallitique (c'est-à-dire fait d'argile inorganique dont la stabilité structurale est faible), la présence des ions féériques ne peut être équilibrée que par une bonne formule d'engrais bien que la formule du gouvernement est standard (17-17-17) pour les N.P.K. Cela étant, il a été conseillé de faire les études hydro pédologiques en vue de permettre la conservation de la fertilité du sol en évitant la latéritisation. En ce qui concerne l'urée, il est maintenu la politique du gouvernement qui le dose à 46%.

2.3. Les herbicides.

Les herbicides à utiliser sont ceux de post-émergence dont le coût est évalué à 60\$/Ha. La gamme choisie par les techniciens accompagnateurs sur terrain selon les principes malherbologiques se présente de la manière suivante : 2 Kolopa, 2 Atrazine, 2 Acétachlor, 2 Nicosulfuron, 125 ml Mésotrione, 1 Paraquat.

2.4. Les kits d'intrants connexes: houes, coupe-coupe, machettes.

Pour améliorer leurs rendements agricoles et, par conséquent, accroître leur production, les ménages agricoles vont bénéficier de l'accompagnement des agronomes dans leurs activités. En effet, jusqu'à ce jour, les ménages agricoles de ces agglomérations ont une production qui varie entre 2,5 à 3,5 tonnes de maïs ou d'arachide par hectare. Avec l'appui technique assuré par les agronomes et les intrants livrés, l'on compte améliorer la production jusqu'à 6,5 à 8 tonnes à l'hectare. Par ailleurs, pour éviter toute sorte de discrimination au sein de la communauté, il est prévu un taux de remboursement de 20% de la production brute de chaque ménage bénéficiaire dans le but d'étendre à terme le projet à tous ménages en usant de la stratégie agricole de l'**agri-multiplication**.

3. Objectifs du projet

3.1. Objectif global

- Contribuer à la promotion de sécurité alimentaire et au développement de l'agriculture durable.

3.2. Objectifs spécifiques.

- Accroître et diversifier la production agricole ;
- Augmenter les revenus des ménages agricoles ; -
Améliorer l'alimentation des ménages agricoles.

4. Localisation

Le projet est localisé dans les quartiers de KIWEWE, MITUMBA, KASHENGENEKE et MIKUBA.

5. Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ce projet sont les habitants des quartiers KIWEWE, MITUMB KASHENGENEKE et MIKUBA actifs dans l'agriculture.

6. Résultats attendus :

- La productivité agricole est améliorée : le rendement par hectare passe de 2,5 tonnes à 6,5 tonnes par hectare ;
- La superficie emblavée par ménage est de 1 ha pour le maïs et 0,625 ha pour l'arachide, soit 1,625 ha par assolement ; - Les revenus agricoles des ménages augmentent d'au moins 70% ;
- L'alimentation des ménages est améliorée : les ménages consomment au moins 2 repas équilibrés par jour.

6.1. Activités pour atteindre les résultats :

- 1) Recrutement des agronomes du secteur ;
- 2) Identification des bénéficiaires ;
- 3) Visite des superficies à emblaver ;
- 4) Signatures des protocoles d'accord définissant notamment les modalités de remboursement entre KAMBOVE SAS et les bénéficiaires en présence des membres du CLD ;
- 5) Acquisition des intrants agricoles et matériels aratoires ;
- 6) Labour et hersage ;
- 7) Distribution des intrants ;
- 8) Semis et épandage d'herbicides ;
- 9) Sessions d'encadrement par les agronomes ; 10) Récoltes et remboursements.
- 11) Formation sur la conservation dans le dépôt et gestion des palettes

- 12) Formation en technologie appropriée pour la fabrication des biscuits à base du haricot
- 13) Distribution d'ingrédients et machines de technologie

7. Stratégie de mise en œuvre du projet.

- Identification des bénéficiaires par KAMBOVE SAS en collaboration avec les techniciens de la commune Urbano-rurale de Kambove (AGRI et DERU) et les représentants des communautés de 4 quartiers ;
- Signature des protocoles entre KAMBOVE SAS et les ménages agricoles bénéficiaires de l'appui ;
- Mise à disposition par KAMBOVE SAS des intrants agricoles et matériels aratoires pour les ménages agricoles ; Terrains à emblaver acquis par les ménages agricoles ;
- Préparation des terrains et toutes les opérations agricoles à charge des ménages agricoles
 - Former à chaque étape du processus de conservation
 - et transformation,
 - Formations et autres appuis techniques (visites de terrain et supervision des cultivateurs à charge KAMBOVE SAS ;
 - Stratégies agricoles envisagées :
- Agri-multiplication (production des semences) par notamment 60 ménages accompagnés de techniciens du territoire à raison de 15 agriculteurs par quartier.
- Autosuffisance alimentaire : elle consiste à appuyer les paysans en production des cultures vivrières de première nécessité en vue de répondre à l'analyse du document stratégique pour la réduction de la pauvreté Tome 3 (DSRP) et renforcer les revenus du ménage.
- Gestion des remboursements, acquisition et stockage des intrants (semences, engrais intrants connexes) à charge de KAMBOVE SAS pour en assurer la protection et le gardiennage.

7.1. Les critères de sélection des bénéficiaires.

- Etre cultivateur habitant KIWEWE ou MIKUBA n'ayant pas d'appui d'autres partenaires dans ce secteur ;
- Disposer d'un espace de champ d'au moins 1,5 ha en cours d'exploitation depuis 2 ans
- Avoir un témoignage de fiabilité et de crédibilité d'au moins 10 ménages habitants KIWEWE ou MIKUBA ;
- Etre une association ou exprimer le désir de s'organiser en association des agriculteurs avec un espace cultivable dans le quartier de KIWEWE, MITUMBA, KASHENGENEKE ou MIKUBA pour les **agri-multiplicateurs**.

8. Mécanismes de suivi-évaluation.

Le suivi-évaluation sera assuré par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par l'Administrateur de Territoire de Kambove et composé d'un (1) délégué de KAMBOVE SAS et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation sera axé sur un certain nombre de volets, notamment le respect des

procédures de recrutement des agronomes et les critères de sélection des bénéficiaires, le respect des échéances et du calendrier agricole, la conformité des intrants (semences, engrais et herbicide), l'audit des dépenses effectuées ainsi que les résultats attendus. Le CLS devra élaborer les outils de suivi-évaluation. En temps opportun, il communiquera à KAMBOVE SAS le calendrier de ses activités. A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec KAMBOVE SAS dans le but de corriger les éventuelles erreurs de gestion et d'exécution du projet. Les représentants de la DPEM, l'ACE et FNPSS, en tant que services étatiques, effectueront à leur tour un contrôle qui serait assorti des sanctions conformément à la loi en cas des graves manquements dans l'exécution du projet.

10. Budget et devis détaillés du projet.

DEVIS DETAILLE PREMIERE ANNEE APPUI EN INTRANTS AUX AGRICULTEURS DES QUARTIERS					
N°	Désignation	Unité	Quantité	CU en \$US	CT en \$US
I	Acquisition des intrants				
1.1	Semences de maïs	Kg	1500	3.0	4 500
1.2	Semences de haricots	Kg	3000	3	9000
1.3	NPK	Kg	18000	1.2	21 600
1.4	Urée	Kg	12000	1.2	14 400
1.5	Herbicides	L	300	12	3 600
1.6	Fongicides	L	300	12	3600
	Sous-Total	56 700			
II	KITS ARATOIRS ARATOIRS				
2.1	Houe	Pce	120	5	600
2.2	coupe coupe	Pce	120	5	600
2.3	Machette	Pce	120	5	600
2.4	Etudes hydro pédologiques	Ech	150	30	4500
	Sous-Total				6 300

III	Appui technique et supervision				
3.1	Cout de sarclage haricot		2	1500	3 000
3.2	Accompagnateur	personne	2	3000	6000
	ACHAT MATERIELS DE TRANSFORMATION				6 600
	Sous-Total				15 600
	TOTAL GENERAL				78 600

DEVIS DETAILLE POUR CHAQUE ANNEE SUIVANTE APPUI EN INTRANTS AUX AGRICULTEURS DE CHAQUE QUARTIER					
N°	Désignation	Unité	Quantité	CU en \$US	CT en \$US
I	Acquisition des intrants				
1.1	NPK	Kg	18000	1,2	21 600
1.2	Urée	Kg	12000	1,2	14 400
1.3	Herbicides	L	300	12	3 600
1.4	Fongicides	L	300	12	3600
	Sous-total				43 200
II	KITS ARATOIRS				
2.1	Houe	Pce	120	5	600
2.2	Coupe coupe	Pce	120	5	600

2.3	Machette	Pce	120	5	600
	Sous-total				1800
III 三	Appui technique et supervision				
	Accompagnateur	personne	2	6000	12 000
	Achat materiels de transformation				3 600
	Sous-total				15 600
	TOTAL GENERAL				60600

TOTAL POUR 5 ANS D'ACTIVITE D'APPUI EN INTRANTS : 78 400 \$US (1^{ère} année) + (60600 \$US x 4 ans) = 242 400 \$US

PROJET N°12: APPUI AU DEVELOPPEMENT SPORTIF ET AUX MOUVEMENTS DES JEUNES DANS LA COMMUNE DE KAMBOVE

Début du projet : Janvier 2024 Durée : 3 (trois) ans.

Secteur d'intervention : Sport et loisir.

1. Contexte et justification

Depuis 2015, la République Démocratique du Congo dispose d'un document de Politique Nationale de la jeunesse qui présente le cadre stratégique des actions en faveur de la promotion et de la protection de la jeunesse en général, mais avec un accent particulier sur les jeunes les plus à risque et les plus vulnérables, notamment les enfants dans la rue, ceux vivant avec handicap, les adolescentes mariées, les professionnels de sexe, les non scolarisés, etc.

La volonté d'élaborer la Politique Nationale de la Jeunesse a été dictée par les initiatives à la fois internationales, africaines et nationales. Au niveau international, à partir de 1998, l'on a noté plusieurs fora et cadres de dialogue ou de concertation sur les questions de la jeunesse précédés du reste par la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) adoptée en 1989. Au niveau africain, l'Union Africaine considère la jeunesse comme une ressource spéciale devant faire l'objet d'une attention particulière parce que c'est sur elle que l'Afrique doit compter pour accélérer son développement. C'est dans cette perspective qu'il sera élaboré la Charte Africaine de la Jeunesse adoptée en 2006, le Plan d'Action de la Deuxième Décennie de l'Education pour l'Afrique (2006-2015) et le Plan d'Action de Maputo (2016-2030). Au niveau national, la Constitution de 2006 en son article 42 stipule que les Pouvoirs Publics ont l'obligation de protéger la jeunesse contre tout ce qui peut porter atteinte à sa santé, à son éducation et à son développement intégral.

S'il s'observe des avancées importantes sur les questions de la jeunesse au niveau international et dans certains pays africains, il n'en est pas de même dans notre pays où les initiatives en faveur de la promotion et de la protection de la jeunesse restent timides hormis cette volonté affichée du Gouvernement de promouvoir la gratuité de l'enseignement de base. En effet, parmi les problèmes récurrents qui affectent la jeunesse, il y a lieu de citer :

- l'insuffisance des établissements d'éducation aussi bien formelle que populaire comme les écoles, les maisons des jeunes, les centres des jeunes, etc. ;
- l'insuffisance des centres récréatifs et de loisirs pour les jeunes ;
- la faiblesse du mouvement associatif congolais résultant de sa jeunesse, etc. ;

La commune de Kambove fait partie intégrante du territoire national et se trouve par conséquent confrontée aux mêmes problèmes que rencontrent les jeunes congolais dont notamment l'insuffisance et le manque d'appui aux centres récréatifs et de loisirs. Voilà pourquoi, avec l'opportunité offerte par le Code minier révisé du 9 mars 2018 qui a institué le Cahier des Charges de responsabilité sociétale des entreprises minières, les communautés des 4 Quartiers de la Commune de Kambove

ont inscrit parmi leurs priorités de développement l'appui aux jeunes aussi bien dans le domaine du sport et que dans celui du développement humain.

2. Brève description du projet.

Le présent projet se veut être une contribution à la promotion des jeunes dans la Province du Haut-Katanga en général et, en particulier dans la Commune de Kambove. Il veut concrètement offrir aux jeunes un appui en matière sportive et sur le plan humain. Il s'agit en d'autres termes d'occuper les jeunes dans diverses disciplines sportives telles que le football, le basketball, le volleyball, l'athlétisme, la boxe et le karaté en aménageant les aires des jeux au niveau de la commune, en mettant à leur disposition des équipements et en leur assurant un accompagnement nécessaire pour leur épanouissement sportif. Plus encore, le projet compte appuyer les mouvements des jeunes, notamment les Kiros et les Scouts, dans l'organisation de leurs bivouacs et dans l'acquisition de leurs équipements.

3. Localisation du projet.

Le projet sera implanté au niveau de la Commune de Kambove. Il concerne les 4 Quartiers de ladite commune située à 145 Km au sud-ouest de Lubumbashi en passant par la ville de Likasi sur une voie routière bien bitumée. Les 4 quartiers concernés par le projet sont les suivants : Kiwewe, Mitumba (Makomeno), Kashengeneke et Mikuba (cité).

4. Bénéficiaires du projet.

4.1. Bénéficiaires directs.

Les bénéficiaires directs du projet sont essentiellement les jeunes des 4 quartiers susmentionnés qui, à la suite de cet appui, vont développer leurs capacités aussi bien sportives que mentales et humaines.

4.2. Bénéficiaires indirects.

- La population de la Commune de Kambove ainsi que celle de ses environs qui pourra bénéficier des spectacles sportifs de qualité qui leur seront offerts par les jeunes d'une part et, d'autre part elle aura le bénéfice d'un développement humain issu des jeunes inscrits aux mouvements des Kiros et des Scouts.

- Les services étatiques (Sports et Loisirs et les Quartiers) pourront bénéficier des expériences positives et de développement humain du projet pour peaufiner davantage les stratégies de promotion de la jeunesse.

5. Objectifs du projet.

5.1. Objectif général.

Contribuer au développement des capacités sportives et humaines des jeunes.

5.2. Objectifs spécifiques

1. Assurer l'accompagnement des jeunes dans les 6 disciplines sportives identifiées (football, basketball, volleyball, athlétisme, boxe et karaté) :

- Assurer les aménagements des aires des jeux par discipline;

- Fournir les équipements sportifs correspondants aux disciplines retenues ;
- Assurer l'encadrement technique des sportifs dans les 6 disciplines retenues.
- 2. Appuyer le fonctionnement des 2 mouvements des jeunes : les Kiros et les Scouts.

6. Résultats attendus.

6.1. Les équipements sportifs et les aires des jeux par discipline sont disponibles.

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'équipements pour le football, le basketball, le volleyball, l'athlétisme, la boxe et le karaté ;
- Nombre d'aires des jeux aménagés par discipline sportive. 6.2.

L'accompagnement sportif est assuré; **Indicateurs de réalisation :**

- Nombre d'encadreur sportifs par discipline recrutés ;
- Existence des contrats de prestation des encadreurs sportifs ;
- Existence d'un plan d'encadrement sportif ;
- Nombre de jeunes encadrés par discipline.

6.3. Le fonctionnement de 2 mouvements de jeunes, Kiros et Scouts, est appuyé.

Indicateurs de réalisation :

- Existence des encadreurs des Kiros et des Scouts
- Nombre des jeunes accompagnés par mouvement ;
- Nombre d'uniformes et d'outils de travail fournis à chaque mouvement ;
- Nombre de bivouacs organisés par mouvement.

7. Activités pour atteindre les résultats.

7.1. Activités du résultat 1 : Les équipements sportifs et les aires de jeux aménagés par discipline sont disponibles.

- Sélection par appel d'offre des fournisseurs d'équipements sportifs et les aménageurs des aires des jeux ;
- Exécution des travaux d'aménagement des aires des jeux :
- Pour les terrains de football : délimitation des terrains, fixation des poteaux et mise à disposition des filets ;
- Pour les terrains de basket : construire des terrains en béton et fixer les panneaux ;
- Pour les terrains de volleyball : construire les terrains en béton, fixer les poteaux du filet et placer un gradin pour l'arbitrage ;
- Pour l'athlétisme : aménager une piste d'athlétisme ;

- Pour la boxe et le karaté : rendre disponibles et aménager les salles d'entraînement
- Distribution d'équipements par discipline.

7.2. Activités du résultat 2 : L'accompagnement sportif est assuré.

- Recrutement par appel d'offre la structure d'encadrement sportif;
- Signature du contrat d'encadrement sportif Elaboration du plan d'encadrement sportif ;
- Mise en œuvre du plan d'encadrement sportif.

7.3. Activités du résultat 3 : Le fonctionnement des mouvements des Kiros et des Scouts est appuyé.

- Sélection par appel d'offres des fournisseurs d'uniformes et d'équipements des Kiros et des Scouts ;
- Recrutement de la structure confessionnelle d'encadrement des mouvements des Kiros et des Scouts ;
- Elaboration du plan d'encadrement des mouvements des Kiros et des Scouts ;
- Mise en œuvre du plan d'encadrement.

8. Stratégie de mise en œuvre du projet.

Pour pouvoir atteindre les objectifs du projet, les résultats ainsi que les indicateurs fixés, la stratégie envisagée se présente en termes de responsabilité des acteurs-clés qui sont l'autorité locale et l'entreprise KAMBOVE MINING SAS:

1. La responsabilité de l'autorité locale : mise à la disposition de KAMBOVE MINING SAS les espaces susceptibles de constituer les aires des jeux par quartier moyennant un acte de cession ou d'acquisition ; l'autorité locale devra s'impliquer pour assurer la durabilité du projet en impliquant lors du sevrage les services étatiques ou les ONG spécialisées en matière des sports et d'encadrement des mouvements des jeunes pour capitaliser les acquis du projet.

2. La responsabilité de KAMBOVE MINING SAS :

- Financer et gérer toutes les activités du projet (sélectionner par appel d'offres les prestataires des services : Aménageurs des espaces sportifs et fournisseurs d'équipements) ;

- Exécuter les travaux d'aménagement en respectant le chronogramme d'activités et les coûts y afférents ;

- Procéder à la remise des espaces sportifs aménagés à l'autorité locale ;

- Financer toutes les activités d'encadrement sportif et d'appui au fonctionnement des mouvements des Kiros et des Scouts. Pour les activités sportives, l'encadrement sera conduit par un consortium d'organisations non gouvernementales spécialisé en matière des sports. La conduite des mouvements des Kiros et des Scouts sera confiée à une organisation confessionnelle spécialisée en la matière.

10. Devis d'aménagement des aires des jeux, d'équipements sportifs et encadrement sportif et des mouvements des Kiros et Scouts.

N°	Désignation	Nbre	PU en USD	Unité de mesure	Fréquence	PT en USD
1	Provision pour l'aménagement des aires des jeux					
1.1	Terrains de football	2	2 000	année	1	4 000

1.2	Terrains de basketball	2	5 000	année	1	10 000
1.3	Terrains de volleyball	2	5 000	année	1	10 000
1.4	Piste d'athlétisme	1	15000	année	1	15 000
1.5	Salles de karaté et de boxe	2	5 000	année	1	10 000
	Sous-Total					49 000
2	Equipements des disciplines sportives					
2.1	Equipements de football					
2.1.1	Vareuses (30 vareuses par équipe)	60	10	année	2	1 200
2.1.2	Bottines	60	20	année	2	2 400
2.1.3	Bas	60	5	année	2	600
2.1.4	Ballons	40	20	année	2	1 600

2.1.5	Autres accessoires	2	400	kit	2	1 600
	Sous-Total					7 400
2.2	Equipements de basketball					
2.2.1	Vareuses (20 vareuses par équipe de chaque)	40	10	année	2	800
2.2.2	Ketchs	40	20	année	2	1 600
2.2.3	Bas (1pair)	40	5	année	2	400
2.2.4	Ballons	40	20	année	2	1 600
2.2.5	Autres accessoires	2	400	Kit	2	1 600

	Sous-Total					6 000
2.3	Equipements de volleyball					
2.3.1	Vareuses (24 vareuses par équipe)	48	10	année	2	960
2.3.2	Ketchs	48	20	année	2	1 920
2.3.3	Bas (1pair)	48	5	Année	2	480
2.3.4	Ballons	40	20	Année	2	1 600
2.3.5	Autres accessoires	2	400	Kit	2	1 600
	Sous-Total					6 560
2.4	Equipements de l'athlétisme					

2.4.1	Vareuses (30 vareuses par équipe)	60	10	Année	2	1 200
2.4.2	Chaussures	60	20	Année	2	2 400
2.4.3	Autres kits d'équipements	2	400	Année	2	1 600
	Sous-Total					5 200
2.5	Equipements de la boxe					
2.5.1	Kits (bandes, sousgants, casques, chaussures, coquilles, cordes à sauter, gants, protège-dents, shorts, etc.)	2	1 000	Année	3	6 000
2.5.2	Autres kits d'équipements	2	400	Année	3	2 400
	Sous-Total					8 400

2.6	Equipement de karaté					
2.6.1	Kits (tatamis, karatégi, ceinture, protège-dents, gants,	2	1 000	Année	3	6 000
2.6.2	Autres kits d'équipements	2	400	Année	3	2 400
	Sous-Total					8 400
	Total Equipement					41 960

3	Provision pour l'encadrement sportif et des mouvements des Kiros et Scouts					
3.1	Encadrement sportif					
3.3.1	Encadreurs des équipes de football	2	150	mois	24	7 200
3.3.2	Encadreurs des équipes de basketball	2	150	mois	24	7 200
3.3.3	Encadreurs des équipes de volleyball	2	150	mois	24	7 200
3.3.4	Encadreurs des équipes d'athlétisme	2	150	mois	24	7 200
7.5	Encadreurs des équipes de boxe	2	150	mois	24	7 200
3.3.5	Encadreurs des équipes de karaté	2	150	mois	24	7 200
	Sous-Total encadrement sportif					43 200
3.2	Encadrement des mouvements des					
	jeunes Kiros et Scouts					
3.3.1	Kits d'équipements des mouvements des Kiros et des Scouts	2	1500	année	3	9 000
3.3.2	Organisation des bivouacs	2	2 000	année	3	12 000

	S-Total encadrement mouvements					21 000
	Total Encadrement sport & mouvements (Kiros et Scouts)					64 200
	TOTAL GENERAL					155 200

DISPOSITIONS FINALES

KAMBOVE MINING SAS en sa qualité du titulaire du droit minier s'engage à respecter les engagements convenus dans le cahier des charges avec les communautés impactées ;

Les communautés impactées représentées dans ce cahier des charges par le CLD, s'engagent à respecter les engagements convenus en ce qui concerne leur participation, en mettant à la disposition de KAMBOVE MINING SAS des terrains ou espaces moyennant des actes de cession irrévocables pour la réalisation des infrastructures des projets du cahier des charges.

Les communautés locales prennent l'engagement de respecter les biens de KAMBOVE MINING SAS, et de dénoncer auprès de l'autorité compétente toute action ou activités tendant à saboter ou s'attaquer au patrimoine de KAMBOVE MINING SAS, conformément à l'article 9 de l'Annexe XVII du Règlement minier ; et à cet effet, la RTJ sera mobilisée pour la sensibilisation de la population.

KAMBOVE MINING SAS en concertation avec l'autorité locale et après évaluation d'exécution du cahier des charges communiquera au CLD, représentant des communautés locales, l'évolution des travaux pour tenir informer les bénéficiaires.

Ce présent cahier des charges a pour parties prenantes KAMBOVE MINING SAS et les Communautés locales impactées, représentées par le CLD. Les parties prenantes conviennent qu'en cas de force majeure entraînant la modification éventuelle du chronogramme, du plan d'exécution, ou du budget, un **AVENANT** sera signé de façon concertée entre le CLD et KAMBOVE MINING SAS, et ce, en présence de l'Autorité Locale comme témoin.

Fait à KAMBOVE, le 23/11/2022

Pour KAMBOVE MINING SAS

Lu et approuvé

Monsieur **WANG SHOUGAO**, Directeur Général

POUR LES COMMUNAUTES IMPACTEES

Lu et approuvé

MUMBA KYEMBE : Président du CLD

ILUNGA KANTENGA : Vice – Président du CLD

UMBA KANTENGA : Secrétaire du CLD

TEMOIN

Lu et approuvé

Monsieur Pamphile MUYELE FWIFWI

Le Bourgmestre Faisant Fonction de la Commune Urbano-Rurale de Kambove

ANNEXES

I. ACTES DE CESSION

II. PROCES-VERBAUX

IIIDOCUMENTS ET LETTRES ECHANGES

ACTES DE CESSION

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
COMMUNE URBANO-RURALE DE
KAMBOVE

ACTE DE CESSION N° 010/2022

Nous, Commune Urbano-rurale de Kambove, représentée par Monsieur Pamphile MUYELE FWIFWI, Bourgmestre faisant fonction de la Commune, reconnaissons avoir cédé au Comité Local de Développement en sigle CLD pour la construction d'un poste de santé un espace d'une superficie de 100/100 m à la Localité Kashengeneke situé au Quartier MITUMBA dans la Commune de Kambove.

Fait à Kambove, le 22/11/2022

Pour le Bourgmestre de la Commune



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
COMMUNE URBANO-RURALE DE
KAMBOVE

ACTE DE CESSION N° 013/2022

Nous, Commune Urbano-rurale de Kambove, représentée par Monsieur Pamphile MUYELE FWIFWI, Bourgmestre Faisant Fonction de la Commune, reconnaissons avoir cédé au Comité Local de Développement en sigle CLD pour la construction d'un Centre d'accueil un espace d'une superficie de 50/50 m situé au Quartier KIWEWE/JOLIE SITE dans la Commune de Kambove.

Fait à Kambove, le 22/11/2022



Pour le Bourgmestre de la Commune



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
COMMUNE URBANO-RURALE DE
KAMBOVE

ACTE DE CESSION N° 018/2022

Nous, Commune Urbano-rurale de Kambove, représentée par Monsieur Pamphile MUYELE FWIFWI, Bourgmestre Faisant Fonction de la Commune, reconnaissons avoir cédé au Comité Local de Développement en sigle CLD pour la construction des installations sanitaires publiques un espace d'une superficie de 5/20 m situé au Quartier MITUMBA arrêt bus dans la Commune de Kambove.

Fait à Kambove, le 22/11/2022

Pour le Bourgmestre de la Commune



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
COMMUNE URBANO-RURALE DE
KAMBOVE

ACTE DE CESSION N° 014/2022

Nous, Commune Urbano-rurale de Kambove, représentée par Monsieur Pamphile MUYELE FWIFWI, Bourgmestre Faisant Fonction de la Commune, reconnaissons avoir cédé au Comité Local de Développement en sigle CLD pour la construction des installations sanitaires publiques un espace d'une superficie de 5/20 m situé au Quartier MIKUBA en face du marché dans la Commune de Kambove.

Fait à Kambove, le 22/11/2022



Pour le Bourgmestre de la Commune



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
COMMUNE URBANO-RURALE DE
KAMBOVE

ACTE DE CESSION N° 015/2022

Nous, Commune Urbano-rurale de Kambove, représentée par Monsieur Panphile MUYELE FWIFWI, Bourgmestre Faisant Fonction de la Commune, reconnaissons avoir cédé au Comité Local de Développement en sigle CLD pour la construction du dépôt pour le stockage des intrants et produits agricoles, un espace d'une superficie de 25/30 m situé au Quartier KIWEWE/JOLIE SITE dans la Commune de Kambove.

Fait à Kambove, le 22/11/2022



Pour le Bourgmestre de la Commune



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
COMMUNE URBANO-RURALE DE
KAMBOVE

ACTE DE CESSION N° 016/2022

Nous, Commune Urbano-rurale de Kambove, représentée par Monsieur Pamphile MUYELE FWIFWI, Bourgmestre Faisant Fonction de la Commune, reconnaissons avoir cédé au Comité Local de Développement en sigle CLD pour le forage d'un puits dans l'enceinte du Poste de Santé qui sera construite à la Localité Kashengeneke, un espace d'une superficie de 6/6 m situé au Quartier MITUMBA dans la Commune de Kambove.

Fait à Kambove, le 22/11/2022



Pour le Bourgmestre de la Commune



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
COMMUNE URBANO-RURALE DE
KAMBOVE

ACTE DE CESSION N° 012/2022

Nous, Commune Urbano-rurale de Kambove, représentée par Monsieur Pamphile MUYELE FWIFWI, Bourgmestre Faisant Fonction de la Commune, reconnaissons avoir cédé au Comité Local de Développement en sigle CLD pour la construction d'un ponceau aux Quartiers KIWEWE & MIKUBA (Centre de Santé YEDID), un espace d'une superficie de 20 m dans la Commune de Kambove.

Fait à Kambove, le 22/11/2022



Pour le Bourgmestre de la Commune



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
COMMUNE URBANO-RURALE DE
KAMBOVE

ACTE DE CESSION N° 017/2022

Nous, Commune Urbano-rurale de Kambove, représentée par Monsieur Pamphile MUYELE FWIFWI, Bourgmestre Faisant Fonction de la Commune, reconnaissons avoir cédé au Comité Local de Développement en sigle CLD pour la construction d'un ponceau aux Quartiers KIWEWE & MIKUBA (AVENUE KANANGA 2), un espace d'une superficie de 20 m dans la Commune de Kambove.

Fait à Kambove, le 22/11/2022



Pour le Bourgmestre de la Commune

Muyele
PAMPHILE MUYELE MUSOMBO
FWIFWI
AFFICHE DE BUREAU

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
COMMUNE URBANO-RURALE DE
KAMBOVE

ACTE DE CESSION N° 011/2022

Nous, Commune Urbano-rurale de Kambove, représentée par Monsieur Pamphile MUYELE FWIFWI, Bourgmestre faisant fonction de la Commune, reconnaissons avoir cédé au Comité Local de Développement en sigle CLD pour le forage de puits d'eau dans l'enceinte de l'école, un espace d'une superficie de 6/6 m à la Localité Kashengeneke situé au Quartier MITUMBA dans la Commune de Kambove.

Fait à Kambove, le 22/11/2022

Pour le Bourgmestre de la Commune



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
COMMUNE URBANO-RURALE DE
KAMBOVE

ACTE DE CESSION N° 09/2022

Nous, Commune Urbano-rurale de Kambove, représentée par Monsieur Pamphile MUYELE FWIFWI, Bourgmestre faisant fonction de la Commune, reconnaissons avoir cédé au Comité Local de Développement en sigle CLD pour la construction d'une école à la Localité Kashengeneke situé d'une superficie 100/100 m situé au Quartier MITUMBA dans la Commune de Kambove.

Fait à Kambove, le 22/11/2022

Pour le Bourgmestre de la Commune



Pamphile MUYELE FWIFWI
PAMPHILE MUYELE MUSOMBO
FWIFWI
ATTACHE DE BUREAU DE 2^e CLASSE



Radio Télévision Jedidja
Rtjedidja@gmail.com
KAMBOVE

ACTE DE CESSION

Nous, membres du conseil d'administration de la Radio Télévision Jedidja RTJ en sigle, créée en 2004 avions cédé la dite chaîne à la communauté du territoire de Kambove pour sa gestion et son fonctionnement depuis 2012.

En foi de quoi, le présent acte est rédigé

Fait à Kambove, le 05/04/2023

Pour le conseil d'administration

UMBA KANTENGA Jacques

Administrateur Coordonnateur Général

*Vin de la République
de signature
Rtjedidja, 5/04/2023*

PAMPHILE MUYELE MUSOMBO
FRIPWI
ATTACHE DE BUREAU DE 2^e CLASSE



PROCES-VERBAUX

REPUBLIQUE DEMONCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT - KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
COMMUNE DE KAMBOVE
CITE DE MIKUBA

PROCES VERBAL D'ELECTION DES DELEGUES DU QUARTIER MIKUBA AU
COMITE LOCAL DE

DEVELOPPEMENT DU QUARTIER

L'an deux mille vingt - et - un le elix^e Jour du moi de September Conformément au prescrit de la loi du Code Minier relatif au processus d'élaboration du cahier des charges, nous, membres de la Cité de MIKUBA, réunis ce jour chez le Chef du quartier précité, en présence du Bourgmestre faisant fonction DE LA Commune de Kambove, dans le but d'élire nos représentants au Comité Local de Développement.

Certifions que les personnes ci - dessous ont été élues pou.' exercer les fonctions en regard de leurs noms pour le compte du CLDC MIKUBA.

N°	NOMS	SEXE	TELEPHONE	FONCTION
1	NGOIE MWAPE MARIE	F	0995844530	PRESIDENT
2	KAYOMBO TSHISWEKA GRACE	M	0815484639	VICE - PRESIDENT
	KAPULULA KILUKUHA JOSEPH	M	081 613 9495	
3	TONDO MBAYO THEOPHILE	M	0813415153	SECRETAIRE
4	NGOIE MUJUKA CELESTIN	M	0817748982	VICE- SECRETAIRE
5				TRESORERIE

Etaient présents :

N°	NOMS	SEXE	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1	KABWE WA KABWE	M	SEC	015762546	
2	MICKY-KILUKUSHA	F	MEMBRE COMMUNE	082872830	
3	MUKUKU RAMUKUNGA GABRIEL	M	MEMBRE	0974674901	
4	TSIKWAKWA-DISTASHI-JOJO	F	MEMBRE G. MUKUKU	0840092857	
5	KAJUBA ILONGA Josephine	F	DIVAS	0814063308 099525284	
6	KAZADI SHAFWE BONDON	M	MEMBRE	0991333777	
7	MONGA LUBANGA MATHILDE	F	MEMBRE		
8	KAPEND MWAKU SIMEON	M	MEMBRE	0818462896	
9	KAPEND MUSHID.	M	MEMBRE	097444341	
10	KALUMBA ILONGA RAYMOND	M	MEMBRE		
11	MWENZÉ AUGUSTIN	M	MEMBRE	0813252761	
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

21
22
23
24
25
26

 MWAPE MARIE

CHEF DE QUARTIER KIWEWE

SIGNATURE+SCLAU

Fait à Kambove, le 10.09.2024

POUR LE REPRESENTANT DE
L'ADMINISTRATEUR 管理人的代表



.....
SIGNATURE+SCLAU

签名+印章

POUR CERTIFICATION ET APPROBATION



REPUBLIQUE DE MO NC RAI (QUE DU CONGO

PROVINCE DU HAUT - KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

COMMUNE DE KAMBOVE

QUARTIER MITUMBA
~~MIKUBA~~

**PROCES VERBAL D'ELECTION DES DELEGUES DU QUARTIER MITUMBA AU
COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT DU QUARTIER.**

L'an deux mille vingt - et - un le 21-Sept jour du moi de Septembre Conformément au prescrit du Code Minier relatif au processus d'élaboration du cahier des charges, nous,

membres du quartier ,réunis ce jour chez le Chef du quartier précité, en présence du Bourgmestre faisant fonction de la Commune de Kambove, dans le but d'élire nos représentants au Comité Local de Développement.

Certifions que les personnes ci - dessous ont été élues pour exercer les fonctions en regard de leurs noms pour le compte du CLDQ MIKUBA.

N°	NOMS	SEXE	TELEPHONE	FONCTION
1				PRESIDENT
2				VICE - PRESIDENT

3	NKULU-WETU KILUMBA Adolphe	M	0833192017	SECRETAIRE
4	KABULO HWELWA Michel	M	0974749933	VICE-SECRETAIRE
	VAN BOMBELE LOYOLA	M	0818779208	
5	Kilolo MUKOKO ALPHONS	M	0990027171	TRESORERIE
	KALAMBA - KAFANCA PAUL	F	0974622934	

Etaient présents :

N°	NOMS	SEX	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1					
2					
3	UMBA KANTENGA JACQUES	M	ASPVH	0974337442	
4	NKULU-WETU KILUMBA Adolphe	M	chef quartier MITUMBA	0833132017	
5	KABULO HWELWA Michel	M	Membre P. HIGUEN	0974749933	
6	VAN BOMBELE LOYOLA	M	SEC/CH	0818779208	
7	Kilolo MUKOKO ALPHONS	M	CHEF CH/CH	0990027171	
	MBIAT MUKULU	M	CHEF S/CH	0853750402	
8	NGOIE NGOMBE	M	CHEF BL	0990098034	
	KALAMBA - KAFANCA PAUL	F	CHEF BL	0974622934	

POUR CERTIFICATION ET APPROBATION

Adolphe NKULU-WETU Kilumba

CHEF DE QUARTIER KIWEW

SIGNATURE+SCLA

Fait à Kambove, le 17.09.2021 :



POUR LE REPRESENTANT DE L'ADMINISTRATEUR

SIGNATURE+SCLA

SIGNATURE+SCLA



REPUBLIQUE DEMONCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU HAUT - KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

COMMUNE DE KAMBOVE

VILLAGE KASHENGENEKE

PROCES VERBAL D'ELECTION DES DELEGUES DU VILLAGE KASHENGENEKE AU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT DU VILLAGE

L'an deux mille vingt et - un le 24.9 Jour du moi de Septembre. Conformément au prescrit du Code Minier relatif au processus d'élaboration du cahier des charges, nous, membres du quartier KASHENGENEKE, réunis ce jour chez le Chef du quartier précité, en présence du représentant de l'Administrateur de Territoire faisant fonction du Bourgmestre, dans le but d'élire nos représentants au Comité Local de Développement.

Certifions que les personnes ci - dessous ont été élues pour exercer les fonctions en regard de leurs noms pour le compte du CLDV KASHENGENEKE.

N°	NOMS	SEXE	TELEPHONE	FONCTION
1				PRESIDENT

2	KALENGA KALABAZA Félix M 0876809878	VICE - PRESIDENT
3	MASENGO MUTEUR M	SECRETAIRE
	MARIA WAIVE F	
4	KIMBUTOTO M	VICE- SECRETAIRE
	KISANGA MPANGA M.	
5		TRESORERIE

Etaient présents :

N°	NOMS	SEXE	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1	KALENGA KALABAZA F	M.	chef	0296009812	<i>[Signature]</i>
2	MUNDA Gedebeid	M			
3	Beston	M			
4	MWANZA Marie Jeanne F	F		0243302322	
5	KATO				
6	MUYAKWA Marcel M.	M.			
7	EVARISTE	M.			
8	MUYAKWA	M			
9	KALENGA DICKSON	M			
10	KIBAWA	M			
11	MARIA	F			
12	KANKU WA LWALWA	F			
13	WAIWA	F			
14	LUCIEN	M			
15	MUZINGA	M			
	KAPEMIBE	F			

POUR CERTIFICATION ET APPROBATION

KALENGA KALABAZA

CHEF DU VILLAGE KASHENGENEKE



Fait à Kambove, le 24.09.2024

SIGNATURE + SCLAU



REPUBLIQUE DEMONCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT - KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
COMMUNE DE KAMBOVE
QUARTIER KIWEWE

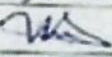
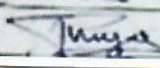
**PROCES VERBAL D'ELECTION DES DELEGUES DU QUARTIER KIWEWE AU
 COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT DU QUARTIER.**

L'an deux mille vingt - et - un le 102 Jour du moi de octobre Conformément au prescrit du Code Minier relatif au processus d'élaboration du cahier des charges, nous, membres du quartier KIWEWE, réunis ce Jour chez le Chef du quartier précité, en présence du Bourgmestre faisant fonction de la Commune de Kambove, dans le but d'élire nos représentants au Comité Local de Développement.

Certifions que les personnes ci - dessous ont été élues pour exercer les fonctions en regard de leurs noms pour le compte du CLDQ KIWEWE.

N°	NOMS	SEXE	TELEPHONE	FONCTION
1	MUTOMBONSENGA	M	0994159688	PRESIDENT
2	MUKOBO MBUYA	M	0815703641	VICE - PRESIDENT
	MUMBA TWITE	F	-	
3	MWELWA KASONGESHA	M	0811385740	SECRETAIRE
4	KITUNDU SAMA	M	0813054595	VICE- SECRETAIRE
5				TRESORERIE

Etaient présents :

N°	NOMS	SEX E	FONCTIO N	TELEPHON E	SIGNATURE
1					
2					
3	MUMBA CLAUDE	F	MEMBRE	-	
4	MWAPPE VIVIANE	F	"		
5	MUKOLAYI BRIGITTE	F	"	0330201134	
6	MALOGA MAKUMBA	F	"		
78	MUKABE FRANÇOISE	F	"		
9	UPITA KASONGO	M.	"	097695441	
9	ADO KYUNGU	F		08266854	
10	CLARISSE NGALULA	F		092429834	
	KUNDA MUIJINGA	M.		0995616001	

11	MOYUMBA LUKAMBA	M	11	094346722	6
12	BOWA MAKUMBA	F	11	0804243150	10
13	MAKUMBA MIREILLE	F	11	0976487863	10
14	MUEWA MUWAFI	F	MEMBRE	09287422	10
15	KAUMBA CHARLOTTE	F	11		
16	TWANGIRA JESU	M	11		
17	LUBOJA KALALA	M	MEMBRE	091844639	10
18	KABAMBALUMBALA	M		0829338994	10
19	MUNYANYIGARICHARD	M			
19	MUKAMANA MARIA	F	MEMBRE		

POUR CERTIFICATION ET APPROBATION

MUTOMBO NSENGA

Fait à Kambove, le 03/10/2021

CHEF DE QUARTIER KIWEWE

SIGNATURE+SCLAU



POUR LE REPRESENTANT DE L'ADMINISTRATEUR

MUVELE MUSOMSO
FWIFWI
SCAHE DE BUREAU DE 3^e CANTON

POUR LE REPRESENTANT DE L'ADMINISTRATEUR

管理人的代表

SIGNATURE+SCLAU

签名+印章

REPUBLIQUE DEMONCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU HAUT - KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

COMMUNE DE KAMBOVE

PROCES VERBAL D'ELECTION DES MEMBRES DU COMITE LOCAL DE
DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE KAMBOVE

$$10^{-10} \text{ (a)}$$

Etaient présents :

N°	NOMS	SEX E	FONCTIO N	TELEPHON E	SIGNATURE
1	ILUNGA KILONGWA SYLVIE	F	G.T.E	0811536004	
2	HONORINE TSHIKOWE	F	M ^{SEC} KESVIA	0850321708	

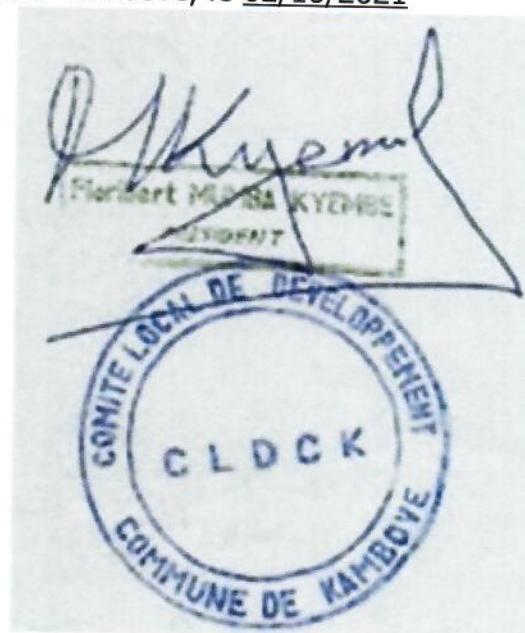
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					

14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					

POUR CERTIFICATION ET APPROBATION

Fait à Kambove, le 02/10/2021

REPRESENTANT DE L'ADMINISTRATEUR



ANNEXE 2 : PROCES-VERBAL DE DELIMITATION DE LA ZONE GEOGRAPHIQUE IMPACTEE

PROCES-VERBAL DE LA DETERMINATION DE LA ZONE GEOGRAPHIQUE IMPACTEE PAR LE PROJET KAMBOVE MINING SAS (KMS)

PV de détermination de l'espace géographique du Projet de l'entreprise KAMBOVE MINING SAS, conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier.

L'an deux mille vingt-et-un, le troisième jour du mois d'octobre, dans la Commune de KAMBOVE, nous :

MUKABA KYEMBE	;	SECRETAIRE EXECUTIF
ILUNGA KILONA WA	;	MEMBRE CLD
KYAMABAMBA KITEUTE ALI	;	MEMBRE CLD
ALBERT BUKASA MUKADI	;	MEMBRE CLD
MR. B. KIFANGA MUKOBE	;	MEMBRE CLD
UMBA KANTENSA JACQUES	;	MEMBRE CLD
JUNJWALA MBAY BUERSCHOMI	;	REPRESENTANT

Membres du CLD, avons procédé conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier à la détermination de l'espace géographique du projet de l'entreprise **KAMBOVE MINING SAS**, ce en présence de Représentants de ladite entreprise et sous la facilitation de HORIZON PLUS CONGO, Bureau d'étude indépendant.

Comme exigé par les articles ci-haut repris, les parties prenantes ont validé la zone d'influence du projet. Cet espace géographique comprend la commune de KAMBOVE, plus particulièrement les quartiers KIWEWE, MITUMBA (MAKOMENO), KASHENGENEKE et MIKUBA (Cité).

En foi de quoi, le présent procès-verbal est signé aux jours, mois et an que dessus.

Les Membres du CLD



L'Entreprise KAMBOVE MI
MIMING SARL

Handwritten signature in Chinese characters: 王首高

Visa de l'Autorité locale



PROCES-VERBAL D'IDENTIFICATION DES BESOINS PAR LES COMMUNAUTES DU QUARTIER KIWEWE

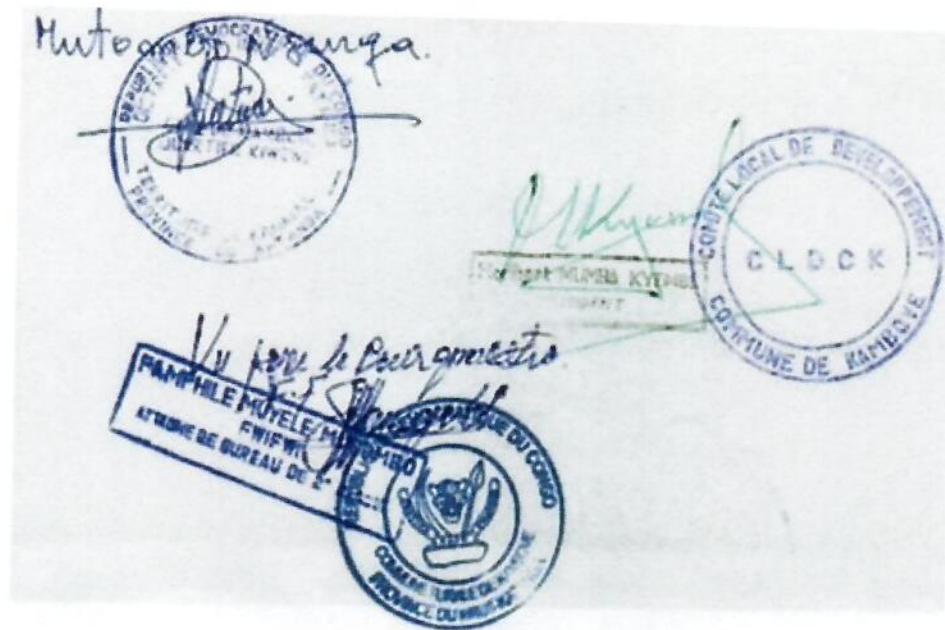
L'an deux mil vingt et un, le cinquieme jour du mois d'octobre, s'est tenue la réunion d'identification des besoins de la Communauté de KIWEWE répartie à travers ses différentes cellules sous la présidence de

Monsieur MUTERBO NSENGA, Chef de quartier, et cela en présence du Bourgmestre faisant fonction de la Commune Urbano-rurale de Kambove. Les besoins identifiés par la Communauté de KIWEWE pour son développement communautaire sont les suivants :

1. Forage des puits ;
2. Construction d'un Bureau du Comité Local de Développement ;
3. Construction des ponceaux ;
4. Appui aux diverses sessions de formation ;
5. Formation des membres du CLD et des acteurs dés de la communauté ;
6. Construction d'un centre d'hébergement en faveur des enfants en rupture familiale ;
7. Construction d'un dépôt de stockage des intrants et produits agricoles ;
8. Appui aux agriculteurs en intrants agricoles ;
9. Appui aux équipes locales en équipements sportifs ;
10. Appui. à la radio communautaire RTJ ;
11. Appui aux diverses sessions de formation ;
12. Dotation des matériels informatiques au Comité Local de Développement du Quartier Kiwewe.

En foi de quoi le présent procès-verbal est dressé aux jour, mois et an que dessus.

Noms et signatures des représentants de la Communauté de KIWEWE



**PROCES-VERBAL D'APPROBATION DES BESOINS PAR LES COMMUNAUTES
DU QUARTIER
MITUMBA (MAKOMENO)**

L'an deux mil vingt et un, le septieme jour du mois d'octobre, s'est tenue la réunion d'identification des besoins de la Communauté de MITUMBA répartie à travers ses différentes cellules sous la présidence de Monsieur NKULU WEJU, Chef de quartier, et cela en présence du Bourgmestre faisant fonction de la Commune Urbanorurale de Kambove.

Les besoins identifiés par la Communauté de MITUMBA pour son développement communautaire sont les suivants :

1. Forage des puits ;
2. Construction d'un Bureau du Comité Local de Développement ;
3. Appui au centre interdisciplinaire de développement et études permanentes en équipement technique ;
4. Appui aux diverses sessions de formation ;
5. Formation des membres du CLD et des acteurs-clés de la communauté ;
6. Construction des installations sanitaires au marché public et à l'arrêt des bus de MAKOMENO ;
7. Construction d'un dépôt de stockage des intrants et produits agricoles ;
8. Appui aux agriculteurs en intrants agricoles ; 9. Appui aux équipes locales en équipements sportifs ;
10. Appui à la radio communautaire RTJ.

En foi de quoi le présent procès-verbal est dressé aux jour, mois et an que dessus.

Noms et signatures des représentants de la Communauté de MITUMBA



PROCES-VERBAL D'IDENTIFICATION DES BESOINS PAR LES COMMUNAUTES DU QUARTIER

MIKUBA

L'an deux mil vingt et un, le onzième jour du mois d'octobre, s'est tenue la réunion d'identification des besoins de la Communauté de MIKUBA répartie à travers ses différentes cellules sous la présidence de Madame NGOIE MUYAPE Marie, Chef de quartier, et cela en présence du Bourgmestre faisant fonction de la Commune Urbano-rurale de Kambove.

Les besoins identifiés par la Communauté de MITUMBA pour son développement communautaire sont les suivants :

1. Forage des puits ;
2. Construction des ponceaux ;
3. Construire les installations sanitaires ;
4. Construction d'un Bureau du Comité Local de Développement ;
5. Appui au centre interdisciplinaire de développement et études permanentes en équipement technique ;
6. Appui aux diverses sessions de formation ;
7. Formation des membres du CLD et des acteurs-clés de la communauté ;
8. Construction d'un dépôt de stockage des intrants et produits agricoles ;
9. Appui aux agriculteurs en intrants agricoles ;
10. Appui aux équipes locales en équipements sportifs ;
11. Appui à la radio communautaire RTJ

En foi de quoi le présent procès-verbal est dressé aux jour, mois et an que dessus.

Noms et signatures des représentants de la Communauté de MIKUBA



PROCES-VERBAL D'IDENTIFICATION DES BESOINS PAR LES COMMUNAUTES DU VILLAGE KASHENGENEKE

L'an deux mil vingt et un, le quatorzième jour du mois d'octobre, s'est tenue la réunion d'identification des besoins de la Communauté du Village KASHFNGENFKE sous la présidence de Monsieur KALENGA KALABAZA, Chef du Village, et cela en présence du Bourgmestre faisant fonction de la Commune Urbano-rurale de Kambove.

Les besoins identifiés par la Communauté du Village KASHENGENEKE pour son développement communautaire sont les suivants :

1. Construction d'une école ;
2. Forage des puits ;
3. Construction d'un poste de santé ;
4. Construction d'un Bureau du Comité local de Développement ;
5. Appui au centre interdisciplinaire de développement et études permanentes en équipement technique ;
6. Appui aux diverses sessions de formation
7. Formation des membres du CLD et des acteurs clés de la communauté ;
8. Construction d'un dépôt de stockage des intrants et produits agricoles ;
9. Appui aux agriculteurs en intrants agricoles ;
10. Appui aux équipes locales de football en équipements sportifs ;
11. Appui à la radio communautaire RTJ.

En foi de quoi le présent procès-verbal est dressé aux jour, mois et an que dessus.

Noms et signatures des représentants de la Communauté de KASHENGENEKE

et signatures des représentants de la Communauté de développement

KALENGA KALABAZA Félix



[Signature]



Stanislas MUYIZA MUYIZA
PRÉSIDENT

*Vu par le Bourgmestre
de la Commune*



**VERBAL D'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES A
TRAVERS LES REUNIONS POPULAIRES
COMMUNAUTES DE KIWEWE**

8^e jour du mois de octobre s'est tenue la réunion d'approbation populaire des besoins prioritaires de la Communauté de KIWEWE répartie à travers ses différentes cellules sous la présidence de Monsieur MUTABO NSENGA, Chef de quartier, et cela en présence du Représentant du (l'Administrateur du Territoire faisant fonction de Bourgmestre. Les besoins approuvés sont ceux retenus par le grand Comité Local de Développement (CLD) après discussion de nos représentants au sein de cette structure. La Communauté de KIWEWE prend acte des besoins ci-dessous listés par le CLD pour son développement communautaire, il s'agit de :

1. Forage des puits ;
2. Construction d'un Bureau du Comité Local de Développement ;
3. Construction des ponceaux ;
4. Appui aux diverses sessions de formation
5. Formation des membres du CLD et des acteurs de la communauté
6. Construction d'un centre d'hébergement en faveur des enfants en rupture familiale ;
7. Construction d'un dépôt de stockage des intrants et produits agricoles ;
8. Appui aux agriculteurs en intrants agricoles ;
9. Appui aux équipes locales en équipements sportifs ;
10. Appu. à la radio communautaire RTJ
11. Appui aux diverses sessions de formation.

En foi de quoi le présent procès-verbal est dressé aux jour, mois et an que dessus.
Noms et signatures des représentants de la Communauté de KIWEWE

PROCES-

L'an deux mil vingt et un, le



**VERBAL D'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES A
TRAVERS LES REUNIONS POPULAIRES
COMMUNAUTES DE MITUMBA (MAKOMENO)**

dix-septieme jour du mois d'octobre s'est tenue la réunion d'approbation populaire des besoins prioritaires de la Communauté de MITUMBA répartie à travers ses différentes cellules sous la présidence de

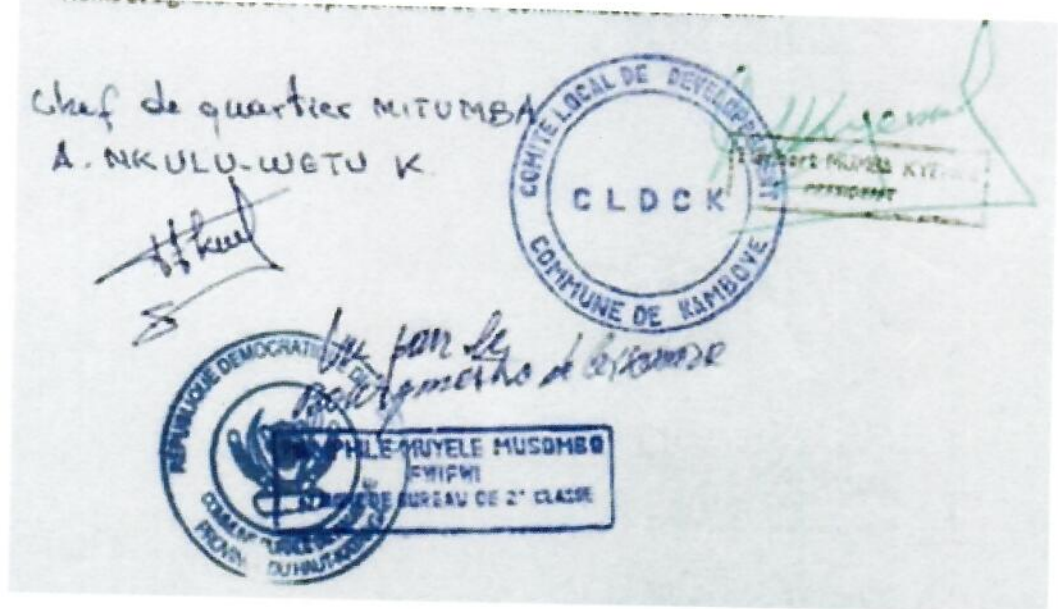
Mansima NIKUBU WEJU, Chef de quartier, et cela en présence au Représentant de l'Administrateur de Territoire faisant fonction de Bourgmestre. Les besoins approuvés sont ceux retenus par le grand Comité Local de Développement (CLD) après discussion de nos représentants au sein de cette structure, la Communauté de MITUMBA prend acte des besoins ci-dessous listés par le CLD pour son développement communautaire. Il s'agit de :

1. Forage des puits ;
2. Construction d'un Bureau du Comité Local de Développement ;
3. Appui au centre interdisciplinaire de développement et études permanentes en équipement technique ;
4. Appui aux diverses sessions de formation ;
5. Formation des membres du CLD et des acteurs-clés de la communauté ;
6. Construction des installations sanitaires au marché public et à l'arrêt des bus de MAKOMENO ;
7. Construction d'un dépôt de stockage des intrants et produits agricoles ;
8. Appui aux agriculteurs en intrants agricoles ;
9. Appui aux équipes locales en équipements sportifs ;
10. Appui à la radio communautaire RTJ

En foi de quoi le présent procès-verbal est dressé aux jour, mois et an que dessus.
Noms et signatures des représentants de la Communauté de MITUMBA

PROCES-

L'an deux mil vingt et un, le



**VERBAL D'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES A
TRAVERS LES REUNIONS POPULAIRES
COMMUNAUTES DE MIKUBA**

vingt-quatrième jour du mois d'octobre, s'est tenue la réunion d'approbation populaire des besoins prioritaires de la Communauté de MIKUBA répartie à travers ses différentes cellules sous la présidence de

Madame NGOIE MUKAPE Marie, Chef de quartier, et cela en présence du Représentant de l'Administrateur de Territoire faisant fonction de Bourgmestre. Les besoins approuvés sont ceux retenus par le grand Comité Local de Développement (CLD) après discussion de nos représentants au sein de cette structure. La Communauté de MIKUBA prend acte des besoins ci-dessous listés par le CLD pour son développement communautaire. Il s'agit de :

1. Forage des puits ;
2. Construction des ponceaux ;
3. Construire les installations sanitaires ;
4. Construction d'un Bureau du Comité Local de Développement ;
5. Appui au centre interdisciplinaire de développement et études permanentes en équipement technique ;
6. Appui aux diverses sessions de formation ;
7. Formation des membres du CLD et des acteurs-clés de la communauté ;
8. Construction d'un dépôt de stockage des intrants et produits agricoles ;
9. Appui aux agriculteurs en intrants agricoles ;
10. Appui aux équipes locales en équipements sportifs ;
11. Appui à la radio communautaire RTJ

En foi de quoi le présent procès-verbal est dressé aux jour, mois et an que dessus.

Noms et signatures des représentants de la Communauté de MIKUBA

PROCES-

L'an deux mil vingt et un, le



PROCES-VERBAL D'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES A TRAVERS LES REUNIONS POPULAIRES

COMMUNAUTES DE KASHENGENEKE

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sixieme jour du mois d'octobre, s'est tenue la réunion d'approbation populaire des besoins prioritaires de la Communauté de KASHENGENEKE repartie à travers scs différentes cellules sous la présidence de

Monsieur KALENGA KALABAZA, Chef de quartier, et cela en présence du Bourgmestre faisant fonction de la Commune Urbano-rurale de Kambove. Les besoins approuvés sont ceux retenus par le grand Comité local de Développement (CLD) après discussion de nos représentants au sein de cette structure. La Communauté de **KASHENGENEKE** a pris acte des besoins ci-dessous listés par le CLD pour son développement communautaire. Il s'agit de :

1. Construction d'une école ;
2. Forage des puits ;
3. Construction d'un poste de santé ;
4. Construction d'un Bureau du Comité local de Développement ;
5. Appui au centre interdisciplinaire de développement et études permanentes en équipement technique ;
6. Appui aux diverses sessions de formation
7. Formation des membres du CLD et des acteurs clés de la communauté ;
8. Construction d'un dépôt de stockage des intrants et produits agricoles ;

9. Appui aux agriculteurs en intrants agricoles ;
10. Appui aux équipes locales en équipements sportifs ;
11. Appui à la radio communautaire RTJ

En foi de quoi le présent procès-verbal est dressé aux jour, mois et an que dessus.

Noms et signatures des représentants de la Communauté de KASHENGENEKE

**PROCES VERBAL DES NEGOCIATIONS INDIQUANT LE COMPROMIS
TROUVE ENTRE LES MEMBRES DU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT DE
LA COMMUNE RURALE DE KAMBOVE ET LES REPRESENTANTS DE
L'ENTREPRISE KAMBOVE MINING SAS**

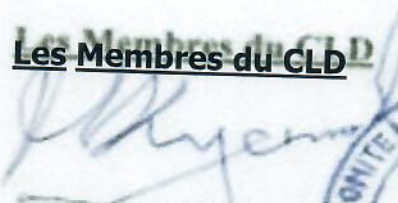
L'an deux mille vingt et un, le quinzième jour du mois de novembre, dans la Commune Rurale de Kambove, Province du Haut-Katanga ; s'est tenue, entre les membres du Comité Local de Développement de la Commune Rurale de Kambove et les représentants **de L'entreprise Kambove Mining SAS**, en présence de l'Autorité Locale, la réunion des négociations directes entre les deux parties, conformément à l'article 414 bis du règlement minier.

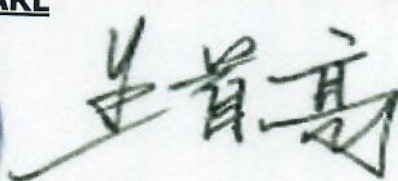
Dans le cadre de sa responsabilité sociétale, la Société KAMBOVE MINING SAS va financer les projets convenus ci-dessous :

N°	DENOMINATION DES PROJETS CONVENUS
1	Construction d'une école primaire de 6 salles de classe, Bâtiment administratif et son équipement
2	Forage de puits d'eaux à pompe immergée solaire et construction des bornes fontaines
3	Construction d'un poste de santé et son équipement
4	Appuyer l'Institut KIWEWE avec 250 bancs en structure métallique et en bois massif.
5	Jeter les ponts sur la rivière Kiwewe, sur les axes Kananga-Joli site et SAFRICASKiwewe
6	Appuyer le CIDEP en Kits informatiques complets et en matériels didactiques en sciences infirmières
7	Construire un centre d'accueil des enfants en rupture familiale, l'équiper et assurer son fonctionnement
8	Construction des toilettes publiques à côté du marché afin de lutter contre l'insalubrité
9	Construire un dépôt de stockage des produits agricoles pour permettre aux agriculteurs de bien conserver leurs produits

10	Fournir des intrants agricoles aux agriculteurs des quartiers et village concernees pour ameliorer la production agricole dans la commune urbano-rurale de Kambove
11	Apporter un appui en termes d'aménagement des aires de jeux de 6 disciplines sportives, d'équipements et d'encadrement sportif ainsi que celui des jeunes Kiros et Scouts pour leur développement humain.
12	Ce projet consiste en un appui en émetteurs radio et télévision à la radio communautaire RTJ

En foi de quoi le présent procès-verbal est signé aux jour, mois et an que dessus.

Les Membres du CLD

 Floribert NDIRAKOBUCA
 PRESIDENT

L'Entreprise KAMBOVE MIMING SARL




Visa de l'Autorité locale



DOCUMENTS ET LETTRES ECHANGES



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER
CERTIFICAT D'EXPLOITATION DES REJETS



N°CAMI/CER./7328./2017.

ANNEXE 2

INSCRIPTION DU RENOUELEMENT DU PERMIS D'EXPLOITATION DES REJETS N° 13230

Conformément aux prescrits de l'article 95 du Code Minier et 202 alinéa 1^{er} du Règlement Minier ; et d'une part, considérant les avis environnemental, cadastral et technique émis respectivement en dates des 04/04/2022, 22/04/2022, 08/07/2022, pour le renouvellement du Permis d'Exploitation des Rejets n° 13230 de la société KAMBOVE MINING SAS, dont le périmètre est composé de 2 carrés ; d'autre part, en exécution de l'Arrêté Ministériel n° 00629/CAB.MIN/MINES/01/2022 du 01/10/2022, Le Permis d'Exploitation des Rejets n° 13230, constaté par le présent certificat est renouvelé pour une durée de 5 (Cinq) ans allant du 21/09/2022 au 20/09/2027.

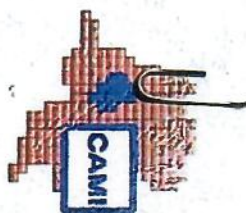
Délibéré à Kinshasa, le 11.0.FEV.2023

Joseph AMISI MATONGO

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Mentions Spécifiques

- La présente Annexe fait partie intégrante du certificat initial.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER
CERTIFICAT D'EXPLOITATION DES REJETS



N°CAMI/CER/3332/2017.

ANNEXE 2

INSCRIPTION DU RENOUELEMENT DU PERMIS D'EXPLOITATION DES REJETS N° 13229

Conformément aux prescriptions de l'article 95 du Code Minier et 202 alinéa 1^{er} du Règlement Minier ; et d'une part, considérant les avis environnemental, cadastral et technique émis respectivement en dates des 04/04/2022, 22/04/2022, 08/07/2022, pour le renouvellement du Permis d'Exploitation des Rejets n° 13229 de la société KAMBOVE MINING SAS, dont le périmètre est composé de 4 carrés ;

d'autre part, en exécution de l'Arrêté Ministériel n° 00630/CAB.MIN/MINES/01/2022 du 01/10/2022,

Le Permis d'Exploitation des Rejets n° 13229, constaté par le présent certificat est renouvelé pour une durée de 5 (Cinq) ans allant du 21/09/2022 au 20/09/2027.

Délibéré à Kinshasa, le 10. FEV. 2023.

Joseph AMISI MATONGO

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Mentions Spécifiques

- La présente Annexe fait partie intégrante du certificat initial.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER
CERTIFICAT D'EXPLOITATION



N°CAMI/CE/7394/2017.

En exécution de l'Arrêté Ministériel n° 0525/CAB.MIN/MINES/01/2017 du 21/09/2017 portant octroi du **PERMIS D'EXPLOITATION** n° 465, au nom de **CECAMINES SA** ayant son siège social sis **Boulevard Kamanyola n° 419, Lubumbashi/Haut-Katanga**,

Est établi le présent **CERTIFICAT D'EXPLOITATION** qui lui confère le droit exclusif d'effectuer, du **16/10/2009** au **02/04/2024**, les travaux de recherches, de développement et d'exploitation des substances minérales suivantes : **Cobalt et Cuivre** à l'intérieur du périmètre faisant l'objet du **PERMIS D'EXPLOITATION** composé de **30 carrés** situés dans le Territoire de **Kambove**, Province du **Haut-Katanga**.

Les coordonnées géographiques des sommets dudit périmètre sont reprises dans l'Annexe 1 qui fait partie intégrante du présent **CERTIFICAT**.

Délivré à Kinshasa, le **26 OCT 2017**

DIRECTEUR GENERAL

(Signature)
Jean-Félix MUPANDE KAPWA

Mentions Spécifiques

- Il est rappelé au titulaire de ce titre minier qu'en application de l'article 592 du Règlement Minier, il est tenu de respecter les dispositions du Chapitre VI du Titre XVIII dudit Règlement visant la mise en conformité environnementale des opérations entreprises en vertu de son **PERMIS D'EXPLOITATION**.
- Il est également rappelé le dépôt de l'Attestation de Commencement des travaux de développement et de construction dans les **3 ans** de la délivrance du titre.
- Toute modification ultérieure du présent **CERTIFICAT D'EXPLOITATION** sera, selon le cas, portée au dos de ce titre ou reprise dans une des annexes complémentaires qui en feront parties intégrantes.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER
CERTIFICAT D'EXPLOITATION



N°CAMI/CE/7308/2017.

En exécution de l'Arrêté Ministériel n° 0549/CAB.MIN/MINES/01/2017 du 22/09/2017 portant octroi du **PERMIS D'EXPLOITATION** n° 13832, au nom de **LA GENERALE DES CARRIERES ET DES MINES SA** ayant son siège social sis Boulevard Kamanyola n°419, Lubumbashi/Haut-Katanga,

Est établi le présent **CERTIFICAT D'EXPLOITATION** qui lui confère le droit exclusif d'effectuer, du 22/09/2017 au 04/10/2043, les travaux de recherches, de développement et d'exploitation des substances minérales suivantes : **Cobalt et Cuivre** à l'intérieur du périmètre faisant l'objet du **PERMIS D'EXPLOITATION** composé de 6 carrés situés dans le Territoire de **Kambove**, Province du **Haut-Katanga**.

Les coordonnées géographiques des sommets dudit périmètre sont reprises dans l'Annexe 1 qui fait partie intégrante du présent **CERTIFICAT**.

Délivré à Kinshasa, le 2.8. OCT. 2017.

DIRECTEUR GENERAL

Jean-Félix MUPANDE KAPWA

Mentions Spéciales

- Il est rappelé au titulaire de ce titre minier qu'en application de l'article 592 du Règlement Minier, il est tenu de respecter les dispositions du Chapitre VI du Titre XVII dudit Règlement visant la mise en conformité environnementale des opérations entreprises en vertu de son PERMIS D'EXPLOITATION.
- Il est également rappelé le dépôt de l'Attestation de Commencement des travaux de développement et de construction dans les 3 ans de la délivrance du titre.
- Toute modification ultérieure du présent CERTIFICAT D'EXPLOITATION sera, selon le cas, portée au dos de ce titre ou reprise dans une des annexes complémentaires qui en feront parties intégrantes.

